Quis ut Deus ? **Dieu premier servi**

TOMES III et IV **N° 9**

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Paraissant le 5 & le 20 de chaque Mois

DEUXIÈME ANNÉE

N° 9 — 5 JUIN 1913

ABONNEMENTS	France et Belgique. . . .	**20** fr. par an.
	Etranger	**25** —

Prix du Numéro : **1** fr. **50**

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
Librairie Albert Dewit

Genève
Librairie Vve Garin

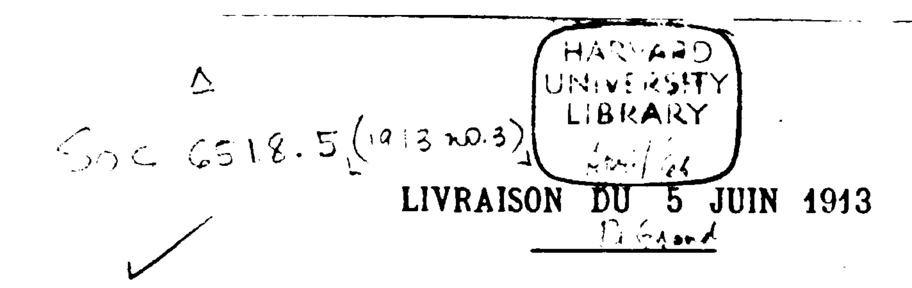
Rome
Librairie Desclée et Cie

St-Louis, Mo (*Etats-Unis*)
B. Herder *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
Librairie Gérold

Prague
Librairie Topic





LIVRAISON DU 5 JUIN 1913

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance, concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.



UNE PAGE D'HISTOIRE

Dans la chronique italienne parue dans la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* du 20 avril dernier, mon confrère, P. Esma, a signalé l'initiative prise à la fin du mois d'octobre dernier, par la Grande Loge de France, d'envoyer à toutes ses obédiences un manifeste tendant en apparence à rétablir la paix en Europe.

Je suis en mesure aujourd'hui de vous donner quelques précisions à ce sujet.

C'est le 26 octobre 1912 que la Grande Loge a lancé le manifeste en question.

Or, dès le 21 octobre, le Ministère de la guerre français avait été avisé de certaines dispositions inquiétantes ayant pour objet de surprendre, sous une forme inattendue, l'armée française, en flagrant délit de mobilisation.

Notre confrère, M. A. Fidus, vous a parlé du fait dans ses articles des 5 mars et 20 avril 1913, réunis en brochures par les soins de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes.*

Le Ministère de la guerre français avait des accointances spéciales avec des personnes en relations directes avec la Grande Loge de France. Je crois préférable, quant à présent, de ne préciser ni où, ni comment.

Devant la gravité du danger signalé, ces personnes résolurent de faire appel au concours de la Grande Loge pour retarder la mise à exécution des dispositions adoptées contre la France. Pendant ce temps, on aurait le répit nécessaire pour étudier les mesures les plus urgentes à prendre en vue de parer au péril révélé.



L'idée, inspirée à ses auteurs par un patriotisme abusé dont je ne veux contester ni le désintéressement, ni la sincérité, eut les conséquences les plus graves.

Ainsi que P. Esma l'a exposé en ce qui concerne l'Italie, un double courant se manifeste dans les Sociétés secrètes. Les unes entendent limiter leur action à la politique intérieure, au triomphe d'une idée ou d'un parti et repoussent toute pensée tendant à briser le lien national. Les autres rêvent au contraire d'abolir la notion de Patrie sous prétexte de Fraternité universelle. M. P. Esma a développé leur programme dans cette Revue depuis sa création et, pour éviter des redites, je renvoie nos lecteurs aux diverses chroniques publiées ici, par lui, en 1912.

Fatalement, et souvent même sans s'en rendre compte, les Sociétés du premier type, c'est-à-dire en apparence patriotiques, qu'elles soient religieuses, antireligieuses ou aconfessionnelles, sont ou seront les jouets ou les dupes des Sociétés secrètes du second type, qui spéculent sur la confiance ou l'ignorance des affidés, séduits par la magie des grands mots de fraternité, d'affranchissement des peuples, de paix universelle, etc., etc.

Selon toute vraisemblance, c'est ce qui s'est passé dans le cas qui nous occupe. Pour avoir voulu utiliser dans un but patriotique le pouvoir des Sociétés secrètes, les patriotes en rapport avec la Grande Loge ont été joués. Ils devraient le reconnaître et s'incliner devant la matérialité des faits, au lieu de garder un silence préjudiciable à la France dans l'espoir de sauver des affidés. Car ces affidés finiront bien par être brisés malgré toutes les protections qui les abritent, quand la colère du peuple demandera compte des trahisons qu'il faut payer aujourd'hui par de nouvelles charges militaires.

Nous voudrions faire toucher du doigt les analogies existantes entre ce qui s'est passé à l'automne dernier et ce qu'on trouve à l'origine de l'Affaire Dreyfus. Mais, outre que ce serait empiéter sur le domaine de M. A. Fidus, nous estimons qu'en l'espèce et eu égard à la gravité des circonstances présentes, il ne faut pas donner matière à une de ces diversions par lesquelles l'adversaire excelle à détourner l'attention un peu fugitive du bon public français.

Comme l'a déjà exprimé M. A. Fidus, c'est pour les lecteurs consciencieux et réfléchis de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* qu'il faut prendre la plume, plutôt que pour ce bon public



généralement très ignorant de l'esprit des sectes secrètes. C'est pour ces lecteurs que M. A. Fidus a écrit les deux premiers articles d'une série destinée à mettre leur esprit en éveil. Il a voulu, semble-t-il, les amener à lire attentivement dans les lignes et entre les lignes. Quelques lecteurs studieux, intelligents et avertis font plus qu'une masse dont l'attention veut du poivre pour se réveiller. Aujourd'hui, le terrain a été assez déblayé pour permettre à ces lecteurs d'aborder avec fruit et d'en faire bénéficier des amis moins préparés, l'étude de l'enchaînement des fuites qui se sont produites récemment au Ministère de la guerre. Car cet enchaînement explique à la fois l'incident en apparence incompréhensible du mois de janvier dernier et la bizarre convocation du congrès scandaleux que nous avons vu se réunir à Berne, le jour de la Pentecôte.

Il sera toujours temps pour M. A. Fidus de revenir sur les affinités de l'incident avec l'Affaire Dreyfus et ses suites.

Donc, je le répète, dans un but louable, mais avec une ignorance profonde du danger des Sociétés secrètes en général, des personnes bien intentionnées ont averti du 21 au 25 octobre dernier les Sociétés secrètes en France du danger qui menaçait la Patrie et ont sollicité (ou laissé solliciter) et accepté leur concours.

Comme l'a partiellement exposé M. A. Fidus dans son second article (20 avril 1913), avec exemples à l'appui visant le lieutenant-colonel du Paty de Clam, il existe des officines de haute police militaire internationale dont cet officier supérieur a été victime.

Cette haute police utilise, bien entendu, les agences subalternes chargées de se procurer les renseignements techniques et de les recouper même s'ils sont futiles ou déjà connus, afin, d'une part, de tenir en haleine les agents éprouvés, et, d'autre part, de juger des qualités des agents à l'essai.

Or, il est tout naturel que ces officines, principales ou secondaires, emploient de préférence des gens affiliés aux Sociétés secrètes. En effet, ces Sociétés forment des foyers naturels d'espionnage opérant au milieu de dupes inconscientes. Constituant en général des fraternités internationales, ces Sociétés provoquent les confidences, internationales aussi, qui semblent aux dupes tout à fait inoffensives. Le Français est confiant. Pourvu qu'on parle sa langue sans trop d'accent et qu'on flatte



ses petites vanités en lui réservant le privilège d'exhiber lui-même ses défauts, souvent en les exagérant, il aime à confier ses secrets à ses frères étrangers ou naturalisés de fraîche date. N'est-on pas lié par le même serment d'affiliation et de discrétion ? Ne parle-t-on pas le même jargon spécial à la Secte ? Ne doit-on pas s'entr'aider dans l'œuvre donnée comme prétexte aux dupes ? Pour peu qu'on démontre au Français naïf que, par un fraternel échange de confidences, on travaillera au bonheur de l'Humanité, il livre l'écu de ses secrets contre la feuille sèche des compliments et des promesses. Et il suffit qu'il aime pour se croire aimé et pour compter sur le concours désintéressé du frère et ami.

Ainsi, comme nous l'avons rappelé plus haut, le Ministère de la guerre français a été informé le 21 octobre dernier de dispositions inquiétantes prises par l'étranger pour le cas de guerre ; le 24, les renseignements ont été rédigés sous forme de note secrète ; le 26, la Grande Loge lance dans toutes ses obédiences un appel sous forme de message en faveur de la paix.

Et, entre le 5 et le 10 novembre, les Allemands connaissent la substance de la note secrète.

Voilà des faits qui défient tout démenti.

Mon confrère Esma nous a dit que le message de la Grande Loge était parvenu à Milan dans les premiers jours du mois de novembre, et que les Sociétés secrètes italiennes représentées à la réunion ultra-secrète renforçaient leur action souterraine en Autriche-Hongrie.

Chez nous, les naïfs ou les habiles s'étaient dit que l'action des sectes secrètes aurait peut-être pour effet d'amener dans ce pays des troubles, provoqués soit en opposant les groupes ethniques les uns aux autres, soit en prétextant les charges énormes imposées par une mobilisation déjà commencée alors et qui dure depuis des mois.

Nous avions été pris de court par la formidable inconscience de certains de nos agents, dont les uns travaillent plus pour leurs frères maçons que pour la France, dont d'autres n'avaient su ni voir, ni prévoir la soudaineté des événements, étant occupés à cueillir des fleurs dans les Balkans pour adoucir leur exil dans ces pays lointains, sans intérêt quand on a sa carrière assurée par des amitiés puissantes. Le scenario convenu et attendu s'était changé en débandade. Sur quoi, nos naïfs s'étaient dit que l'Au-



triche-Hongrie serait fatalement amenée soit à précipiter les événements en s'engageant elle-même dans les Balkans, soit à faire accepter la paix aux belligérants coûte que coûte en sacrifiant ses propres espérances.

Ils en avaient conclu que, dans le premier cas, l'Italie interviendrait aussi pour réserver sa part du butin,et que l'Allemagne perdrait ainsi le concours effectif qu'elle attendait de ses alliés. Dès lors, tout le mécanisme de la Triple Alliance étant détraqué, l'Allemagne remettrait à des jours meilleurs le conflit avec la France, et la France aurait ainsi à l'extérieur le temps de se retourner, et à l'intérieur celui de reprendre les petites combinaisons dont un gouvernement faible sait vivre.

Dans le second cas, l'irritation provoquée par les espoirs déçus aurait pour effet de réveiller les vieilles haines couvant entre les groupements ethniques de l'Empire des Habsbourg ou entre Austro-Italiens et l'on rentrerait dans le cas précédent.

Quoi qu'il en soit, on comptait bien retarder ou amoindrir dans leurs effets les concours réciproques convenus en cas de conflit brusqué avec la France.

Finalement, il n'apparaît pas que ces belles espérances se soient réalisées. L'intervention des groupements secrets n'a pas eu l'effet escompté. L'Autriche-Hongrie a commencé à démobiliser, c'est vrai, mais la situation redevient ce qu'elle était auparavant, sauf que les Allemands, ayant profité des trahisons commises, ont été mis au courant de nos nouvelles dispositions, ont envisagé l'éventualité d'engager la lutte avec la France sans le concours efficace de leurs alliés et,pour cela,mobilisent 900.000 hommes en pleine paix, alors que nous en sommes encore à discuter si nous en entretiendrons un tiers ou une moitié en moins dans notre armée continentale.

En même temps que la Grande Loge s'adressait très secrètement aux groupements représentés à Milan, elle s'abouchait avec les groupements belges et avec l'office international établi en Suisse,et dont M. Quartier-la-Tente est le directeur apparent.

Les groupements belges se mirent en rapport avec les Allemands qui les trompèrent en vue de nous tromper et qui réussirent en partie.

On répand encore le bruit que la France et l'Allemagne ne peuvent ni l'une ni l'autre prendre l'offensive à travers le plateau lorrain ou à travers l'Argonne, tous deux hérissés de défenses



qu'on représente comme inexpugnables, et que l'une et l'autre seront absolument obligées de prendre dès la première heure la Belgique comme théâtre principal d'opérations.

La France est, paraît-il, inévitablement forcée de prendre l'offensive au nord des Ardennes, et la preuve qu'elle s'y prépare, c'est... qu'il y a deux régiments de cavalerie à Sedan, à quelques kilomètres de la frontière belge ! La conclusion est au moins inattendue.

Il semble bien que, par cet argument, on ait simplement voulu abuser de la candeur d'âmes simples, ou que celles-ci aient mal compris. Mais, si l'on a eu pour objet d'inciter nos voisins du Nord à distraire vers notre frontière une partie des forces qu'il serait sage de concentrer dans la région Liège-Namur, il faut avouer que la réussite serait un vrai succès pour l'Allemagne.

La Belgique, en effet, a une armée qui, bien groupée, saurait, par sa résolution froide et patriotique, faire payer cher la violation de sa neutralité aussi bien à la France qu'à l'Allemagne. Mais, comme la France n'a aucun intérêt à se lancer à travers les Hautes-Feignes dans une opération divergente et excentrique, c'est l'Allemagne seule qui peut être l'objet des préoccupations belges, parce qu'elle aurait intérêt à élargir, dès le début, sa base d'opérations, en vue d'une action convergente, tout en restant liée avec la région de Malmédy-Cologne, ne fût-ce que pour distraire notre attention et une partie exagérée de nos forces loin du point où se donnera le coup droit décisif.

En Suisse, les rapports entre l'office international et les groupements allemands eurent de grosses conséquences.

Bien qu'incomplètement renseignés jusque-là, certains officiers suisses admettaient que, dès la première heure d'une rupture entre la France et l'Allemagne, celle-ci s'emparerait des clefs de ce qu'on nomme la Plaine Suisse, c'est-à-dire de la région marquée par Bâle et le lac de Constance et se continuant par les lacs de Neuchâtel et de Genève.

Il serait puéril de s'imaginer que l'Etat-Major fédéral qui compte dans ses rangs des officiers des plus intelligents et des plus érudits, ait admis à la légère une hypothèse de ce genre. Mais il n'y a pas de fumée sans feu, quoique souvent le feu se repère mal dans la fumée. Les Suisses savent que la neutralité des petits Etats n'est plus un écran derrière lequel s'élaborent les manœuvres foudroyantes comme celles d'Ulm ou de Marengo. D'une part, les moyens d'information se sont complètement transformés depuis qu'on peut regarder par dessus les écrans et



lancer les nouvelles au bout d'une antenne. D'autre part, si l'on veut laisser à la manœuvre initiale l'effet de surprise qui se mesure aujourd'hui, non plus en semaines, mais en jours et presque en heures, il faut que cette manœuvre tienne sa pointe au plus près de l'adversaire,et non derrière un écran dont la traversée par des armées se mesure pratiquement à raison de 4 ou 5 jours au moins par 100 kilomètres.

Mais les Suisses savent aussi qu'à longer une région riche en ressources et en moyens de transport, on est terriblement tenté d'y pénétrer pour se donner de l'air, du confort et des facilités de manœuvre, et, qu'en cas de conflit entre la France et l'Allemagne, leur neutralité, pas plus que celle de la Belgique, ne pèseront lourd dans la balance des scrupules allemands. L'exemple du Monténégro est là pour montrer que les forts n'ont aucune hésitation à corriger la fortune des armes quand celle-ci a favorisé les faibles.

Qu'est-ce,lorsque, comme la Belgique, on a des colonies convoitées ?

C'est pourquoi la Suisse, réfléchissant aux convoitises que ne manqueraient pas d'éveiller les colonies de numéraire concentrées dans ses banques etdes entrepôts tels que Bâle, sent l'intérêt primordial qu'il y a pour elle à écarter une pareille éventualité ou à réduire la guerre à son minimum par l'écrasement dans l'œuf de la mobilisation française. Il ne faut pas laisser à des troupes de passage le temps de transformer le passage en occupation durable. Neuchâtel a été prussien ; la Prusse aime les vieux souvenirs de famille, surtout quand il s'agit d'un joyau dont l'agrafe s'appellerait Bâle.

Tel était l'état d'esprit en Suisse lorsque, par l'intermédiaire du bureau international maçonnique, les sociétés secrètes reçurent le manifeste de la Grande Loge et furent informées que l'Etat-Major français connaissait la surprise qu'on lui ménageait.

Or, retenez bien ceci :

L'Étranger sut qu'on s'occupait en France de prendre les mesures urgentes imposées par les circonstances. Le programme des études faites à ce sujet contenait la confirmation évidente que la surprise projetée était éventée.

Les données de ces études secrètes furent livrées comme l'avaient été les renseignements qui leur avaient servi de base.

La Ligue militaire allemande réclamait depuis un an l'aug-



mentation des effectifs de paix de l'armée. Elle revint à la charge au mois de novembre dernier, s'étant convaincue à cette époque même de la nécessité urgente de cette augmentation.

Le Chancelier de l'Empire, M. de Bethmann, précisément à la même époque, s'est trouvé convaincu de la même nécessité.

Le Chancelier de Bethmann, au mois d'avril, dans son discours au Reichstag, et le général Keim, président de la Ligue Militaire allemande, il y a quelques jours à peine, ne cessent d'insister sur cette date de novembre 1912.

Le Chancelier semble avoir voulu nous prévenir de ceci :

« Vous avez percé nos secrets de mobilisation. Vous les avez connus dès le mois d'octobre dernier, et je l'ai su. Vous avez pris des mesures pour parer à notre dispositif de concentration et, dès le mois de novembre dernier, je les ai connues, avant même qu'elles ne fussent adoptées d'une façon ferme. Puisque vous êtes si bien renseignés et que je ne peux plus vous surprendre de cette façon, je vous avertis sans détour que je vous écraserai sous le nombre. A cela, vous ne pouvez guère répondre sans ameuter les sectes secrètes qui vous tiennent.

« En 1868, vous aviez un ministre énergique et averti, le Maréchal Niel ; vous aviez un officier dévoué, le colonel Stoffel, qui renseignait ce ministre. Grâce à nos auxiliaires, les politiciens francs-maçons qui, volontiers, auraient payé de la déchéance de la France la chute de l'Empire, nous avons fait échouer les projets de Niel qui en est mort et nous avons fait annihiler, sous les sarcasmes des Jaurès de l'époque et sous l'étouffement des bureaux, le colonel Stoffel.

« En 1913, nous avons fait mieux : nous avons brisé à la fois le ministre Millerand et l'officier qui l'avait renseigné, et nous nous sommes fait livrer le contenu ou la substance du rapport de l'un et les projets de l'autre, sans que vous osiez poursuivre les criminels.

« Ma réponse à vos projets élaborés au mois de novembre est la suivante : A vos effectifs de paix anémiés, j'opposerai des effectifs de paix doubles, et le premier jour de notre mobilisation se confondra avec le premier jour de nos transports de concentration ; sans compter la nouvelle petite surprise que je vous ménage et que vous connaissez bien, mais faites semblant de ne pas connaître, et je ne parle pas de ballons ni d'aéroplanes ; sans compter non plus les surprises que vous ménagent mes auxi-



liaires en France, témoin ces mutineries qui dénotent un état d'esprit plutôt affligeant.

« Vous voulez m'opposer la Loi de 3 ans ? Attendez. D'abord, elle n'est encore ni votée, ni appliquée. Nous nous chargeons de la faire dévier en douceur.

« Avec l'argent que vous nous prêtez indirectement, par l'intermédiaire de banques bien françaises, nous nous chargeons de calmer les enthousiasmes populaires.

« Et puis, la maison Ullmo et Cie n'est pas morte que nous sachions ; elle a seulement changé de procédé ; elle n'opère plus elle-même. Jugez-en par l'édifiant Congrès de Berne ! »

Tel est le langage que pourrait nous tenir M. de Bethmann. Mais nous voici amenés à parler de ce fameux Congrès.

La *Libre Parole* a annoncé, le 11 mai courant, que l'initiative en a été prise par trois Juifs qu'elle nomme. Mais vous remarquerez qu'il n'y a pas un Juif parmi les joyeux parlementaires qui sont allés se faire « berner ». C'est la confirmation du fait que l'on a changé de tactique dans les Sociétés secrètes infestées d'espionnage. Quand les temps redeviennent durs, on se ménage un alibi.

Au mois de novembre 1894, M. W..., très connu dans son monde israélite disait déjà : « L'Affaire Dreyfus nous recule de « 50 ans. Eh bien ! nous résisterons ; nous aurons une police à « nous, des spadassins, etc. » Des spadassins !... A côté des spadassins de champ clos, il y a des spadassins de Loge habiles à briser les plumes, à faire taire les velléitaires, à lancer les esclaves tenus par quelque saleté innommable, habiles aussi à créer l'incident qui détourne l'attention éveillée, brise les élans d'enthousiasme, dérive les courants d'instinct populaire. Longtemps, ils ont réussi à étonner, à écarter, à décourager. Mais aujourd'hui, nous sommes instruits, et, quand l'incident surgit, notre première pensée, à nous les nationaux de race, Français, Belges, Suisses et autres dont le cerveau n'est pas empoisonné par les errants asiatiques, notre première pensée dis-je, est celle-ci : « Où est l'intérêt de la Nation juive ? Pourquoi se mêle-t-elle ouvertement ou sournoisement de cette affaire ? Quelles puissances vassales y engage-t-elle ? A-t-elle fait alliance avec le gouvernement de notre nation ou lui est-elle opposée ? »

En l'espèce, si l'idée du Congrès de Berne a été lancée par trois Juifs, sujets allemands, elle a été réalisée par les groupes maçonniques interpénétrés.



Le Gouvernement fédéral, pris entre l'enclume et le marteau, est resté à l'écart.

Il y a eu alliance au début entre des personnages gouvernementaux français et les forces maniées par certains groupes maçonniques : il s'agissait alors de retarder l'explosion de la guerre. Le moyen était imprudent.

Il y a eu alliance plus tard entre les Allemands et certains groupes secrets disposant de puissants moyens d'espionnage. Il s'agissait de savoir comment on avait connu, en France, les projets militaires allemands, quelles mesures immédiates on avait prises, quelles mesures plus lointaines on comptait prendre.

Les Allemands ont été bien servis, tandis que les Français ont été trahis. Il en est résulté l'incident du mois de janvier, traité par M. A. Fidus dans ses deux premiers articles des 5 mars et 20 avril 1913.

Les Allemands ont encore été bien servis quand l'instinct populaire français a acclamé le projet de la Loi de 3 ans. Les sectes secrètes se sont alors employées à dériver le courant. On s'est appliqué à retarder le vote de cette Loi de Salut National, à provoquer des contre-projets destinés à en détruire pratiquement les effets, à mettre sur pied le projet de M. Joseph Reinach, auquel d'habiles dosages donnent les apparences d'une Loi de 3 ans.

M. l'Intendant Brunetière a démontré d'une façon lumineuse que ce projet est destiné au contraire à étrangler le service de 3 ans, sans en avoir l'air, et à satisfaire certains députés se disant patriotes, en leur permettant de concilier l'amour de la Patrie avec la crainte de s'aliéner l'électeur.

Néanmoins, l'élan national de la jeunesse que les sectes judéo-allemandes n'ont pas encore su briser en la disciplinant sous une férule hypocrite, a fortement effrayé les Allemands. Ils sont littéralement affolés, comme chaque fois qu'un coefficient oublié vient modifier d'une façon imprévue leurs équations savamment posées.

Le divorce s'accentue entre la Nation française et son Parlement composé, à de rares exceptions près, soit de trembleurs asservis à un Gouvernement qui tient en mains les élections par des fonctionnaires qu'il n'ose changer, soit d'esclaves menés au fouet par les agents de l'étranger.

Devant le réveil du bon sens français, les Allemands sont angoissés d'une crainte qu'ils dissimulent à peine. En vain font-ils



la grosse voix comme ces poltrons qui veulent s'encourager en parlant fort dans le noir.

Ce Congrès de la Paix était issu de l'illusion qu'on peut obtenir le concours des Sociétés secrètes sans payer tôt ou tard le prix de l'œuf qu'elles apportent par celui du bœuf qu'elles réclameront.

Nos gouvernants de 1912 ont payé ce concours éphémère par des confidences imprudentes dont on a abusé. Le Gouvernement allemand paiera, Dieu sait comme, le concours des sectes qui lui ont préparé le triomphe suivi de déception de Berne.

Là, près de 150 parlementaires français sont venus, sous le fouet du Commandeur, demander grâce pour leur repos profiteur, en payant cette grâce du prix d'une renonciation définitive à nos espoirs nationaux.

Que quelques-uns aient eu un haut-le-cœur devant les regards méprisants et railleurs d'un peuple patriote, c'est possible. Ne leur en sachons aucun gré et stigmatisons-les comme les autres. C'est la peur qui les guide.

Quand on s'enrôle sous la bannière des Jaurès, des Augagneur et compagnie, on sait où l'on va : à Berlin, par la porte basse. Il est trop tard pour esquiver la honte et le danger après avoir « profité ensemble », comme on dit ici.

Songeons plutôt à ces malheureux frères d'Alsace-Lorraine, que des ruses infâmes ont voulu travestir en Germains satisfaits. Les Delsol, les Wetterlé, ont su remettre les choses au point. Mais, comme toujours, le Teuton a pesé sur le joug de tout le poids de sa déception,et ce sont nos frères d'Alsace-Lorraine qui payent pour les « Bernés ».

La manière lourde des Teutons se retrouve aussi dans les manifestations de Belfort et de Toul.

L'effort porte la marque d'une confédération internationale, mais l'argent des mandats adressés aux organisateurs vient d'ailleurs.

Comme le dit très bien M. Charles Maurras dans *l'Action française* du 21 mai courant, les initiales « C. G. T. » doivent se lire « Jaurès », et j'ajoute que « Jaurès » doit se lire « Herr Jaurès ».

Et, comme l'avait écrit la veille le commandant Driant dans la *Libre Parole*, les incidents « se sont produits à deux portées de canon de l'ennemi ».

Ce n'est pas par hasard que l'effort s'est manifesté tout d'abord



sur ces deux boulevards de la défense nationale, Toul et Belfort, où il faudra que le défenseur ait particulièrement l'âme haute et le cœur trempé quand les équipages de siège viendront y sonner l'alarme.

Si je sais lire entre les lignes, le commandant Driant me paraît avoir parlé là en homme particulièrement averti.

On nous dit que la Loi française est désarmée contre les faits qui ont amené le scandale de Berne. Mais elle ne l'est pas, que je sache, contre le détournement de pièces officielles qui en a été une des causes.

Il est intolérable que des faits semblables, bien constatés, puissent se commettre impunément pour la seule raison que leurs auteurs sont protégés par de hauts personnages affiliés aux sectes secrètes. L'impunité est un encouragement à la trahison.

Nous sommes prêts à donner notre peau et notre argent, mais à condition qu'on n'en profite pas pour tourner sournoisement cette page d'histoire où s'inscrivent en caractères bien clairs des trahisons toujours renouvelables en temps de guerre, si on ne les écrase pas en temps de paix.

Nous demandons à nos lecteurs de méditer sur cette page et de forcer, par les moyens dont chacun peut disposer, nos gouvernants à faire la lumière devant laquelle la Maçonnerie entend qu'ils se dérobent pour sauver ses affidés officiels ou officieux, complices des faits précis que nous avons dénoncés.

On jouera du péril extérieur, de la nécessité de l'union devant l'étranger qu'on traitait de balivernes pendant la campagne en faveur de Dreyfus : *patere legem*.....

Ne nous laissons pas « Berner ». Réclamons sans pitié l'application des lois, des fameuses « justes lois ». Forçons les responsables à montrer, soit les pièces disparues, soit ceux qui les ont livrées, fait livrer, ou laissé livrer, en original ou en substance.

CHARLES GRANSON.

22 mai 1913.



LE GESTE MAÇONNIQUE

DEVANT UN CONSEIL DE GUERRE

en 1809

« *Je suis franc-maçon ; ces bêtises-là servent toujours à quelque chose...* »

(Lettre du conspirateur royaliste Rivoire, après son arrestation, à Fouché, ministre de la Police générale.)

Pendant l'occupation de l'Italie par les troupes françaises, le Conseil de guerre permanent de la 29e division militaire, séant à Florence, était appelé,le 19 octobre 1809,à juger un certain capitaine Mortier, commandant la 6e compagnie du 2e bataillon de la 5e demi-brigade de vétérans, en garnison à Savone.

Le capitaine Jean-Claude Mortier, originaire du département de l'Ain [1], à peine âgé de trente ans, comptait déjà 19 ans, 5 mois et 19 jours de services effectifs, neuf campagnes de guerre et une blessure, produite par un coup de feu à l'aine droite, qui avait pénétré dans le bassin, lors de la bataille d'Egmont-op-Se, en Nord-Hollande, le 1er octobre 1798.

1. Né le 27 février 1771, à Bourg, fils de Etienne Mortier et de Claudine Biche. Sous-lieutenant au 3e Bataillon des Côtes Maritimes, le 1er juin 1793. Lieutenant, le 13 août suivant. Capitaine, le 4 septembre 1795, passé au 90e régiment d'infanterie le 25 novembre 1798, puis au 67e régiment, le 15 août 1803.

Son caractère irascible lui avait attiré de nombreuses punitions et de plus nombreuses inimitiés, il fut la cause de sa réforme prématurée, proposée par le Conseil d'administration du 67e régiment d'infanterie sur le rapport des officiers de santé du corps.

Jeune et encore relativement valide, Mortier se trouvant ainsi sans emploi, sans ressource, sollicita une place dans les vétérans. Le Ministre de la guerre, cédant à quelques recommandations, proposa à l'Empereur de le nommer, conformément à l'arrêté du 4 Germinal an VIII, à une place vacante à la 5e demi-brigade des vétérans tenant garnison dans le Duché de Toscane, et Napoléon signa le décret le 19 novembre 1807, au Palais de Fontainebleau [1].

A peine arrivé à son nouveau corps, le capitaine Mortier, que la leçon infligée par ses camarades du 67e de ligne n'avait pas amendé, reprenait ses anciennes habitudes et se montrait tel qu'il avait toujours été, querelleur, insubordonné et violent. Trois mois ne s'étaient pas écoulés, que le colonel Normand, commandant par intérim le département de Montenotte, se voyait contraint de faire un rapport au Ministre de la guerre, le 1er mai 1808.

« J'ai l'honneur, écrit-il, de vous transmettre ci-joint les rapports et les pièces constatant la conduite indécente et scandaleuse avec laquelle le capitaine Mortier, commandant la 6e compagnie du 2e bataillon de la 5e demi-brigade de vétérans s'est comporté envers moi. Cet officier trop connu par la mauvaise conduite qu'il a tenue dans le 67e régiment de ligne en a été renvoyé après avoir subi quantité de punitions, rien n'a pu le corriger. Il se comporte toujours plus mal depuis trois mois qu'il est sous mes ordres.

« Cet officier, en suite des arrêts que je lui ai ordonnés pour avoir frappé chez lui, le 3 mars courant, la femme du vétéran Orsini, blanchisseuse, laquelle réclamait le paiement de ses peines pour avoir blanchi du linge à son épouse, et pour l'objet de *neuf sols*, s'est permis non seulement de l'injurier par les propos les plus indécents, mais a eu la bassesse de la frapper à coups de pied sur tout le corps, de la mettre hors de sa maison et l'a réduite dans un état qui a fait craindre pour ses jours, suivant les rapports et les états des officiers de santé qui l'ont visitée, et après avoir ainsi traité la femme, il a également battu et maltraité son mari qui était accouru auprès d'elle, attiré par ses cris, étant sur la place d'armes du fort de Savone où l'affaire s'est passée.

« Jusqu'à ce jour, je me suis toujours borné à rendre compte de l'inconduite et de l'immoralité de cet officier, au général de division Montchoisy, qui a non seulement approuvé les arrêts que je lui ai intimés, mais il a de

1. *Archives Nationales*, AFIV Secrétairerie d'Etat. Décrets plaquette 1947.



plus ordonné que le capitaine Mortier payât les frais qu'occasionnait sa maladie jusqu'à sa parfaite guérison, et à payer en outre une solde de vingt sols par jour pendant tout le temps que cette malheureuse resterait sans pouvoir travailler.Ce capitaine, voulant couvrir ses crimes par les moyens les plus odieux, s'est permis d'écrire au général de division Montchoisy, les mensonges les plus grossiers contre moi. Il a attaqué mon honneur et ma probité, il a également trompé la bonne foi du sous-lieutenant de cette compagnie, M. Halbertzetzer, auquel il a fait signer une déclaration contre moi, comme si c'eût été une affaire de service. Cet officier a été mis par moi aux arrêts pour avoir signé un faux, mais je proteste à S. E. que ce malheureux officier n'est point coupable, que sa bonne foi a été trompée, ne sachant ni lire ni écrire le français, et que les craintes ou menaces que lui a inspirées, le capitaine Mortier sont les seules causes qui l'ont porté à cette condescendance.

« Enfin, le capitaine Mortier, ne s'est point contenté d'écrire au général de division Montchoisy,il s'est choisi, en outre, un avocat pour faire connaître à V. E. les prétendues injustices que j'ai exercées contre lui.

« D'après le détail des faits relatés ci-dessus,et encore d'après les différentes pièces ci-jointes, j'espère que S. E. sera suffisamment instruite pour s'assurer de la véracité des faits et des rapports que j'ai l'honneur de lui soumettre et qui attesteront à jamais la malversation de cet officier et de son inconduite.

« Incapable de nuire ou de perdre un de mes concitoyens, sentiments qui n'ont jamais trouvé place dans mon cœur, je me bornerai donc à solliciter, avec prière, de S. E., que cet officier soit changé de garnison et de division. Le général de division Montchoisy, avec lequel je viens d'avoir l'honneur de parler, après lui avoir fait tous les rapports, doit également vous faire la même demande.

« Enfin, Monseigneur, de quelque manière qu'il en soit, daignez, je vous supplie, ordonner son changement pour éviter les suites peut-être funestes qu'un jeune homme exalté, et, j'ose dire, presque en démence, pourrait occasionner.

« Je finis par vous renouveler ma prière et les assurances de mon respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur, etc. ».

NORMAND [1].

En transmettant au Ministre de la guerre ce rapport du colonel Normand, le général de Montchoisy, tout en confirmant le contenu, se bornait, lui aussi, à demander le changement de garnison du capitaine Mortier et proposait de l'envoyer au fort Bardi. Au Ministère, on pensait que cet officier serait beaucoup mieux

1. Rapport de G. Normand, Commandant la place de Savone, Colonel, juge à la Cour Criminelle et commandant par intérim le département de Montenotte. (*Archives A*).



placé dans une compagnie de vétérans à Turin, « où il se trouverait sous la surveillance immédiate d'un chef de bataillon, chargé de la direction de ces compagnies, tandis qu'au fort Bardi, Mortier commanderait en chef les vétérans qui y tiennent garnison, ce que ne semble point devoir permettre la violence de son caractère ».

Cette proposition si sage ne fut point approuvée, et l'on s'en remit au général de Montchoisy, qui plaça le capitaine Mortier à Orbetello dans la 2e demi-brigade ; ce fut peut-être une faute, car étant donné le caractère du capitaine, il est permis de douter même que sous l'œil de son chef immédiat, il pût refréner son caractère.

Un an après, au mois de septembre 1809, Mortier, s'étant pris de querelle avec un sergent de sa compagnie qu'il avait fait mettre en prison, s'emporta à des voies de fait envers son subordonné jusqu'à le frapper à coups de plat de sabre ; celui-ci, ayant porté plainte à l'autorité supérieure, le capitaine, à la suite d'une violente dispute avec son chef, reçut l'ordre de se rendre aux arrêts, mais ayant refusé d'y obtempérer, il fut cité devant le commandant de la place d'Orbetello qui confirma l'ordre donné.

Mortier, tournant alors sa fureur au paroxisme contre cet officier supérieur, tira sur lui un coup de pistolet qui, fort heureusement ne l'atteignit point,puis,sortant un couteau de sa poche, il tenta de se détruire lui-même, mais il en fut empêché par les personnes accourues au bruit de la détonation.

Arrêté et conduit à la prison militaire de Florence, il fut déféré au Conseil de guerre séant dans cette ville, le 19 octobre 1809.

Les faits étaient patents, publiés et reconnus par les témoins et même par l'accusé; il ne pouvait y avoir de doute, tout au plus trouvait-on quelques circonstances atténuantes dans le caractère indomptable de l'accusé ; tout le monde, en conséquence, s'attendait à une condamnation sévère.

Au moment où les membres du Conseil allaient délibérer, le capitaine Mortier fit un geste maçonnique qui fut compris de ceux-ci, et remarqué par les assistants.

Après une courte délibération, le Conseil de guerre, à l'unanimité, prononça l'acquittement du capitaine Mortier [1].

1. EXTRAIT D'UN JUGEMENT MILITAIRE. — Le Conseil de Guerre permanent de l'ex-29e Division Militaire, séant à Florence, le 19 du mois d'octobre 1809, a acquitté le Sr Mortier (Jean-Claude), capitaine du 2e bataillon de la 2e demi-brigade des Vétérans, prévenu de voies de fait envers un sergent et d'avoir tiré un coup de pistolet sur le Commandant de la place d'Orbetello et



Ce singulier jugement fut diversement apprécié et généralement blâmé. Le prince Félix, commandant supérieur du Grand Duché de Toscane, prévenu aussitôt, ordonna de maintenir le capitaine Mortier en prison, jusqu'à ce qu'une décision impériale intervînt. S. A., en effet, se réservant d'en appeler à l'Empereur.

Le duc de Feltre, Ministre de la guerre, ayant appris le fait, écrivit aussitôt à la Grande Duchesse, qu'il avait décidé que le capitaine Mortier serait réformé sans traitement. Il devait sortir de prison pour être aussitôt dirigé, avec feuille de route, sur la commune où il déclarerait vouloir se retirer, et qu'il serait immédiatement supprimé des contrôles de la 2e demi-brigade.

En même temps, le ministre demandait qu'on lui fît connaître les noms des officiers composant le Conseil de guerre qui avait ainsi jugé [1].

Le 22 novembre 1809, le duc de Feltre faisait à l'Empereur, qui le sanctionnait le lendemain, le rapport suivant :

J'ai l'honneur de rendre compte à S. M. que le Sieur Mortier, capitaine à la 2e demi-brigade de vétérans, a, dans un accès de fureur, tiré un coup de pistolet sur le commandant de la place d'Orbetello, qui lui avait ordonné de se rendre aux arrêts, et, qu'ayant été traduit devant un Conseil de guerre, il a été acquitté à l'unanimité, à la faveur d'un signe maçonnique qu'il fit au président, au moment où il allait être jugé. (Je le sais d'une manière positive, quoique confidentielle).

Les officiers qui composaient ce Conseil de guerre ne m'ayant pas été désignés nominativement, je prie S. A. I. Mme la Grande Duchesse de Toscane de vouloir bien m'en adresser la liste, afin de pouvoir prendre, à l'égard de chacun d'eux, les ordres de S. M.

Comme le Sieur Mortier eût dû être condamné à une peine afflictive, si les juges n'eussent point été influencés, et que le délit qu'il a commis n'est pas le premier de cette nature, dont il se soit rendu coupable, je crois devoir proposer à S. M. de le réformer sans traitement, et j'ai l'honneur de présenter à son approbation un projet de décret pour cet effet [2].

Le Ministre de la Guerre,

DUC DE FELTRE.

Voilà le fait, point n'est besoin de commentaire ni de dissertation.

dans son domicile, ainsi qu'il résulte d'une copie de ce jugement déposée au Ministère de la guerre. Le présent extrait est fait par Lefebvre (1818). *Arch. A.*

1. Nous n'avons pu retrouver la réponse faite à cette question du Ministre.
2. *Archives nationales*, AFIV, plaquette 3130.



Peut-être sera-t-on curieux de savoir ce qu'il advint, par la suite, au capitaine Mortier.

Privé de toute fortune, la misère s'étant abattu sur lui, sa blessure ancienne restée mal fermée lui ôtant la possibilité de se livrer à aucun travail pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa femme et de plusieurs enfants, sur le point de périr de misère, il fit solliciter le Ministre en sa faveur par l'entremise du F. ·. Sicard, chef de bataillon dans la Garde Impériale, son ancien compagnon d'armes dans le 51e régiment d'infanterie.

L'officier réformé demandait, le 1er mars 1810, à être remis en jouissance de la solde de retraite de 800 francs qu'il avait obtenue avant d'entrer dans les vétérans.

En présentant ses fautes, « comme l'effet d'un caractère trop « susceptible et d'un sang bouillant qu'il n'est pas maître de « réprimer dans le premier moment », le commandant Sicard, appuyé par un fonctionnaire du ministère, faisait valoir en faveur de Mortier, comme autant de titres à l'indulgence, le courage distingué qu'il a montré pendant tout le temps de son service à l'armée, et ses blessures ».

En marge du rapport que lui présentait, le 8 mai 1810, le fonctionnaire de son ministère, le duc de Feltre, écrivit ce seul mot : *Refusé.*

Mortier, déçu dans cette espérance, trouva aide et appui pour passer en Espagne avec l'intention de prendre du service dans les troupes du roi Joseph. Admis provisoirement, on le chargea pendant quelque temps du commandement de différents postes où il montra beaucoup de zèle, d'intelligence et de désintéressement, mais il ne put être employé à titre définitif parce qu'il n'était porteur d'aucune autorisation de l'Empereur, pour être attaché au service d'Espagne, et le général Lafon-Blaniac dut le renvoyer en France avec des lettres de chaude recommandation.

Arrivé à Paris en juin 1812, le capitaine Mortier alla voir le fonctionnaire du Ministère de la guerre qui lui avait toujours été favorable et le pria d'user de toute son influence pour lui faire obtenir un emploi de son grade dans la gendarmerie, ce à quoi celui-ci s'employa incontinent, et c'est dans ce but qu'il présenta un nouveau rapport au duc de Feltre qui répondit encore par ce seul mot : *Refusé.*

Mais, six ans plus tard, en 1818, cédant aisément à des influences qu'on devine, Gouvion Saint-Cyr, Ministre de la guerre, soumet-



tait à la signature du roi Louis XVIII une ordonnance rendant au capitaine Mortier ses 800 francs de pension, sous le prétexte que le décret de l'Empereur du 23 novembre 1809 le réformait sans traitement, sans faire mention de cette pension antérieurement acquise. C'était une formule de bienveillante subtilité pour venir au secours de cette victime du militarisme et de la tyrannie impériale sauvée naguère par un geste sacré.

LÉONCE GRASILIER.



LE JUDAÏSME

CONTRE LA

FRANC-MAÇONNERIE & LE PROTESTANTISME

Un Allié de Rome imprévu

Dans le *Judaïsme Tunisien et Nord-africain*, un écrivain Juif, M. Jacques Bahar, vient de publier des études qui ne peuvent manquer d'avoir un certain retentissement.

La thèse défendue : nécessité et urgence d'une alliance du Judaïsme et du Catholicisme, est d'une nouveauté audacieuse ; les développements sont d'un homme averti, doué d'une forte originalité.

Que ce bref exposé n'effraye ni ne décourage le lecteur : son orthodoxie fera aisément le départ de l'hérésie et de vérités qui acquièrent une saveur particulière renouvelées à cette source.

M. Jacques Bahar se réclame d'un traditionnalisme intransigeant : et pourtant, rien de plus nouveau pour nous que l'état d'âme, la mentalité révélés par ses études, qui heurteront davantage notre ploutocratie juive et même les doctrinaires d'Israël que le catholique le plus ultramontain.

Ayant trop sommairement analysé ces études dans la *Libre Parole*, j'ai reçu de M. Bahar la lettre qu'on va lire. Je répète qu'il ne faut pas oublier un moment, pour la goûter, que l'auteur est un



juif, et même un juif qui a l'orgueil, la fierté de sa race et de la mission qu'il lui attribue. M. Bahar commence par exposer que j'ai quelque peu déformé sa pensée, puis il continue :

« J'y figure (dans mes articles) comme ayant déploré que les Juifs abandonnent les synagogues. Cela pourrait me nuire auprès des gens intelligents, mon maigre reliquat de fréquentations, et je vous serais particulièrement reconnaissant d'une confraternelle rectification.

« Car, quoique ou parce que Juif fervemment traditionnaliste du rituel, je ne mets jamais les pieds dans ces monuments que nos respectés ploutocrates érigent à la gloire de leurs millions, par où notre religion est devenue leur fief, comme l'a irrévocablement démontré, naguère, l'affaire du rabbin Brauer.

« Irais-je y rabattre les autres ?

« Ce n'est d'ailleurs pas la désertion des synagogues qui détermina le marasme du Judaïsme. Cette désertion ne fut elle-même que la conséquence d'un phénomène historique plus profond, qui n'a rien de commun avec les causes de l'indifférentisme catholique.

« De même, le retour actuel des Juifs à la synagogue n'a aucun rapport, quoique concomitant, avec le revenez-y de religiosité des masses chrétiennes.

« Chez vous, c'est l'orgueil scientifique de ces deux derniers siècles qui, en éteignant les cierges des autels, avant les étoiles du ciel, évacue les temples.

« Chez nous autres, c'est l'émancipation de 1791. En ouvrant les ghettos, elle substitua un messianisme personnel, financier et mondain, au messianisme historique et national. Or, sans celui-ci, les synagogues, la religion, la doctrine et l'histoire juives ne sont que simagrées, calembredaines et fatras écœurants.

Car notre culte — ne l'oubliez point — ne fut jamais celui d'une foi mystique, d'une morale obligatoire, ou de la conscience, mais le culte exclusif de la patrie juive et de l'œuvre de sa réédification.

« Nos fêtes n'ont rien de religieux, c'est-à-dire de relatif aux rapports de notre âme avec la divinité. Ce sont des fêtes nationales commémoratives et laïques. Pâques : passage de la Mer Rouge, notre 14 Juillet ; Pentecôte : promulgation du Décalogue, notre charte constitutionnelle ; Fête des Tentes : Souvenir patriotique du campement sinaïque ; Khamouka : Fête patriotique des Macchabées, et enfin Pourim, fête d'Esther, la fête la plus nationaliste de toutes.

« La synagogue n'est qu'une institution transitoire d'exil, un symbole de la patrie absente et non un lieu de prières, car tout Juif étant prêtre-né, chacun peut prier chez soi, ou dans la rue, ou en tramway aussi valablement qu'à la synagogue.

« Son objet patriotique éliminé, il n'en reste que les quatre murs entre lesquels des oisifs viennent se faire croire périodiquement qu'ils sont Juifs Pour Jérusalem, le rituel en parle toujours, mais on n'y pense jamais.

« Et c'est la logique de cette anomalie qui a vidé nos temples.

« Ce que j'ai déploré, ce ne pouvait donc pas être un résultat inévitable et d'ailleurs accessoire, mais l'évanouissement de la conscience nationale juive qui implique notre éthique, notre mission et notre raison d'être en face de l'humanité.

« Je n'en suis pas, loin de là, à regretter le ghetto qui fut, malgré tout, encore plus une citadelle qu'une prison, et cela parce que le passé n'est que



de l'engrais d'avenir et non une pitance du présent, et que l'oxygène est remède à tout.

« Tout au plus me rappellerai-je qu'au ghetto — comme chez les catholiques d'aujourd'hui — la primauté appartenait aux intellectuels et non aux mercantis. Ce n'est donc pas le ghetto que je regrette, c'est les antisémites que j'envie.

« Mais mon raisonnement va bien au-delà.

« L'humanité civilisée est en travail d'un nouveau facteur de la pensée : la conscience ethnique. Je n'ai pas dit instinct ou sentiment, qui existèrent de toute éternité.

« Cette conscience, faite de science, elle naîtra à la vie politique aussitôt après l'effondrement des Etats artificiels.

« Chaque race devra donc, pour subsister avec honneur et sécurité, arborer sa personnalité historique véritable, et délimiter son habitat.

« Nous avons le nôtre. Mais nul n'offre de nous le rendre, et trois forces s'y opposent à cause du Saint-Sépulcre : l'orthodoxie russe, le protestantisme anglo-allemand et le catholicisme romain.

« Or, soit dit sans bravade, nous pourrions aisément reconquérir notre patrie à la barbe des trois compétiteurs.

« Mais une fois casés, il nous faudrait bien suivre une politique chrétienne, laquelle devrait être finalement préférentielle.

« Et, à ne considérer que les antériorités, la préférence s'incline d'elle-même vers Rome.

« Il y a donc une alliance politique romaine — j'ai dit politique — en puissance, dans nos aspirations messianistes juives les plus pures, les plus substantielles.

« Autant la conclure préventivement et tout de suite pour déjouer les convoitises protestantes et moscovites qui supplanteraient les Juifs territorialement et le Vatican religieusement.

« Force nous est alors — comme corollaire — d'abandonner le protestantisme et la Franc-Maçonnerie lesquels, privés de notre soutien, s'effritent d'eux-mêmes dans le giron de l'Eglise.

« Je me suis laissé dire qu'il n'y avait pas, dans toute la catholicité, une seule autorité préparée à comprendre ce plan.

« Quelle différence d'avec nous ! Non-seulement il n'y a pas davantage de Juifs sur vingt millions que nous sommes, mais il y en a au moins quelques milliers tout prêts à me faire passer le goût de prophétiser.

« Je continue donc à prêcher dans mon désert.

« Si les Juifs renâclent à cette solution, ils sont perdus à jamais, car les guerres imminentes ruineront leur puissance qui n'est que mobilière.

« Et, après ces guerres, leur influence politique se dissipera devant la résurrection du régionalisme qui est leur toxique spécifique.

« Mais, si les guerres n'ont pas lieu, il va éclore, surtout après l'ouverture du Panama, une période d'enrichissement si intense, si inouïe, que le monopole financier juif s'y engloutira comme en un maëlstrom. Car notre sens des affaires n'est qu'une technique acquise sous la contrainte du ghetto et qui va s'affaiblissant à mesure que nous nous en éloignons. Or, il est essentiellement contraire à notre génie.

« Mais cette technique, nous l'avons enseignée aux chrétiens, dont j'en sais plus d'un qui nous rendrait déjà des points.



« Enfin, tout le monde devant avoir bientôt un chez soi, nous allons nous trouver socialement et politiquement aussi vagabonds que jamais.

« Mais, si c'est l'Eglise qui refuse la paix, elle risque plus que nous. Elle va à la mort. (!)

« Car, ou bien c'est la Russie qui s'empare du Saint-Sépulcre et alors, on peut en être sûr, c'est le tsar qui coiffera la tiare universaliste. L'orthodoxie se latinisera un peu plus pour englober l'Occident, et tout sera dit.

« Ou bien ce sera le Protestantisme, et alors il se catholicisera ; mais ce catholicisme sera anglo-saxon.

« Ou bien alors, tout reste en l'état, mais les Juifs traqués ramassent leurs forces et se livrent à nouveau au prosélytisme, comme dans l'antiquité et le moyen-âge — politique si alarmante pour l'Eglise quelle dut recourir au ghetto — comme la Russie contemporaine à son exemple.

« Et voilà !

« Ce n'est donc pas son ombre que je reproche à Israël d'avoir perdue, c'est son soleil.

« Vous m'objecterez peut-être que c'est l'antisémitisme que je vais démolir en cette affaire.

« Réponse : Mais, puisque les Juifs n'en veulent à aucun prix et tiennent mordicus à leurs amitiés protestantes et maçonniques, soyez vous-mêmes les ouvriers de cette alliance, ce qui ne modifiera les positions de personne tout en sauvant Juifs et Eglise par dessus le marché.

« Veuillez agréer, etc.

Jacques Bahar.

* * *

Voilà qui peut et doit paraître, au moins en ce qui concerne les propositions de paix et d'alliance, singulièrement inconsistant et nébuleux.

En bonne justice, il convient, pour éclairer ce texte, d'emprunter les lumières diffusées par M. Bahar dans les précédentes études auxquelles j'ai fait allusion.

Et d'abord, comment et pourquoi la chrétienté peut-elle être amenée à favoriser la restauration du royaume d'Israël, rêve de M. Bahar ? Voici :

Si la chrétienté n'a pas *un intérêt religieux supérieur* à nous voir restaurer le royaume d'Israël — car il faut être dément pour oser rêver d'un Etat socialiste ou d'une République financière parlementaire — jamais le sionisme ne bougera de place.

Mais, si nous suivons notre propre voie sans abdiquer ni altérer notre personnalité, si nous localisons notre effort sur notre éthique, alors la chrétienté fortifiée, ennoblie par ce spectacle, nous ramènera vers notre berceau, non pas pour notre bonheur, mais pour son propre triomphe.

C'est pourquoi, d'ailleurs, Israël a pris la route opposée.

La route opposée, qu'est-ce à dire ? Voici l'explication :



Israël s'est vendu aux protestants et aux maçons

Cette route, c'est la grande, l'insondable faute politique des juifs modernes de s'être embrigadés parmi les ennemis de l'Eglise catholique romaine : anticléricaux, protestants et francs-maçons.

Quand c'est un juif qui articule semblable proposition, il faut qu'il revienne de fort loin.

Non seulement de fort loin, mes frères, mais à très petits pas.

N'insistons pas sur les dix-sept siècles de luttes anti-chrétiennes, où les juifs ne cessèrent d'approvisionner les hérétiques de toutes munitions polémiques contre l'Eglise.

Elle n'était ni suffisamment éclairée, ni surtout entièrement libre de sa pensée politique et de ses mouvements.

Mais dans cette nuit, un fait aurait dû nous avertir comme la colonne de feu, du désert sinaïque, c'est lorsque l'hérésie chrétienne fut devenue *protestantisme politique et que Luther se proclama antijuif.*

En effet, alimenté d'arguments par les juifs, Luther avait conçu le projet de les convertir au christianisme, comme jadis Mahomet, à l'Islam. Les juifs lui ayant faussé compagnie, il se retourna contre eux rageusement.

Mais les juifs encore meurtris par les persécutions catholiques ne songèrent qu'à s'agréger à l'ennemi de leur geôlier et passèrent l'éponge.

C'est à cette alliance du juif et du protestant que remonte la faillite actuelle du sionisme.

Si la métamorphose politique de l'hérésie luthérienne n'avait été que le triomphe de la raison sur la superstition, de la foi épurée sur l'idolâtrie, les juifs dont l'émancipation en dépendait auraient témoigné d'un grand sens politique en s'y ralliant.

Mais c'était l'inverse.

Alors que l'Eglise est un principe de morale universelle abstraite, le protestantisme était un système d'intérêt matériel laïque allemand, n'ayant absolument rien de commun avec la Bible, l'Evangile ou les Pères, qui n'y figurent que sur l'étiquette. Une religion *made in Germany.*

Voilà, clairement exposées, les raisons que peut avoir le Judaïsme de rompre avec le Protestantisme.

Mais la Franc-Maçonnerie ?

Parallèlement à l'alliance protestante, nous avions contracté celle avec la maçonnerie, comme d'ailleurs, de tout temps, avec les sectes anti-romaines.

Elle était soutenable, et le sujet n'a plus qu'une valeur académique d'ailleurs.

Mais l'une et l'autre alliances auraient dû être détendues à la Révolution, au lendemain de l'émancipation qui ne fut l'œuvre ni des maçons,



ni des protestants, mais de l'esprit du XVIIIe siècle qui était universellement français de France catholique :

Passons sur cette dernière et audacieuse affirmation, car j'imagine que ce que M. Bahar entend par l'esprit du XVIIIe siècle, c'est celui de Voltaire et de Rousseau,et le fait qu'il qualifie cet esprit de français de France catholique nous dispense de discuter.

Voyons plutôt pourquoi s'impose la nécessité de rompre avec la Franc-Maçonnerie :

En fraternisant avec la maçonnerie et le protestantisme, négateurs de notre foi, nous en avons fait litière.

Qu'avons-nous reçu en échange ? La permission de faire fortune, tempérée par leurs rançonnements amiables et celle d'accéder à tous les postes, barrée par des affaires Dreyfus.

Israel retroquant son droit d'aînesse à Esaü contre le plat de lentilles, ne méritait même plus d'y retrouver l'antique portion intégrale.

Ce suicide du judaïsme moral a pour corollaire l'avortement du judaïsme national ou sionisme.

....Tout ce qui ne subsiste que de négation est destiné à disparaître devant l'affirmation qu'il combat. Il est précaire et ne doit jamais faire l'objet d'une alliance.

Voici quatre puissances caractérisées : le Judaïsme, l'Eglise, la Maçonnerie et le Protestantisme.

Le Judaïsme est-il une négation ou une affirmation ?

Je suis celui qui suis, a dit l'Eternel et il n'a jamais polémiqué avec Baal.

L'Eglise est-elle une négation ? Elle ne vit et ne prospère qu'en nous affirmant, en nous proclamant.

Mais le Protestantisme et la Maçonnerie ! Ils ne se sustentent que de polémique, d'invectives envers l'Eglise. Jamais le moindre effort pour se constituer en affirmation autonome par la morale, la science, la raison — parce que tout cet arsenal est divin, donc contraire a leur essence.

Ils savent que la corruption, la superstition, la barbarie ce n'est pas l'Eglise, quand bien même tout le clergé serait superstitieux, barbare et corrompu. Mais c'est à l'Eglise qu'ils en ont, donc à ses vertus doctrinales, donc à sa morale.

Ils savent que ce n'est pas elle qui a institué le Saint-Office, qu'il n'est pas vrai qu'elle ait persécuté Galilée, que jamais Rome n'a vu d'autodafé, que l'Eglise est absolument étrangère à la Saint-Barthélemy où ne figure pas un seul ecclésiastique, que ce n'est pas elle qui a armé Jacques Clément ou Ravaillac, ni elle qui a fait brûler le Chevalier de la Barre, puisque la même année, à Rome, pour un délit identique, le coupable n'encourut que deux ans de prison ; qu'au Concile de Constance, enfin, ce n'est pas l'Eglise qui fit condamner Huss, mais qu'elle avait mis tout en œuvre pour le faire fuir avant son procès.



Ils le savent et, cependant, ils enseignent le contraire. Ils n'ont donc pas un seul vrai crime à imputer à l'Eglise,puisqu'ils lui en inventent.

Ce sont donc des négateurs, ils ne peuvent pas durer. Or nous sommes l'éternité et ne pouvons rien emprunter à la précarité. Nous sommes une nation de vérité et de justice,et nous ne devons pas nous souiller de mensonge et de calomnie.

Fuyons ces promiscuités!

Et nous arrivons à cette conclusion :

Mais, par contre, il est une alliance qui dispense de toutes les autres, c'est celle avec l'Eglise romaine.

Car les juifs désertant le protestantisme et la maçonnerie, ces deux sectes n'auront plus qu'à réintégrer son giron.

La masse de ses soixante-quinze millions de fidèles permet à l'Eglise d'absorber les cent vingt à cent cinquante millions d'orthodoxes et de réaliser, après l'unité religieuse américaine, l'unité européenne. Elle peut alors aisément englober le boudhisme. Et l'Islam, cerné de toutes parts, suivra.

Voilà la puissance mondiale qu'Israel, le père en la foi, peut offrir à sa fille aînée, l'Eglise du Christ.

Il n'est pas un chrétien qui puisse s'opposer à cette réalisation de la prophétie de saint Paul, dans son Epitre aux Romains, touchant la résurrection d'Israel lorsque toute la multitude des Gentils sera entrée dans l'Eglise.

Il n'est pas un juif qui puisse refuser de s'y rallier, car c'est la fin de l'antisémitisme protestant et maçon, puisque ces sectes se dissolvent dans le catholicisme. C'est la fin de l'antisémitisme catholique, puisque nous devenons associés de l'Eglise.

Passons, pour le moment, sur les 75 millions de fidèles de l'Eglise catholique, car chacun sait qu'on en trouverait le double sans quitter l'Europe, et sur la paternité que l'auteur prête à l'Eglise.

⁂

On ne peut refuser à M. Bahar le mérite de l'originalité ; mais en face d'une argumentation aussi tumultueuse, on se trouve assez embarrassé pour sérier les questions, discuter les aperçus rapides, successifs et souvent brillants comme les images d'un kaléidoscope.

Sans mettre en doute son autorité d'exégète — et il en doute d'autant moins lui-même que, pour lui, tout Juif est un prêtre-né et que son peuple détient « cette éthique sublime qui le marque au front du signe mystérieux de l'immortalité » — j'aimerais voir ra-



tifier par une autorité religieuse, par un de ces doctrinaires devant qui tout Juif s'incline, son opinion sur Israël et son culte.

Vraiment, le culte religieux Juif n'existe pas, et les offices de la synagogue ne sont que parades et faux-semblants ?

Vraiment, ces monuments ne sont que des évocations de la patrie absente, bénéficiant en quelque sorte de l'ex-territorialité en pays étrangers ?

Vraiment, les fêtes religieuses juives, et même les plus pompeuses, ne sont que des commémorations nationales et patriotiques ?

Je loue fort et sans réserves, en même temps que sa sincérité, le nationalisme juif de M. Jacques Bahar, et je ne sais ce qui me retient de le proposer en exemple aux Français de France.

Sa thèse, pour sensationnelle qu'elle est, n'a pas été combattue par les organes doctrinaires d'Israël : faut-il, peut-on en conclure qu'elle a leur approbation, qu'elle est indiscutable et d'une entière orthodoxie ?

Si oui, nous demanderons aux hommes de bonne foi ce qu'il faut penser d'une loi de séparation qui prétendait imposer à l'Eglise, sous le nom d'associations cultuelles, l'organisation consistoriale juive, l'organisation qui a pour objet exclusif d'entretenir le culte de la patrie juive.

Et nous ne nous étonnerons plus que ce soit un Juif, M. Grunenbaum, qui ait été chargé de rédiger cette loi draconienne ; nous comprendrons qu'on ait imposé à un peuple si complètement conquis, comme fête nationale, la commémoration de l'événement qui fut le prélude de l'émancipation des Juifs.

Si elle est mêlée d'amertume, c'est tout de même une satisfaction de savoir avec précision à quel point on est asservi, dans quelle mesure des hommes d'Etat, prétendûment Français, sont domestiqués par la puissance étrangère.

Et on traite les antisémites d'énergumènes !

Si disposé que je sois à faire crédit à M. Bahar pour ce qui touche sa religion et sa race, je dois relever une contradiction au moins apparente.

Si les synagogues sont comme la matérialisation de la patrie juive, si les fêtes qu'on y célèbre ne sont que des fêtes patriotiques, comment son nationalisme intransigeant peut-il lui interdire d'en préconiser la fréquentation ?

Mais M. Bahar nous répondrait que synagogues et fêtes ont été détournées de leur destination, faussées dans leur esprit et leur objet.

Je crois qu'il n'est pas utile et je ne me suis pas proposé d'exa-



miner toutes les assertions et opinions de M. Jacques Bahar ; je relève cependant une double erreur dans son appréciation du renouveau de « religiosité » chez les Juifs et les catholiques.

Erreur de fait en ce qui touche le retour actuel des Juifs à la synagogue : tous les journaux juifs s'accordent pour déplorer la désertion des temples. Et je doute qu'on puisse en trouver l'explication dans la recherche, hors du Messianisme historique et national, dans la pratique d'un culte qui doit être « le culte exclusif de la patrie juive et de l'œuvre de sa réédification ».

Une autre erreur, c'est de prétendre que les progrès de la science ont éloigné les catholiques de la foi, à moins que M. Bahar ait précisément voulu dire le contraire en accolant ces deux mots : orgueil scientifique.

J'aurais alors préféré qu'il employât là le néologisme méprisant que j'ai trouvé sous sa plume : scientificard. Jamais la vraie science ne fut l'ennemie de l'Eglise ; jamais, quoi qu'on en ait pu dire et écrire, l'Eglise ne s'opposa aux progrès de la science dont une grande partie du domaine peut être revendiquée par elle comme son patrimoine.

C'est un catholique qui a dit : « Un peu de science éloigne de Dieu ; beaucoup de science en rapproche ».

C'est du demi-savoir — voire de l'ignorance — que naît l'orgueil qui obnubile assez l'entendement pour que l'individu nie Dieu se jugeant dieu lui-même, comme tout Juif se croit prêtre-né.

Mais je ne veux pas m'aventurer plus loin dans un domaine qu'en leur chrétienne humilité les catholiques réservent à leurs Docteurs.

J'aime mieux prendre acte, purement et simplement, de cette affirmation de M. Bahar qui justifie toutes les revendications nationales des antisémites, en dehors de la question religieuse : « Nous sommes un peuple-un, une nation dont tous les efforts doivent tendre à la réédification de la patrie juive ».

Elle souligne le mensonge permanent de ceux qui se proclament triplement Français chez nous, pour se dire triplement Allemands quand ils ont franchi le Rhin.



Il y a de très intéressants aveux dans la philippique de M. Jacques Bahar contre le Protestantisme et la Maçonnerie.

Et tout d'abord, en niant, lui, Juif, l'authenticité de tous les crimes si grossièrement prêtés à l'Eglise par ses adversaires, il prouve qu'il a su s'élever au-dessus des basses polémiques qui alimentent



la presse prêtrophobe, dégager son esprit de l'innommable fatras de lieux-communs et de sophismes où se traîne la Libre-pensée.

Comment ne pas faire remarquer, cependant, qu'ayant écrit : « En fraternisant avec le Protestantisme et la Maçonnerie, négateurs de notre foi, nous en avons fait litière », M. Bahar excuse ailleurs cette alliance pour raisons politiques, qu'il n'aperçoive l'urgence de la dénoncer qu'au lendemain de l'émancipation et après l'affaire Dreyfus ?

Quel condamnable opportunisme !

Qui oserait affirmer que cette alliance à travers les siècles ainsi avouée, si elle était rompue aujourd'hui, ne serait pas renouée demain, les circonstances politiques aidant ?

M. Bahar ne réussit là qu'à nous convaincre que le Judaïsme est lié par la gratitude aux sectes hérétiques, qu'il en a reçu plus qu'il ne leur a donné.

« Négateurs ! religion *made in Germany* ! Fuyons ces promiscuités ! » Voilà qui est bien dit ; mais c'est un peu tard, après avoir approvisionné pendant dix-sept siècles les hérétiques « de toutes munitions polémiques contre l'Eglise ».

Aujourd'hui, le Judaïsme tient sa prédominance ici, sa situation privilégiée là, de sa seule alliance avec les sectes si énergiquement réprouvées : la rupture, ce serait la perte du temporel sans compensation pour le spirituel.

Quels sont les conducteurs du peuple d'Israël qui s'y résigneraient, même si la foi devait en tirer quelque avantage ?

Et enfin est-il bien vrai, d'une vérité évidente, que le Judaïsme doive, par essence, se séparer des négateurs ? Il porte la responsabilité d'une négation qui date dans l'histoire du monde.

Il semble bien qu'il n'y ait d'autre conclusion à fournir de l'étude de M. Bahar, étude qui nous révèle un consciencieux effort vers le mieux, que celle qu'en a déjà tirée le journal *La Croix* : « L'alliance que vous vous proposez a un nom : elle s'appelle la conversion. »

— « Mais réplique M. Bahar, les prophéties ne prévoient la conversion des Juifs qu'après celle de tous les Gentils. »

Celle qui a la promesse d'éternité peut attendre.

Albert Monniot.



DOCUMENTS ANCIENS

I

DEUX DOCUMENTS

relatifs à la Franc-Maçonnerie en 1751 à Naples

Il existe à la Bibliothèque du Vatican deux documents datés de 1751 qui montrent avec quelle clairvoyance les Bourbons de Naples ont combattu la Franc-maçonnerie dès son introduction dans leurs Etats.

Le premier de ces documents est un édit du 10 juillet 1751, par lequel le Roi Charles prohibe la Franc-maçonnerie dans le royaume de Naples. Il est impossible d'exposer avec plus de netteté le danger des Sociétés secrètes en général et de la Franc-Maçonnerie en particulier. On y condamne les Sociétés illicites même lorsqu'elles ont pour objet apparent des œuvres pies. On y expose toutes les conséquences du secret maçonnique au point de vue de l'ordre public. On y fait pressentir enfin que ce secret favorise la corruption des mœurs.

Cet édit fait comprendre la haine avec laquelle la Maçonnerie a combattu la Papauté qui, avec Clément XII, avait pris l'initiative de la condamner, et la Monarchie débonnaire des Bourbons de Naples, qui s'était efforcée d'appliquer la bulle de condamnation.

Le deuxième document est une lettre de Mgr Baiardi au Marquis Fogliani. Mgr Baiardi, prélat de Sa Sainteté, était soupçonné



d'affiliation à la Maçonnerie. Douze jours après la signature de l'Edit interdisant la Maçonnerie dans le Royaume de Naples, le prélat éprouve le besoin de se disculper. Il semble qu'il se défend mal, tout en affectant tour à tour l'indignation et le badinage. Il a dû coqueter avec la Maçonnerie, jouer double jeu : c'est assez dans les habitudes du pays. Mais il importe peu.

Ce qui importe et ce qui est intéressant, c'est de voir la Maçonnerie chercher déjà à recruter des adeptes dans l'aristocratie, tel le Marquis di San Severo, et, dans le haut clergé, tel monsignor Baiardi ; c'est aussi de la voir déjà s'arranger pour ne pas les nommer, s'ils le jugent compromettant, et même pour les admettre, en quelque sorte, sans affiliation officielle.

Changez les noms et les dates, il en est de même aujourd'hui. Seulement, en 1751, on pouvait se méprendre sur le véritable but de la Franc-maçonnerie, tandis que de nos jours, il n'est plus possible de se fier à la façade trompeuse, pas plus qu'il n'est permis d'ignorer la malfaisance de la Société secrète en général.

PREMIER DOCUMENT

Vat. Lat. 8350, f. *424* (anc. 435).

Carlo,

Per la grazia di Dio Re delle due Sicilie, di Gerusalemme, ecc..

In qualunque ben regolato Governo non vi è male, che più contradica e distruggò i principij dell'intreseca sua costituzione, quanto la perniciosa libertà che s'arrogassero i Cittadini di poter a lor capriccio formar unioni e stringersi in Società. Le leggi Romani (*sic*) **non soffriron maj codesta usurpazione di Sovranità e sono troppo memorabili gl'esempi delle severe abolizioni di tali Collegi condennati come illeciti, come istituiti senza la legitima auttorità e detestati come pregiudiziali alla tranquillità dello Stato. Per questi riguardi subito che anni sono ebbe passato il mare un**



certo clandestino Istituto di una nuova Società, nominato de *Liberi Muratori* o *Francs Maçons* non potè ragionevolmente incontrare che vigorosi ostacoli e fulminanti divieti da Sovrani ne loro Stati, e meritamente ora dalla S. Sede nuove detestazioni con reiterata pena di scommunica *ipso facto* ed al solo Romano Pontefice riservata.

E quantunque da per tutto questa Società sià stata rigorosamente bandita, ed i diletti nostri sudditi sieno avvezzi a non legarsi in Corpo, Collegio, Sodalizio o Società alcuna, anche indirizzata ad opere di pietà, senza la nostra Real approvazione, pure tale Straniera conventicola, attentando a questa maggior Regalia, ha insidiosamente penetrato fin anche ne nostri dominij. Quindi per ovviare ad un male si grave e dannevole d'una Società troppo sospetta per la profundità del Segreto, per vigilantissima custodia delle sue assemblee, per sagrilego abuso del giuramento, per l'arcana caratteristica con cui i suoi membri si riconoscono tra d'essi e per la dissolutezza delle crapole sorgive tutte di perniciose conseguenze, la proibiamo assolutamente ne nostri dominij sotto la pena di dover esser i Liberi Muratori puniti come perturbatori della tranquillità e come rej di violati diretti della nostra Sovranità :

Espressamente con cio ordinando sotto la medesima pena a tutti i nostri Sudditi di qualunque grado, dignità e condizione, che dalla pubblicazione di questa nostra Sanzione non ardischino d'arrollarsi od intervenire alla predetta Società, ne in qualunque maniera direttamente o indirettamente proteggerla o pure a lej dare a pigione, in prestito, o sotto qualsivoglia altro titolo le loro Case, Casini o qualsivoglia altri luoghi e commodi. Pel quale effetto prescriviamo a nostri Magistrati d'invigliare diligentemente sull'esatta osservanza di tal Nostro Real Editto di cui ne sarranno (*sic*) egli responsabili con dover rappresentare immediatamente a Noi i trasgressori di quanto in esso della pienezza della Nostra Real auttorità si ordina e si prescrive.

Ed affinche tutto cio sia manifesto a Nostri Sudditi commandiamo che il presente Editto da Noi firmato



col Nostro Real suggello, o riconosciuto dal Nostro Segretario di Stato e del dispaccio pergli affari Ecclesiastici si publichi nella solita forma in tutti i nostri dominij.

Napoli, 10 luglio 1751

Locus Sigilli **Carlo**

P. A. Gaetano Maria Brancone

Traduction

Vat. lat. 8350. f. *424* (ancien 435).

Charles,

Par la grâce de Dieu, Roi des Deux-Siciles, de Jérusalem, etc.

Dans tout gouvernement bien organisé, il n'est aucun mal plus contraire aux principes de sa Constitution intrinsèque et plus destructeur de ces principes, que la liberté pernicieuse que s'arrogeraient les citoyens de pouvoir à leur gré former des Unions et s'ériger en sociétés. Les lois romaines n'ont jamais souffert une telle usurpation de souveraineté, et il n'existe que trop d'exemples mémorables des mesures sévères prises pour abolir de telles associations, condamnées comme illicites, comme instituées en dehors de l'autorité légitime et réprouvées comme préjudiciables à la tranquillité publique.

A ces causes :

Vu que depuis quelques années, a passé la mer certain Institut clandestin d'une société nouvelle dite des *Liberi Muratori* ou *Francs-Maçons*, laquelle n'a pu raisonnablement rencontrer que rigoureuses défenses et fulminantes interdictions de la part des souverains en leurs Etats ;

Vu qu'aujourd'hui elle a encouru une nouvelle et méritée condamnation de la part du Saint-Siège sous la menace réitérée d'excommunication *ipso facto* relevant du Pontife romain seul ;

Considérant que, quoique cette société soit rigoureusement bannie de partout et quoique nos sujets bien aimés soient habitués à ne pas se réunir en Corps, Groupements, Compagnies ou Sociétés quelconques, même en vue d'œuvres pies, sans Notre Royale approbation, cependant, cette association étrangère, attentatoire à ces droits souverains, s'est insinuée insidieusement jusque dans Nos Etats ;

Voulant obvier à un mal aussi grave, aussi dangereux qu'une société trop suspecte par la profondeur du secret, par la garde très vigilante de ses assem-



blées, par l'abus sacrilège du serment, par le mystère caractéristique des moyens de reconnaissance de ses membres entre eux, par le dérèglement de mœurs débauchées qui en sont les pernicieuses conséquences ;

Pour ces motifs :

Prohibons absolument cette société dans nos Etats sous peine d'être lesdits Francs-Maçons punis comme perturbateurs de l'ordre et comme coupables de violation des droits de Notre Souveraineté ;

Ordonnons expressément par les présentes, sous les mêmes peines, à Nos sujets de tous grade, dignité, ou condition, dès la publication des présentes, de ne chercher à s'enrôler ni à pénétrer dans ladite société ; de ne la protéger en aucune façon directe ou indirecte ; de ne donner à ses membres à bail, à prêt ou à quelqu'autre titre que ce soit, maisons, cercles, autres locaux ou facilités quelconques.

A cet effet :

Prescrivons à nos magistrats de veiller diligemment sur l'exacte observation de Notre présent Edit Royal, dont ils seront responsables, avec devoir de nous signaler immédiatement les transgresseurs de ce que Nous ordonnons et prescrivons ici dans la plénitude de Notre Autorité Royale.

Et, afin que tout ceci soit bien connu de Nos sujets, ordonnons que le présent Edit signé de Nous et revêtu du Sceau Royal, ou certifié par Notre Secrétaire d'Etat et par le Département des Affaires ecclésiastiques, soit publié en la forme habituelle dans tous nos Etats.

Naples, 10 juillet 1751.

Signé : CHARLES.

Emplacement
du sceau.

Contresigné : Gaetano Maria BRANCONE.

DEUXIÈME DOCUMENT

Vat. Lat, 8163. ff. 282-283

LETTERA DI MONSIGNOR BAIARDI, DIRETTA AL SIG^r MARCHESE FOGLIANI,

In data del 22 Luglio 1751.

Assicuro V^ra Eccel^za che non daro punto fatiga à giustificarmi di un'accusa in credenza, che a dire il vero, non poco mi hà sorpreso ; nessuno più del Rè avrebbe ad esser persuaso che neanche per immagi-

nazione sono mai stato aggregato alla Società delli Liberi Muratori ; non può ignorarsi la Maestà Sua il discorso che da un mese in circa accidentalmente seco ne tenni al Granatellô, e sà come me n'espressi. Se fossi Stato tale, la maniera con cui Egli si degno asprirsi meco, mi avrebbe somministrato occasione assai opportuna di discoprirmi senza avere ribrezzo. Avrei indubitatamente fata la confessione, assicurando per verità V^ra Ecc^za che non seppi à miei giorni far uso di simulazione, come la mia, meno che mediocre, fortuna puo l'are testimonianza. Sei o sette giorni dopo tenuto il discorso con S^a Maestà, il Prencipe di S. Severo, in Portici, nella stanza interiore mi si aprì pranzando le Loro Maestà, intorno alle prerogative del suo a me ignoto gran'Magistero, e molte belle cose me dipinse della sua sociétà. Io gli risposi veramente : « Signor Prencipe, voi mi fate quasi venir « voglia d'entrare nel vostro ruolo, mà vorrei esser « ben sicuro che non ei fosse cosa che disdicesse ne « anche per un atomo allo stato di Prelato, di Cristiano, « di Vassallo, ed anche di Galantuomo. » Egli allora se ne usci con vantaggiose esagerazioni e prendendosi il discorso mio buttato là per farli un poco di Corte per un contante, mi suggeri di farmi proporre per un tale, che non è necessario che io nomini. Soggiunsi io allora : « Caro Signor Prencipe, non voglio in conto « alcuno in cio veruna manifattara *(sic)*, ne ci pensai più ». Si chiama questo essere un Francs-Maçons ? *(sic)* Uscita la Bolla Pontificia mi trovai in casa dello Stesso Brincipe di S. Severo, e seco feci un'uscita canzonatoria intorno la predetta società. Egli mi disse varie e carine cose ed il tutto fini in canzona. Sono con ciò Francs-Maçons ? Assicuro V^a Ecc^za sul mio petto Sagro e sulla croce che porto in petto, che nulla di più v'è stato. Signor Marchese, se la Società è indegna d'un galantuomo, conosciuta che per tale l'avessi, non mi sarei aggregato. Se è cosa buona ò almeno indifferente cento volte mi sarei dichiarato per uno degli associati imitando una gran'parte di loro. che non ne facevano con V^ra Ecc^za anzi col Rè medesimo, senza però svelare il segreto, quando à questi mi fossi obligato. E che potrò Io essermi scordata la Bolla di Clemente XII, Io Prelato e Preloto della Chiesa Romana? Sig^r Marchese,



per Divina Misericordia sino ad ora veruno hà potuto intaccare il mio costume e la mia credenza, onde non posso esprimere à Vra Eccza quanto mi punga sul vivo questa onorata (*sic*) calumnia, con cui han'preteso, non sò poi se con mezzo addattato di ferirmi nell'una e nell'altra. Dio sà qual animo avrà per me il Rè per l'avvenire. Assicuro intanto Vra Eccza che restando il Rè persuaso dėl vero, como mi lusingo che sia per succedere, ritornero bensi in calma, mà che questa bella avventura mi servirà del continuo di lume assai chiaro intorno all'indole del Paese e per regolare le mie misure : Intanto ne Muratore, ne Scultore, ne Ferraro, mà Servidore di Vra Eccza con tutto l'ossequio mi riprotesto.

Traduction

Vatican Lat. 8463 — ff. 282-283.

Lettre en date du 22 juillet 1753, adressée par Mgr Baiardi a M. le marquis Fogliani.

J'assure Votre Excellence que je ne me donnerai pas la peine de me justifier d'une accusation qui a cours et qui, à dire vrai, ne m'a pas peu surpris. Personne plus que le Roi ne saurait être convaincu que même en imagination, j'aie jamais pu être affilié à la Société des Francs-Maçons. Sa Majesté ne peut avoir oublié la conversation que j'ai eue fortuitement avec Elle, il y a environ un mois au Granatello. Elle sait comment je me suis exprimé. Si j'avais été ce que l'on prétend, la manière dont elle a daigné s'ouvrir avec moi m'aurait fourni une occasion assez propice de me découvrir sans crainte. J'aurais certainement fait ma confession, car en toute vérité j'affirme à Votre Excellence que jamais de ma vie je n'ai usé de dissimulation : ma fortune plus que médiocre peut en témoigner. Six ou sept jours après la conversation que j'eus avec Sa Majesté, le Prince de Saint-Severo, à Portici, dans la pièce intérieure, pendant le dîner de Leurs Majestés, s'ouvrit à moi sur les prérogatives de Son Grand Magistère que j'ignorais et m'exposa un tas de belles choses sur sa Société. Je lui répondis en toute sincérité : « Monseigneur, vous me faites en quelque sorte venir le désir de m'en-« rôler chez vous. Mais je voudrais être bien sûr que je n'y trouverai en rien « matière à manquer, ne fût-ce que d'un atome, à mon état de Prélat, de « Chrétien, de Sujet et aussi de Galant homme ».



Alors, il se répandit en avantageuses exagérations, et, prenant pour argent comptant les propos lancés par moi pour lui faire un brin de cour, il me suggéra que je pourrais être proposé comme Franc-Maçon sans qu'il fût nécessaire de me nommer.

J'ajoutai alors : « Cher Prince, je ne veux, tout compte fait, entamer « aucune manigance à ce propos. N'y pensons plus ». Cela s'appelle-t-il être « Franc-Maçon ?

Quand fut promulguée la Bulle pontificale, me trouvant chez ce même Prince Saint-Severo, je fis une sortie moqueuse sur la susdite société. Le Prince me tint des propos variés, me dit des gentillesses, et tout se termina en chanson. Est-ce avec cela que je suis Franc-Maçon ?

J'affirme à votre Excellence sur mon caractère sacré, sur la croix que je porte sur le cœur, qu'il n'y a rien de plus.

Monsieur le marquis, si cette société est indigne d'un galant homme, la sachant telle, je ne m'y serais jamais affilié. Et si elle est bonne ou simplement indifférente, cent fois j'aurais déclaré en être comme tant d'autres qui n'en sont pas devant Votre Excellence et devant le Roi lui-même, sans toutefois révéler le secret qui m'aurait été imposé par ces gens. Comment pourrais-je oublier la Bulle de Clément XII, moi, Prélat, et Prélat de l'Eglise Romaine !

Monsieur le marquis, par l'effet de la miséricorde divine, jusqu'ici nul n'a pu attaquer mes mœurs ni ma foi. C'est pourquoi je ne puis exprimer à Votre Excellence, combien je suis touché au vif par cette honorable calomnie d'après laquelle on prétend, je ne sais par quel moyen habile, m'atteindre dans l'une et dans les autres. Dieu sait ce que pensera de moi le Roi dans l'avenir. J'assure pourtant Votre Excellence que si le Roi reste persuadé de la vérité, comme je me flatte qu'il le sera, je retrouverai ainsi le calme, mais cette belle aventure me servira de flambeau pour me guider assez clairement au sujet des habitudes du Pays et pour régler ma conduite.

En attendant, je proteste à nouveau que je ne suis ni Maçon, ni sculpteur, ni serrurier, mais de Votre Excellence le très humble serviteur.

Tels sont les deux documents que nous livrons aux méditations du lecteur.

P. Esma.



II

DEUX

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le premier document que nous ajoutons à ceux qui précèdent est une *Lettre venue de Naples au sujet des Francs-Maçons*, qui a pour but d'expliquer comment le roi de Naples découvrit l'existence de la Maçonnerie dans ses Etats. Cette lettre fut publiée par M. J. de Mazan, le 24 Mai 1911 dans la *Renaissance française* à Aix, en Provence. « Le livre dans lequel cette lettre se trouve encartée, écrit M. de Mazan, porte le titre de « *Les vrais Jugements de la Société des Francs-Maçons* », imprimé chez Pierre de Hondt, imprimeur libraire, MDCCII, en 2 tomes. Les deux tomes de ce livre sont reliés ensemble et, à la fin, est reliée avec, la nouvelle à la presse dont il est ici question ». Les nouvelles à la presse étaient des communications imprimées, politiques ou littéraires, envoyées à des journaux par les nouvellistes du XVIII° siècle, qui remplissaient le rôle de nos agences d'informations.

C'est évidemment par erreur typographique qu'on a mis la date de MDCCII. Le premier volume des *Vrais Jugements de la Société des Francs-Maçons* parut à Bruxelles, chez Pierre de Hondt en 1752; il contient les Statuts et les maximes de l'Ordre maçonnique, puis les bulles de Clément XII et de Benoît XIV et leur promulgation par l'archevêque d'Avignon et l'évêque de Marseille. Le second volume date de 1754, il porte comme titre : *Supplément aux Vrais Jugements sur la Société maçonne*, en réfutation de l'Intitulé : *Le Secret des Francs-Maçons*, avec un Recueil de leurs chansons, précédé de quelques pièces de poésie. L'ouvrage réfuté



est celui de l'*Ordre des Francs-Maçons trahi*, cité dans notre document et dont nous parlerons plus loin. Ce document en question parle de l'édit de Charles III que nous avons donné plus haut. Cet édit est du 10 Juillet 1751 ; cette nouvelle à la presse doit donc se rapprocher de cette date et s'est trouvée reliée après 1754 avec *Les Vrais Jugements* dans le volume que possède M. de Mazan.

La Rédaction.

Premier Document

Lettre venue de Naples au sujet des Francs-Maçons

Notre Souverain ne pouvant plus douter que l'hérésie des Francs-Maçons, après avoir bien fait du ravage dans son Royaume, avait pénétré dans son Palais, s'est mis en état de purger ses Etats de cette nouvelle hérésie, en s'informant du secret de ces messieurs qui en étaient les Chefs. Il fut assez heureux un soir pour en prendre connaissance d'un de ses courtisans, crû par Sa Majesté un des associés, auquel, avec un air important, il dit : « D'où vient que ce soir vous avez quitté l'Assemblée où vous avez coutume d'aller ? Le courtisan tout surpris, ne sut que répondre ; mais le Roi reprenant son discours avec un air fier, continua ainsi : « Parlez librement, car nous sommes informé de tout ». Alors le courtisan répondit en tremblant : « Sire, je confesse mon erreur ; mais comme novice de cette secte, je n'en sais presque rien ; Votre Majesté pourra pourtant s'en informer du cafetier François qui demeure à la rue Tolède, parce qu'il est un des principaux de cette secte. »

Le cafetier François ayant été sur le champ arrêté, et rigoureusement examiné, avoua tout. Il dit qu'outre les meilleurs de la Cour, un grand nombre de gens de guerre, et plusieurs autres personnes de tout sexe et de toute condition, il y avait encore le Prince de Santo Severo[1], qui était le

1. C'est le même prince dont il est question dans la lettre de Mgr Baiardi.

Dans l'*Histoire de la persécution intentée en 1775 aux Francs-Maçons de Naples* (Londres, 1780), l'auteur, le F.·. Félix Lioy (Barbier, *Dict. des anonymes*, II col. 706) explique à sa manière l'édit de Charles III. Voici ce passage très entaché d'esprit maçonnique : « La Société des Francs-Maçons existait depuis longtemps dans plusieurs Etats, lorsqu'un Grec arrivé à Naples vers le milieu de ce siècle s'y établit. Accoutumé à vivre entouré d'un cercle d'amis fidèles, cette habitude s'était transformée chez lui en un besoin : il chercha et trouva des hommes qui lui parurent dignes de sa confiance. Bientôt un grand nombre de personnes du premier mérite, gens de la cour ou des premières maisons de Naples, entrèrent dans l'association. Etonnés de



Grand-Maître de la Secte, dans la maison duquel on tenait les assemblées, et où l'on travaillait à imprimer un livre traduit du français en italien, appelé, *Le Comte Gabellon* [1], lequel livre devait ensuite passer dans les mains du public.

Le roi, après ces instructions, fit venir le prince chez lui, et fit tout son possible pour l'engager par la douceur à confesser tout ce qu'il savait. Mais le roi voyant que le prince ne voulait rien avouer, lui dit d'un ton fier et résolu, que s'il abusait encore un moment de sa bonté, il lui ferait sauter la tête sans rémission. Le prince épouvanté confessa le tout, en priant Sa Majesté de procéder envers lui avec sa clémence ordinaire. En conséquence de cette déclaration, on lui enleva tout de suite tous les livres qui étaient sous la presse, les écrits, l'argent et autres choses.

On eut le soin surtout de faire un rôle de tous les principaux de cette secte et de leurs associés. Quelques jours après, le roi fit publier un édit, par lequel

se voir réunis par ce nouveau lien, auquel, sans le savoir, ils avaient été préparés par la nature, surpris de se trouver des forces dont eux-mêmes ne s'étaient pas doutés, et fiers de l'usage qu'ils apprirent seulement alors à en faire, ils goûtaient à peine les douceurs de cet état, quand le roi *Charles*, qui régnait alors à Naples, fut informé par un hasard de leurs assemblées et des noms de ceux qui les fréquentaient.

« La Société naissante n'avait pas encore fait à Naples ces progrès utiles, ni produit ces fruits heureux qui lui ont valu la protection de quelques princes éclairés et et humains, et qui ont favorisé ses établissements.

...Mais ces progrès étaient encore dans leur berceau, et ne faisaient que se préparer à Naples. Le mystère où la société s'enveloppait, quelques abus peut-être, dont les institutions les plus utiles ne sont pas exemptes, alarmèrent le roi pour la religion et l'Etat. Ce prince se trouva peut-être offensé de l'existence d'une société inconnue, dans laquelle, à son insu, ses propres courtisans se trouvaient engagés ; ces raisons le portèrent à publier, en 1751, un édit par lequel il interdisait les assemblées de Francs-Maçons comme dangereuses, en menaçant ceux qui continueraient de les fréquenter, de les punir comme des perturbateurs du repos et de la tranquillité publique.

« Vers le même temps, *Benoit XIV* lança les foudres de l'Eglise contre la société dans une bulle, où il confirmait et renforçait celles de ses prédécesseurs contre le même ordre. Quelques personnes ont cru que ce pontife fut porté à cette résolution par les sollicitations du roi de Naples ; d'autres prétendent qu'ayant été lui-même Franc-Maçon, il voulut en étouffer le soupçon et calmer les esprits du vulgaire ignorant et faible. On serait tenté d'embrasser cette conjecture en lisant les additions de la bulle, s'il était permis de se livrer à des conjectures sur le compte d'un saint père.

« On prétend que le chef de l'ordre (le prince de Santo Severo) s'oublia dans ce temps par un excès d'enthousiasme pour la conservation de la société, jusque à en révéler le secret au roi. Ce prince sembla en effet réconcilié, et son silence sur les suites de l'édit parut en être une révocation tacite. Plusieurs membres de la société qui venaient d'être déclarés ennemis de l'Etat par l'édit obtinrent les emplois les plus distingués. L'un d'entre eux fut chargé de l'éducation du prince royal et en devint le confesseur. Les plus zélés de l'ordre, qui s'étaient soustraits à l'orage pour quelque temps, rapportèrent sur les autels de la société les offrandes qu'ils avaient supprimées avec douleur. La société se ranimant insensiblement dans Naples, devint plus nombreuse que par le passé, et plus zélée parce qu'elle était gênée encore. L'amitié, ce don du ciel, le plus propre à consoler des misères de cette vie, inconnue chez les rois, sembla alors répandre ses bienfaits sur la cour et la ville ». N. D. L. R.

1. Cet ouvrage doit être « *Le Comte de Gabalis ou Entretiens sur les Sciences secrètes* » par l'abbé de Montfaucon de Villars (Amsterdam, Pierre du Coup, 1715. — Voir Barbier, I, col. 660). Il n'est pas probable, en effet, qu'il s'agisse du *Catéchisme des Francs-Maçons* de Léonard Gabanon (pseud. de Louis Travenol, 1744. — Voir Barbier, II, col. 124). Cet ouvrage fut reuni à l'*Ordre des Maçons trahi* dont il est parlé plus loin. N. D. L. R.



il faisait savoir qu'il pardonnait à ceux qui, dans le terme fixé auraient fait leur solennelle abjuration,ou rétractation. Pour procéder à cela avec un bon ordre, le roi destina un nombre de personnes pour traiter une affaire aussi importante, et pour recevoir respectivement les abjurations, pour ensuite les lui consigner, et envoyer ceux qui auraient abjuré au P. Virgiani pour y être absous. On voit de jour à autre de grands changements, grâce au Ciel.

Noms des Ministres Inquisiteurs

Le comte de la **Miranda**, pour la Cour. Le duc de **Cassiopiniano**, pour les gens de guerre. Le Régent de la Vicairie, pour le public.Le Chapelain du Roi, pour le clergé séculier et régulier.

Rapport des Inquisiteurs

Mémoire des Francs-Maçons tenu à la connaissance de toute la ville de Naples, par l'aveu de plusieurs d'entre eux qui, se voyant à la veille de souffrir de grands châtiments, ont déclaré leurs maximes tirées et extraites de deux ouvrages imprimés à Amsterdam, l'un en 1745, appelé l'*Ordre des*

1. *L'Ordre des Francs-Maçons trahi et le secret des Mopses révélé* (Amsterdam, 1745, chez Néaulme, réimprimé la même année chez les frères Van Düren) a pour auteur, d'après Kloss (*Bibliographie der Freimaurerei*, p. 128, nº 1860), l'abbé Pérau. « Ce livre, dit-il, est formé de la réunion des pièces suivantes : 1º Le Secret des Francs-Maçons, de l'abbé Pérau ; 2º de l'acte de réception des Francs-Maçons, en très grande partie d'après le catéchisme de Gabanon (mentionné au nº 1851) ; 3º du Secret des Mopses ; 4º de chansons, dont Barbier attribue quelques-unes à Fréron ». Thory (*Acta latomorum* I, p. 354, nº 34) attribue cet ouvrage à l'abbé Larudan. Quérard (*Dict. des anonymes*, III, col. 737) écrit : « *L'Ordre des Francs-Maçons trahi et le Secret des Mopses révélé.* Amsterdam (les frères Van Düren), 1778, in-8º. Même ouvrage que « *les Secrets de l'Ordre des Francs-Maçons dévoilés...* » attribué à l'abbé Gabr.-Louis-Calabre Pérau. M. Ladrague pense qu'il pourrait bien n'être que l'éditeur, et que l'auteur réel serait Giovani-Gualberto Bottarelli.

C'est par erreur que Barbier, dans sa deuxième édition, a désigné comme auteur l'abbé Larudan, qui a donné une suite à ce livre sous le titre de : *les Francs-Maçons écrasés...* »

Cet ouvrage fut attaqué par le F.·. Rademaker, dans l'*Epilogueur* du 24 décembre 1744, et dans *l'Avocat pour et contre* du 30 mai 1746. Ces attaques sont relevées dans la « Préface nécessaire » du second livre : *Les Francs-Maçons écrasés*, suite du livre intitulé : *L'Ordre des Francs-Maçons trahi*, traduit du latin, Amsterdam, 1747. D'après Kloss, ce livre n'est pas traduit par l'abbé Larudan, mais il en est bien l'auteur. Kloss ajoute (*lib.-cit.* p. 130, n. 1874) : « Quérard dit, d'après Thory, au sujet de Larudan : « L'abbé Larudan a fait son possible pour faire croire que l'ouvrage était de l'abbé Pérau, mais il n'y a aucun rapport entre le style et l'esprit de ces deux ouvrages ». C'est à cette source impure que l'histoire de la Franc-Maçonnerie doit l'assertion mensongère que Cromwell aurait été l'inventeur de la Franc-Maçonnerie, et l'accusation imméritée qu'elle se mêle de politique. C'est l'arsenal où les obscurantistes connus puisent leurs armes, en abusant de l'honnête ouvrage : *Le Franc-Maçon trahi* toutes les fois qu'ils veulent injurier la Maçonnerie ; cela explique les nombreuses réimpressions et refontes (cf, nºˢ 1892, 1925, 1926). Même en 1835, l'honorable Carl Von Haller s'autorisa de ce livre dénaturé et falsifié ».

Le F.·. Kloss cite Quérard et Thory sans donner de références ; nous sommes porté à croire qu'il a inventé cette critique acerbe de l'ouvrage en question, et nous pensons, avec Thory *(loc. cit.)* que le premier, comme le second, est de l'abbé de Larudan. Nous aurons occasion plus tard de revenir sur ces livres pleins d'intérêt pour l'histoire de la Maçonnerie au XVIIIᵉ siècle. Kloss relève des traductions allemandes, hollandaises et danoises, mais aucune en italien ; peut-être le *Nouveau dictionnaire italien* imprimé par Piraty contenait-il des fragments importants de ces deux ouvrages. N. D. L. R.

Francs-Maçons trahi et l'autre en 1747, appelé *Les Francs-Maçons écrasés* [1], et principalement du tome VI, du *Nouveau Dictionnaire Italien*, imprimé à Venise par Jean-François Piraty.

Les Francs-Maçons, autrement les ***Indépendants***, reconnaissent la ville de Londres pour celle qui a donné l'origine à leur secte, et pour leur Père ce fameux Olivier Cromwell, appelé communément le fléau des souverains [1]. Celui-ci, après avoir achevé un superbe palais, auquel il attacha une rente de dix mille livres sterling, forme le dessein d'y établir une chambre ou assemblée, composée de onze personnes, parmi lesquelles il y en aurait sept qui auraient la charge de souverains assesseurs, et les quatre autres de secrétaires. Vers le milieu du siècle passé, le susdit Olivier eut la folle présomption de se faire auteur d'une fausse secte, plus habile que tout le reste des hommes à corrompre le monde. Pour en venir à bout, il leur en donna une idée des plus infâmes, sous l'allégorie du Temple de Salomon, considéré dans la première beauté, détruit ensuite par la tyrannie des Assyriens et finalement rétabli dans sa première splendeur. Par la même allégorie des Francs-Maçons, ses fidèles disciples se multiplient de plus en plus, et font certaines cérémonies folles et superstitieuses, desquelles les nouveaux agrégés ne savent donner aucune raison, même après plusieurs années, de la susdite allégorie. On en tire douze maximes qui sont des principales, et qu'on fait savoir aux plus anciens.

1° Dieu a créé l'homme dans une pleine liberté naturelle, par laquelle il nous a rendus tous égaux. Cette liberté naturelle ne peut être restreinte dans l'homme, sans offenser, tant celui qui a daigné nous la donner, que nous-mêmes à qui elle a été donnée.

2° A cause de cette pleine liberté naturelle, qui nous a été donnée avec tant de bonté, Dieu, pour son hommage qui lui est dû, se contente des seuls actes intérieurs de l'homme, et ne fait presque aucun cas des extérieurs.

3° Cependant, Dieu étant dans un même temps, fort jaloux de son empire absolu, au milieu de cette terre, où il a placé l'homme, prend pour son adversaire quiconque ose lui disputer l'autorité qu'il a sur elle, et, en effet, il la lui dispute, et l'ôte à celui qui veut avoir une particulière juridiction sur les autres, offensant par là, non seulement la Majesté du Créateur, mais encore la liberté naturelle de la Créature.

4° Par la suite du temps, cette souveraine Majesté du Créateur, et cette liberté naturelle de la Créature, ont été beaucoup lésées, et presque détruites, par la méchanceté de certains Assyriens nouveaux venus, qui ont été les inventeurs de ce grand nom de Principat et de Sacerdoce.

5° Noms qui reconnaissent pour leur origine l'injuste violence d'un certain nombre d'usurpateurs de cette autorité, et l'ignorance crasse d'une

1. Nous avons vu ce que Kloss pense d'Olivier Cromwell comme fondateur de la Maçonnerie. On peut consulter ses ouvrages à ce sujet, et lire également avec intérêt Lombard de Langres, *Histoire des sociétés secrètes en Allemagne et dans d'autres contrées* (Paris, Gide, 1819 ; p. 64 : *Cromwell franc-maçon*) ; Le Couteulx de Canteleu, *Les Sectes et Sociétés secrètes* (Paris, Didier, 1863 ; p. 104 : *Les Francs-Maçons en Angleterre et Cromwell*). N. D. L. R.



grande partie des hommes qui ont permis de semblables usurpations à leur désavantage, et au mépris de ce Dieu, auquel ils ont tant d'obligations.

6° Voici donc la grande entreprise qui est de rétablir ce Temple détruit en sortant finalement de cette ignorance crasse, dans laquelle nos prédécesseurs ont vécu, en se révoltant contre ces usurpateurs que nous devons massacrer, s'il est nécessaire, et que nous devons regarder comme de vrais tyrans, sur la terre, à cause d'un usage qu'ils font d'une autorité qui appartient uniquement à Dieu, et aussi à cause de l'abus qu'ils font d'une liberté qui est à nous tous et égale à tous.

7° Cette noble entreprise doit intéresser tout le monde ; on y invite qui que ce soit : païens, hébreux, turcs, protestants, catholiques, déistes, athées. Toutes les religions qu'on a vu paraître jusqu'à présent ont été comme autant d'inventions superstitieuses de ceux qui ont voulu ôter aux hommes la nature de la liberté, et à Dieu sa souveraine puissance ; et si, par le passé, la diversité de la religion a produit des troubles, parmi les Francs-Maçons elle fait une trève des plus étroites.

8° De plus, l'expérience fait voir que, qui s'agrège à cette société, bien loin d'y recevoir des chagrins sur le point de toute autre religion, s'attache au contraire si étroitement à celle-ci, qu'il oublie totalement la religion qu'il a reçue en naissant. Certains ont donné à cette religion le nom de Magie [1] ; mais au fond, elle n'est autre chose qu'une inclination de la nature qui, après avoir été gênée, reprend son cours naturel, et s'y arrête.

9° Cette entreprise est difficile, puisqu'il s'y traite de contester avec les Princes et avec l'Eglise, qui, en maîtres absolus, exercent une tyrannie ouverte sur la liberté de l'homme et sur l'empire absolu de Dieu. A cet effet, on choisira pour cette société des personnes non communes, des hommes qui aient un esprit fort et hardi ; par dessus tout, on tâchera de se procurer la protection des grands et des plus puissants dans les différents royaumes.

10° Mais le fondement de cette entreprise, très difficile, doit être un secret inviolable. Les autres sectes ont été fondées par le moyen des savants diseurs et d'un grand babil ; et celle des Francs-Maçons par le moyen d'un rigoureux et éternel silence. Pour empêcher qu'on ne rompe le silence, dès que quelqu'un sera admis au secret, on lui fera renouveler le serment et jurement, et on lui fera sentir qu'on réserve des châtiments rigoureux pour les transgresseurs, qui seront tels, qu'on pourra même employer les armes contre ceux qui auront l'audace de révéler le secret.

11° Ce secret, dis-je, est si inviolable, que nulle puissance royale, ni ecclésiastique ne peut forcer à le violer, qui que ce soit, faute de juridiction ; car, comme ces deux puissances ont toutes mérité d'être détruites, raisonnablement parlant, elle auraient tout le tort possible de se défendre ; elles ne le peuvent pas, ce grand secret leur ôtant tout expédient pour être infor-

1. Et avec raison : la F.·. M.·. et les sociétés secrètes ont toujours eu recours, pour s'établir, aux honteuses pratiques de l'occultisme comme l'hypnose et le spiritisme, témoins Mesmer et Cagliostro, pour ne citer que ces deux. NOTE DE M. DE MAZAN.



mé de quoi que ce soit. Cependant, par une grande précaution, il sera fort prudent de s'en tenir toujours à cette réponse : « *Nihil contra religionem, nihil contra principem, nihil contra bonos mores* ».

12° Ce grand secret est si important, qu'il ne sera rien communiqué qu'à ceux qui seront arrivés à la cinquième Loge, où sont les seuls architectes qui sont obligés de diriger le rétablissement du Temple de Salomon ; et aux autres, on leur fera seulement savoir qu'ils sont tenus de se secourir, et de s'assister mutuellement dans le besoin.

Etat de la Secte

La Secte est divisée, comme on a déjà vu, en cinq classes. Ceux qui sont de la première ne savent rien de ce qui se passe dans la seconde ; ceux de la seconde ne savent rien de ce qui se passe à la troisième, et ainsi des autres respectivement. Ceux de la cinquième savent tout ce qui se passe dans les autres. Ceux qui forment la première classe jurent solennellement de ne point parler de leur religion et d'être toujours bons amis, pour se secourir mutuellement dans le besoin. Tout de suite on les introduit, les yeux bandés, dans un grand appartement, orné de lampes allumées, ayant une jambe nue, un pied nu qu'ils ont dans une sandale, et ils se mettent à genoux devant le Grand-Maître. Dans le temps que leurs compagnons chantent une chanson ,on leur lâche sur le col quelques coups de fouet de cuir ; et après qu'on leur a débandé les yeux, ils se trouvent si épouvantés du lugubre appareil de cet appartement, et de deux épées qu'on leur approche du col, qu'il y en a qui tombent par terre à demi-morts ; cependant tout finit avec joie et bacanalle (*sic*).

Le jurement solennel se fait aussi devant le Grand-Maître des Novices, et en voici le cérémonial. Dans le temps que le portier tient en main une tasse et une petite fiole remplie de vin, qu'il verse dans la susdite tasse, le novice dit ces paroles : « Cette tasse représente mon cœur, ce vin représente mon sang, et de la façon que je verse ce vin dans cette tasse, ainsi je jure de verser tout mon sang, jusqu'à la dernière goutte pour la défense de la vérité et de la liberté, déclarant ainsi une cruelle guerre à la fureur et à la tyrannie ».

Il y a cinq dogmes de cette Société.

1° Que Dieu étant tout esprit, se soucie fort peu, et ne pense point du tout aux choses matérielles, disant que tout le matériel a eu commencement de Doin et d'Hyran, et ils adorent Salomon.

2° Ils admettent licites les contrats d'usure.

3° Ils ôtent toute autorité aux princes.

4° Ils disent que le remords de la conscience est une force de la fantaisie que nous avons héritée de nos prédécesseurs, qui ont dit : « Ceci est mal, cela est bien », ou bien : « On mérite en ceci, on ne mérite pas en cela ».

5° Ils adorent les femmes, et les louent comme un nectar spécifique pour



la conservation du genre humain ; ils les admettent habillées en hommes, par le seul motif de la fornication, et ensuite pour un autre péché des sens, et l'on veut qu'il s'y trouve l'incube et le succube. Douze dames napolitaines sont appelées par eux les Majestés de la Société [1].

*
*

Notre second document complémentaire est le décret royal de Ferdinand IV, fils et successeur de son père Charles III, condamnant à son tour la Franc-Maçonnerie. Nous tirons le texte italien de l'ouvrage cité plus haut : *Histoire de la persécution intentée en 1775 aux Francs-Maçons de Naples suivie de pièces justificatives (par le F.·. Félix* Lioy) ; Londres 1780. Ce livre est surtout dirigé contre le marquis Tanucci. On sait que la reine Caroline, femme de Ferdinand IV et sœur de Marie-Antoinette, obtint enfin la disgrâce de Tanucci et fit rapporter en 1777 l'édit de 1775 contre la Maçonnerie. La cour de Naples n'eut pas à s'en féliciter.

L. R.

DEUXIÈME DOCUMENT

Décret royal de 1775 contre la Maçonnerie

Ferdinando IV, per la Grazia di Dio Rè delle Sicilie, etc., etc.

Introdottasi clandestinamente anni sono, ne' nostri Dominij una straniera Conventicola, nominata de' Liberi Muratori o Francs-Maçons, non potè sfuggire la sovrana attenzione del nostro Augustissimo Padre, il quale vegliando alla pubblica tranquillità, la proscrisse con rigoroso Editto del 10 Luglio 1751, sotto quelle pene, con cui le Leggi vietano qualunque società

1. L'immoralité et la corruption se retrouvent sans cesse au fond de la Maçonnerie, nous en donnons souvent des preuves. Mais il semble qu'elle fut plus profonde à Naples à en juger par le livre des Trois Hauts Grades mystérieux de la Maçonnerie adonhiramite. (Voir le numéro du 20 mars 1913, p. 622-639) qui, d'après le traducteur, aurait été composé en italien et imprimé à Naples en 1750 (*Avis du traducteur*, p. 3). Il est assez curieux que le décret du roi date de 1751. N. D. L. R.



istituita senza l'autorità legitima, come direttamente opposta alla intrinseca costituzione di ogni ben regolato governo, e sempre sospetta alla quiete e sicurezza dello stato. Venuto ora à nostra notizia di essersi nuovamente cominciate à formare siffate illecite unioni, le quali essendo, dopo la particolar proibizione fattane in questi Regni, divenute molto più criminose richiamerebbero tutto il rigor delli Leggi, e tutta la severità delle pene giustamente prescritte : nondimeno facendo noi uso della nostra Reale Clemenza, e perdonando per ora alla debolezza dello spirito la soverchia facilità e leggierezza di chi si è lasciato sedurre ad entrare in tale società vietata e proscritta, la proibiamo nuovamente e la proscriviamo, rinnovando lo stesso saviissimo Editto del Nostro Augustissimo Genitore : Ordinando espressamente sotto le stesse pene di dover essere i *Liberi Muratori*, o sotto qualunque altro nome si occultassero, irremissibilmente puniti, come perturbatori della pubblica tranquillità, e come rei di violati diritti della sovranità ; che per l'avvenire, dopo la pubblicazione di questo nostro Real Editto, nessuno de' nostri sudditi, di qualunque grado, dignità e condizione, ardisca di arrolarsi o d'intervenire à tale società ed unione ; ne in qualunque maniera direttamente o indirettamente protteggerla, o pure dare à pigione, in prestito, o sotto qualsivoglia altro titolo, le loro case, camere, o altri luoghi e comodi per unirvisi. Ed avendo sperimentata l'inosservanza, per assicurarne l'obbedienza, deleghiamo tutte le cause, che possano risultare da questa nostra sovrana disposizione, alla *Giunta di Stato*, la quale deva procedere come nei delitti di lesa Maestà, anche *ex officio*, e colla particolare delegazione e facoltà ordinaria e straordinaria *ad modum belli*.

E affinchè tutto ciò venga à notizia di ognuno, comandiamo che il presente Editto da noi firmato, munito del nostro Real Sigillo, e riconosciuto dal nostro Consiglier di Stato e primo Segretario di Stato, si pubblichi nella forma solita in tutti i nostri Domini.

Procida, 12 settembre 1775.

FERDINANDO.

Bernardo Tanucci.



Traduction

FERDINAND IV *par la Grâce de Dieu, roi des Deux- Siciles*, etc. etc.

Il y a plusieurs années, une société étrangère dite *Liberi Muratori* ou *Francs-Maçons*, s'introduisit secrètement dans nos Etats, mais elle ne put échapper à la vigilance de notre auguste Père qui, dans l'intérêt de la tranquillité publique, la proscrivit sévèrement par un édit du 10 juilllet 1751 en la frappant des peines dont les lois frappent toute société établie sans l'autorisation légale, comme étant en opposition directe avec la constitution intrinsèque de tout gouvernement réglé et toujours suspect au point de vue de la tranquillité et de la sécurité de l'Etat.

Ces unions illégales ont pourtant recommencé à se former. Bien que, par suite de l'interdiction particulière dont elles ont été frappées dans ces royaumes, elles en soient d'autant plus criminelles et qu'elles méritent toute la rigueur des lois et toute la sévérité des peines justement prescrites contre elles, nous ferons néanmoins usage de notre clémence royale et nous pardonnerons pour cette fois leur faiblesse d'esprit et leur trop grande légèreté à ceux qui se sont laissés entraîner à s'enrôler dans cette société prohibée et proscrite. Mais nous défendons et proscrivons à nouveau cette même société, renouvelant ce même édit très sage de notre Auguste Père, et nous ordonnons expressément, sous les mêmes peines, que les Francs-Maçons ou sous quelque autre nom qu'ils se cachent, soient punis sans rémission, comme perturbateurs de la tranquillité publique et coupables de violation des droits du Souverain. Et que, dans l'avenir, après la promulgation de cet édit royal, aucun de nos sujets de quelque grade, dignité et condition, n'ose s'enrôler dans cette société ou union, ni assister à ses assemblées, ni la protéger directement ou indirectement d'aucune manière, ni lui donner en bail, en prêt ou à quelque autre titre que ce soit, maisons, chambres ou autres lieux et locaux pour se réunir. Et, puisque l'édit précédent n'a pas été observé, pour assurer l'obéissance à celui-ci, nous déléguons au Conseil d'Etat toutes causes qui pourront résulter de cette ordonnance que nous prescrivons en vertu de notre pouvoir souverain, et décrétons que ledit Conseil d'Etat procède en cette matière comme pour les délits de lèse-majesté, même d'office, et avec délégation spéciale et pouvoirs ordinaires et extraordinaires *ad modum belli*.

Et afin que cet édit vienne à la connaissance de tous, nous commandons que, revêtu de notre signature et de notre sceau royal, et contresigné par notre Conseiller d'Etat et Premier Secrétaire d'Etat, il soit publié dans la forme usuelle dans tous nos Etats.

Procida, 12 septembre 1775.
FERDINAND



III

Documents concernant la Maçonnerie Italienne

COPIE DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LE NOMMÉ VILLENEUVE (JOSEPH-ALEXANDRE) AU SUJET DES SOCIÉTÉS SECRÈTES DES *Indépendants* ITALIENS

Le 31 octobre 1817, a comparu par devant nous, conseiller de préfecture, secrétaire général, remplaçant M. le Préfet, du département de l'Ain en congé, le nommé Villeneuve, Joseph-Alexandre, né à Lancrans, département de l'Ain, et venant des Etats de S. M. le Roi des Deux-Siciles.

Le dit Villeneuve, nous ayant annoncé avoir connaissance de complots ourdis par la secte des *Indépendants Italiens*, dans laquelle il aurait été reçu, nous lui avons demandé à ce sujet tous les documents qui pourraient intéresser la société. Il nous remit alors quelques notes, mais, ne les ayant pas trouvées suffisantes, nous avons jugé nécessaire de lui adresser quelques questions auxquelles il a répondu de la manière suivante :

D. — Où avez-vous pu avoir connaissance des sociétés d'*Indépendants Italiens* que vous avez signalées ?

R. — A Naples, en août 1815, où j'en entendis parler, mais vaguement et sans que j'y prisse beaucoup d'attention, à Don Nicodème Macozzi de Mozziano (province de Teramo) étudiant pour être éclésiastique.

D. — Comment et par qui avez-vous été initié ?

R. — Le même Macozzi Nicodème, frère de Don André Macozzi, lieutenant des gardes de la province, et Grand-Maître du 2e ordre des *Silencieux*, m'annonça qu'il avait connaissance des sourdes menées et des intrigues de son frère, mais que jamais il n'avait pu s'introduire dans les sociétés secrètes qu'il entretenait, et qu'il désirait bien vivement pouvoir en découvrir quelque chose, afin de les signaler, n'ignorant pas que ces sectes avaient pour but la destruction des monarchies et de la religion. Il m'engagea à me joindre à lui pour y parvenir. Je partis en conséquence pour Moziano, et je fus introduit dans sa maison. Mais son frère, Don André, plein de défiance à mon égard, refusa toujours de me rien communiquer jusqu'après la mort de Don Nicodème, arrivée le 21 mai 1817. A cette époque, il me fit quelques ouver-

1. Ce document se trouve aux Archives des Affaires Etrangères, mais il provient du Ministère de l'Intérieur (Police générale). (*Archives des Affaires Etrangères.* — ITALIE. *Mémoires et Documents XIV.*

Léonce GRASILIER.



tures, mais qui ne me donnaient que de très faibles lumières. Je résolus néanmoins de faire de nouveaux efforts pour gagner sa confiance.

Un jour, plusieurs individus se réunirent dans la maison. J'ai pu y reconnaître Don André Macozzi, Don Gaétan de Rospi, Don François de Florenzi, Don Jean de Panicis ; ils se rendirent dans l'appartement de Don André, où se trouvait une gravure représentant S. M. Ferdinand, roi de Naples ; ils s'entretenaient assez vivement devant ce tableau. Désirant connaître l'objet de leur conversation, je me hasardai à entrer dans l'appartement. Comme j'étais très connu dans la maison où je mangeais tous les jours, et que d'ailleurs Don André m'avait déjà fait quelques confidences, la conversation ne fut point interrompue : elle roulait sur leurs projets de république et de liberté. Panicis, après en avoir vanté les douceurs, s'avança rapidement vers le portrait de S. M. Ferdinand, et lui adressant la parole, il dit : *Tyran infâme, bientôt tu seras traîné sur une place publique et mis en pièces : ton corps sera brûlé et la liberté triomphante sortira de tes cendres.*

Environ huit jours après, Don André, en me protestant la plus vive amitié, témoigna un grand désir de me voir faire partie de l'Ordre des *Spéculateurs* dont il est Grand-Maître. Je ne m'y refusai pas, et alors, il m'indiqua l'heure de minuit, le même jour, pour me rendre dans une très vaste salle de sa maison, qui m'était connue. Je m'y trouvai comme je l'avais promis : la salle où l'on m'introduisit était bien éclairée : au milieu, était une espèce de colonne surmontée d'un drapeau bleu céleste, ayant pour écusson d'un côté, une tête de mort, avec ces mots : *Mort aux tyrans*, et au bas *vaincre ou mourir*, de l'autre, un bonnet de la liberté avec la devise de *liberté, égalité*. 50 individus environ entouraient ce piédestal.

Le cordon bleu et jaune distinguait leurs rangs. On me banda les yeux, mais avec tant de négligence et avec une mousseline si claire, que je pus facilement distinguer ce qui se passait dans la chambre. On amena deux jeunes gens, les yeux bandés, qui dirent être des Etats Romains, et avoir rempli des fonctions sous le gouvernement de Bonaparte. « Qui vous a amené ici ? leur demanda Don André. — Un ami fidèle, répondirent-ils. — Pourquoi êtes-venus jusqu'ici ? — Pour nous distinguer dans la vertu et être admis dans la société des gens libres.

— Eh bien, repartit Don André, je vais vous apprendre quels sont les devoirs que vous devrez remplir : vous dompterez vos caprices, vous masquerez vos vices, afin de pouvoir parvenir à l'état libre. Alors, on ôta le mouchoir qui bandait leurs yeux, et, les faisant approcher du piédestal, environné d'un trophée d'armes : « Vous voyez ces armes, jurez de vous en « servir pour faire triompher la cause de la liberté. Si vous êtes traîtres « ou parjures, elles se tourneront contre vous, et votre punition sera aussi « prompte que terrible. »

Ils jurèrent. — Mon tour vint après, on répéta les mêmes formules employées plus haut, et je fus admis à prêter le serment, mais en français, ce qui me donna la faculté de l'éluder en disant : — Je jure de ne pas, etc., etc. L'assemblée se sépara aussitôt après.

D. — N'avez-vous pas depuis, assisté plusieurs fois à ces assemblées ?



R. — Tous les 8 ou 15 jours, le Grand-Maître donnait l'ordre de se rassembler. Cet ordre se communiquait ordinairement par un signe. Un frère portait la main droite sur son cœur, et la gauche sur sa cuisse ; l'autre répondait en mettant sa main sur sa bouche. La société dont je faisais partie et qui se composait d'environ 50 personnes, s'assemblait dans la maison du Grand-Maître. On y enseignait les maximes de liberté, d'indépendance et de haine contre les souverains, surtout contre le Pape et la Religion.

D. — N'est-il rien arrivé de remarquable dans la tenue de ces assemblées ?

R. — Non, seulement à certaines époques, on y lisait des lettres envoyées par les associés de Rome, de Venise, de Florence, de Gênes, de Paris, de Lyon, de Strasbourg, etc. ; mais cette lecture ne se faisait qu'à voix basse, et les chefs seuls étaient admis à l'entendre. Vers le mois de juin dernier, un courrier de la société ayant apporté des dépêches de France, le Grand-Maître, après en avoir pris lecture, entra dans une grande colère en disant :

« — En France, on n'a fait que des sottises, on s'est révolté à Lyon ; ne « pouvait-on pas attendre le signal ? » — Le lendemain, un autre courrier arriva, et le Grand-Maître me dit : « — Les grands Ordres ne sont pas com- « promis. Les gens qui se sont révoltés sont de l'ordre des *Chaudronniers* ; « c'est-à-dire du plus bas ordre ». Jè lui demandai s'il appartenait à d'autres ordres qu'à celui des *Spéculateurs* dont je faisais partie.

— « Je suis lié à tous, me répondit-il ; du reste, quand bien même je ne le serais pas, je m'y ferais recevoir, car, si on me découvre, je n'en serai pas traité plus rigoureusement. »

D. — Pendant que vous étiez en Italie, n'a-t-il jamais été fait aux autorités la moindre révélation ?

R. — Non : et trois membres de la société ayant été soupçonnés d'avoir fait quelques confidences à des femmes qu'ils aimaient, les chefs allèrent aux voix pour savoir si l'on devait les mettre à mort. Ils furent absous, mais, néanmoins dégradés, car ils occupaient un certain rang.

D. — Avez-vous pu reconnaître dans les assemblées les individus dont elles se composaient, et savez-vous les noms des correspondants de France, d'Allemagne ?

R. — J'ai bien reconnu les sectaires d'Italie ; mais jamais on ne m'a communiqué les noms de ceux de France.

Voici ceux d'Italie .

L'Intendant de la province de Teramo, Grand-Maître des *Spéculateurs* et de tous les autres ordres. (Il doit épouser la sœur de Don André MACOZZI, 2e Grand-Maître de ces ordres.)

Don François de ROSPI, propriétaire.

Don André MACOZZI, lieutenant des Gardes de la Province, à Moziano.

Don Pierre MACOZZI, ancien capitaine de la garde de sûreté, à Moziano.



Don Gaétan de ROSPI, vice-syndic, à Moziano.

Don François de FLORENZI, chancelier, à Moziano.

Don Jean de PANICIS, médecin, à Moziano.

Don Ignace SALICETTI, marchand, à Moziano.

Don Marc Antonio de ROSSI, médecin, à Moziano.

Don François PAOLINI, sergent de la légion de la Province de Giula-Nova.

Don François CERVONI, propriétaire, sergent de la légion de la Province de Giula-Nova.

Don BARTHÉLEMY DE BARTHOLOMAI, noble, propriétaire, de Giula-Nova.

Don Henry COMI, propriétaire, de Giula-Nova.

M. Piazzali, ancien capitaine des douanes françaises à Rome.

M. Gustave Octave FORMEGLI, receveur des douanes à Florence.

M. Nicolas MAGHELLA, ex-receveur de l'Empire français à Gênes.

M. Barthélemy STURLA, à Vozère ou Pontemoli.

M. TREVISY, ex-inspecteur des douanes françaises à Torrone.

M. Louis Vincent GIACOSA, propriétaire, à Neviglio.

D. — Les membres d'une classe inférieure n'ont-ils point quelques signes pour se reconnaître entre eux ?

R. — Plusieurs portent de petits cordons de grains de verre, mais on peut sans crainte arrêter ceux qui, à l'approche de la nuit vont à la porte des prêtres et des riches, en chantant le psaume *Miserere*, et en jouant des airs funèbres

Tous appartiennent à une secte quelconque. Le nombre des affiliés est de sept ou huit cent mille, à ce que m'a dit Don André Macozzi, et vers le 2 ou 3 novembre, on leur indiquera l'époque à laquelle ils devront agir.

Fait à Bourg, le 31 octobre 1817.

Signé, VILLENEUVE.



Copie des notes données par Villeneuve

Noms des Sectes diverses qui se sont formées en Italie, en France, etc., etc.

1° *Les Silencieux Grecs*, le 1[er] Ordre porte la barbe jusque dessous le menton.

Le 2[e] Ordre porte une mouche de barbe au milieu de la lèvre inférieure.

Le 3[e] Ordre, la barbe au bout du menton, avec un cordon rouge autour du cou, qui va correspondre à la montre.

Leur mot d'ordre est — affide — assige — fils — sage.

2° Ordre, ennemi des Souverains et du Pape.

Les Spéculateurs d'Amérique tiennnent leurs assemblées dans des maisons écartées. Ils ont le drapeau bleu céleste, avec les franges jaunes et quelques étoiles à l'entour, et *Liberté, Egalité* : de l'autre côté, une tête de mort, et *Vaincre ou mourir* ; et ils ont les ceintures de même couleur. Sur la table du Grand-Maître, il y a un emblème de ciseaux, une demi-aune, une pièce de toile, une pièce de drap noir.

Les ciseaux représentent que non seulement, dans le commerce, ils doivent servir pour le détail de divers objets, et de même ils doivent servir pour mettre en pièces le voile de la superstition.

La demi-aune signifie que non seulement, dans le commerce, elle sert pour mesurer divers objets, mais servira pour abaisser les Rois au niveau des autres hommes.

La toile représente la pureté des mœurs et la candeur que chaque frère spéculateur doit avoir, afin de parvenir à l'état libre.

Le drap noir représente que comme le noir attire à soi toute la lumière, de même la noire tyrannie des souverains attire à soi toute substance.

Le premier Ordre porte le cordon bleu.

Le second Ordre porte le cordon bleu jaune.

Le troisième Ordre porte le cordon bleu jaune.

Le quatrième Ordre porte le cordon en argent avec deux glands.

Le cinquième Ordre porte un cordon d'or, avec deux glands.

Leur mot d'ordre est : Orvis-stot — soper — Ochman — Eiper — honneur.

3° *Les Charbonniers* réformés n'ont point d'assemblées ailleurs que dans les bois. Ils ont une petite hache d'argent ou d'acier, selon les grades, avec un ruban aux trois couleurs, enfilé dans le manche.

Leur mot d'ordre est : Heve-siz — Tiz-Tiz, en se donnant du doigt contre le nez.



4° *Les Paolotti* sont dans les Etats Romains, tiennent leurs assemblées dans les cavernes et souterrains de l'Antique Rome. La principale Loge est à Rome et Ancône. Ils sont habillés comme les pénitents noirs, avec une tête de mort sur la poitrine, et parlent ensemble avec des gourdes afin de ne pas être découverts. Ils sont tous armés, et personne n'y est reçu, que des riches et sachant manier les armes.

5° *Les Patriotes européens* n'ont point d'assemblées. Ils sont distingués par des cordons de petites perles ou de verre vert, bleu, jaune ou bleu céleste, selon leurs divers ordres. Je ne les connais que de nom.

6° *Les Guelfes* sont de même. Les Loges sont à Ancône, Milan et Venise. Encore ceux-ci me sont inconnus.

Toutes ces sectes proscrites ont pour but de vouloir anéantir la Religion, et de former une république à leur volonté.

7° Il y en a encore une autre dans le Royaume de Naples qui se nomme des *Chaudronniers*, qui sont connus avec les chapeaux gris-blanc, de même que ceux que j'ai vus en divers pays d'Italie et de France, qui prétendent détrôner leurs rois, et à en mettre d'autres à leur gré ; mais ce ne sont que ceux du bas-peuple. Leur but est de faire main-basse sur les employés des bureaux ; de forcer les prisons, et de briser les fers des condamnés ; de désarmer les troupes et faire vengeance privée et pillage à ceux qui ne sont pas du parti.

Mais ceux-ci sont ennemis de toutes les autres sectes.

Tous les Grands-Maîtres des autres sectes attendaient l'ordre de leurs chefs pour éclater du 1er au 3 novembre. Et lorsque cela devra éclater, les postes seront interdites partout.

Voilà ce que le Grand-Maître Don André de Macozzi, commandant de place à Mosciano, me dit le 12 août passé, et même qu'ils étaient au nombre de huit cent et quelques mille hommes entre toutes les sectes et sociétés.

Après cette découverte faite, je partis, je le quittai le 21 du même mois pour me rendre à Florence, pour les dénoncer à Mgr le Ministre de France, ne sachant à qui me confier au plus tôt.

Signé, VILLENEUVE.

NOMS DES DIVERS CHEFS DE SECTES ET SECTAIRES

Province de Teramo, Royaume de Naples

L'Intendant de la Province de Teramo, Grand-Maître du 5e ordre des *Spéculateurs d'Amérique* et autres.

Don François de ROSPI, bourgeois et propriétaire, spéculateur d'Amérique, silencieux Grec, charbonnier *réformé*, à Mosciano.



Mosciano

Don André Macozzi, lieutenant des Gardes de la Province, de famille noble et ancienne, propriétaire et commandant de place, Grand-Maître du 2e Ordre des *Silencieux grecs*, écrit au livre d'or du 3e Ordre des *Spéculateurs d'Amérique*, écrit au livre d'or, charbonnier réformé Guelfe du 1er Ordre, aspirant aux patriotes européens et aux Paolotti. — La ceinture avec une petite hache sont dans sa malle, sous ses habits militaires : ses papiers sous le fond d'une chaise de paille neuve, marquée avec deux taies devant le dos, près de son lit, où il tient de vieux habits et dans un coffre, 1.800 paquets de cartouches pour leur opération.

Don Gaétan de Rospi, Vice-Syndic de ladite commune; silencieux grec, spéculateur, et charbonnier réformé.

Don François de Florenzi, chancelier de ladite commune ; silencieux grec, spéculateur d'Amérique, et charbonnier réformé.

Don Jean de Panicis, propriétaire, médecin-chirugien, silencieux grec, spéculateur d'Amérique, charbonnier réformé et aspirant aux autres sectes. Il a le drapeau sous un tiroir de commode.

Don Ignace Salicetti, propriétaire, marchand, silencieux grec et spéculateur.

Don Marc-Antoine de Rossi, propriétaire et médecin-chirugien, Grand-Maître de la bande des Chaudronniers de Mosciano.

Giula Nova

Don François Paoluicci, propriétaire et sergent des légions de la Province, silencieux grec, spéculateur d'Amérique, charbonnier réformé Guelfe et aspirant à d'autres sectes.

Ses papiers avec sa ceinture sont en paquet derrière un coffre dans une chambre au premier étage, sur le devant, à gauche du lit.

Don François Cervoni, bourgeois, patriote européen, Guelfe, silencieux grec, spéculateur, charbonnier réformé, écrit au livre d'or.

Don Barthélemy de Bartholomai, noble, propriétaire, patriote européen, Guelfe, silencieux grec, spéculateur, charbonnier réformé, écrit au livre d'or.

Don Henry Comi, bourgeois et marchand, silencieux grec, spéculateur d'Amérique.

Rome

M. Piazzoli, cafetier et ancien capitaine des douanes de l'ex-Empire Français, spéculateur, Paolotti, Guelfe.

Florence

M. Octave Formegli, receveur et caissier de la douane, silencieux grec.



Comté de Gênes

Nicolas MAGHELLA, ancien receveur de l'ex-Empire Français, silencieux et spéculateur.

Barthélemy STURLA, ancien receveur de l'ex-Empire Français, silencieux et spéculateur.

Se trouvant deux à Voresse ou Pontremoli.

Piémont

M. Trevisi, ex-inspecteur des douanes, bourgeois de Tortone, Guelfe, silencieux, spéculateur.

Neviglio

Louis-Vincent GIACOSA, bourgeois et propriétaire, avocat dans l'ex-gouvernement français ; Guelfe, silencieux, spéculateur.

Ceux de Rome, Florence, Gênes, et Piémont ne me sont point connus de vue. Je les ai trouvés nommés sur des papiers de leurs correspondances.

Si l'on veut connaître toutes ces sectes de nuit, et même les arrêter en Italie, sans se tromper, on peut arrêter tous ceux qui chantent le psaume *Miserere*, et qui jouent des marches funèbres avec des instruments de musique militaire, à la porte des personnes qui sont du bon parti, dans les villes et les villages.

Signé : VILLENEUVE.

Pour copie conforme aux différents originaux déposés à la Préfecture de l'Ain.

Pour M. le Maître des requêtes, Préfet de l'Ain, en congé.

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire général délégué,

Signé : POCHET.



IV

Carbonari Militaires et autres associations italiennes
1822
Par Simon DUPLAY [1]

Depuis longtemps, la Police Générale s'occupe des sociétés secrètes d'Italie.

Elle est parvenue à réunir beaucoup de renseignements plus ou moins précis ; les uns fournis par des hommes qui méritaient peu de confiance, les autres résultant de communications diplomatiques ou de découvertes dues aux soins de l'administration intérieure.

Dès le principe, et quoique rien n'annonçât encore des points de contact entre ces sociétés et la France, tous ces documents furent classés avec soin ; et, en attendant l'occasion de mettre à profit ce qu'ils pouvaient avoir d'utile, ils furent successivement communiqués aux cabinets qu'ils semblaient intéresser plus directement.

Tel fut l'objet d'une correspondance qui eut lieu en 1816 et subséquemment, entre le Prince de Metternick et le dernier ministre de la Police Générale.

Il n'était encore question que des sociétés de l'Italie septentrionale,connues sous la dénomination d'*indépendants* et d'*unitaires*.

Bientôt, de nouvelles associations furent signalées : celle des *Carbonari* en première ligne. On donnait les statuts secrets, les formules d'initiation, des listes d'affiliés; on nommait les propagandistes chargés, selon les uns, d'organiser des affiliations en France et selon les autres, de visiter les Loges qui déjà y étaient toutes formées.

C'est alors que l'Administration française eut à s'occuper plus particulièrement de cet objet. Elle suivit tous les fils qu'elle avait réunis ; mais ses recherches pour découvrir les rapports des sociétés étrangères avec la France, n'obtinrent que des résultats négatifs. Elle vit d'ailleurs des contradictions manifestes dans les révélations officieuses qui lui parvenaient de plusieurs sources différentes ; elle reconnut enfin, au nombre des propagandistes signalés, des agens de l'Autriche et de la Russie.

Sans conclure de ces résultats que les *Carbonari* et es *unitaires* n'existaient pas (leur existence était de notoriété publique) on peut du moins en déduire cette conséquence que les révélateurs qui se prétendaient initiés aux

1. Ce rapport est de Simon Duplay, l'ancien secrétaire de Robespierre. (Voir le numéro du 5 mars 1913, p. 510-554).



plus secrets mystères, et qui cependant ne s'accordaient sur aucun point, si ce n'est sur quelques dénominations, ne faisaient que répéter des bruits populaires et peut-être des fables qu'ils avaient eux-mêmes inventées dans le but de se faire valoir et d'obtenir quelques récompenses. C'est à cette occasion que M. de Fontenay, chargé d'affaires de France en Toscane, rendant compte au mois de septembre 1817, d'une révélation qu'il venait de recevoir faisait l'observation suivante : « Peut-être aussi que ces différens « aveux qui se font partout, à la même époque, ne sont-ils qu'une manœu- « vre adroite et un nouveau genre de conspiration, dont le but est d'ennuyer « et de fatiguer la surveillance des gouvernemens en les occupant de faux « rapports ».

Afin de procéder avec ordre, on mettra par un travail séparé l'historique de toutes ces révélations, de l'usage qui en a été fait et des résultats que les informations ont produits. On y joindra la liste des adeptes signalés et toutes les indications données sur l'organisation des sociétés italiennes, le mode de réception, les signes de reconnaissance, etc., etc.

Peut-être des lumières plus récentes et qui manquent aujourd'hui à la Division, feront-elles découvrir dans la foule des noms cités quelques personnages vraiment dangereux, et dans les indications plus ou moins contradictoires, quelques documents utiles.

Mais on croit devoir faire précéder ce travail de quelques observations sur la note particulière remise le 24 décembre à M. le Directeur Général [1].

Cette note a pour principal objet la communication d'un projet de traité, proposé, en 1813, au gouvernement anglais par un envoyé des *unionistes* (c'est ainsi que l'auteur de la note appelle les *unitaires*) « homme de qualité, « qui a occupé un rang dans l'armée française et qui est aujourd'hui l'un « des chefs les plus actifs de cette grande confédération ».

Ce document est accompagné d'une proclamation aux Italiens, conçue dans le même esprit que le traité proposé, et remise aux ministres anglais, à la même époque et par le même envoyé.

Le second objet de la note est de donner des notions sur l'organisation des *Carbonari*, sur leur réunion avec les *unionistes* et avec les *Philadelphes* français ; sur les rapports qui se sont établis entre ces associations et les sociétés secrètes d'Allemagne, d'où serait résulté une confédération générale désignée sous la dénomination de *Société Fraternelle Européenne*.

Que l'auteur de la note ait puisé aux sources qu'il indique, ou qu'il se soit procuré par des voies plus faciles les projets de proclamation et d'ordonnance, ces documens, quant au fond, n'offrent rien qui ne concorde avec les renseignemens parvenus depuis plusieurs années à la police générale ; mais ils n'apprennent absolument rien de nouveau. L'existence, le but des *unitaires*, leurs démarches auprès de diverses puissances pour obtenir l'indépendance de l'Italie, etc., etc., tout était parfaitement connu et avec beaucoup plus de détails.

1. Cette note avait pour auteur, croyons-nous, le comte de Beaumont Brivazac, dont nous parlerons ultérieurement en détail. (L.G.)



Ils ont fait successivement les mêmes propositns à iola France pour secouer le joug de l'Autriche ; à l'Autriche, lorsque les Français se furent emparés de l'Italie ; enfin aux souverains alliés, après les campagnes de 1812 et de 1813.

On pourra même nommer l'homme de qualité qui fut envoyé, en 1813 à Londres, par les *unitaires* et plusieurs des personnages désignés seulement par leurs titres, dans le projet d'ordonnance, comme devant faire partie du Gouvernement Provisoire.

Cet envoyé est le comte Comelli de Stuckenfeld, ancien officier dans les troupes autrichiennes, qui prit du service dans l'armée française lors de la première invasion de l'Italie.

En l'an VIII, il était employé en qualité de général de brigade dans l'état-major de la division commandée par le général Oudinot.

Vers la fin de l'an XIII, il se rendit avec le titre de membre du conseil de l'*Indépendance italienne*, auprès des souverains alliés qui paraissent ne l'avoir pas accueilli.

Le comte de Walmoden le fit conduire du quartier général de Ratzebourg, en Angleterre, par le major anglais Stephenson. Il y resta jusque vers le milieu de 1814, son passeport signé de lord Castelreagh pour retourner en Italie est du 20 août.

Il paraît que le sieur Comelli fit bientôt un nouveau voyage à Londres, où il se trouvait le 24 février 1815. On a un passeport qui lui fut délivré à cette date pour retourner encore en Italie, par M. De la Chatre, ambassadeur de France en Angleterre. Arrêté à son passage en Suisse vers le mois d'avril suivant et conduit sur la frontière du département du Haut-Rhin, où il fut détenu pendant le reste des Cent-Jours, il adressa au gouvernement de cette époque, les mêmes demandes que les alliés avaient refusé d'accueillir en 1813 et en 1814. C'est là qu'il composa un long mémoire historique sur les *unitaires*, qui depuis (en 1817) a été communiqué par le Ministre de la Police Générale à M. le Prince de Metternich. (Le Ministre demanda l'original de ce mémoire qui resta au cabinet ou qui, peut-être fut envoyé à M. le Prince de Metternich).

On a aussi un autre mémoire, plus abrégé, adressé par lui à cette époque au commissaire de police à Colmar, danslequel il rend succinctement compte de ses démarches pendant les deux dernières années et de leur résultat.

Au reste, le sieur Comelli paraît avoir agi, dans toutes ces intrigues autant dans son propre intérêt que dans celui des *unitaires* ; il s'est même servi plusieurs fois de moyens peu délicats pour obtenir de l'argent ; et dans plusieurs circonstances, on a été fondé à le regarder plutôt comme un chevalier d'industrie, que comme un intrigant politique.

Cet homme ne peut être aujourd'hui à la tête des *unitaires*, ni des *carbonari* : il est mort à Constantinople en 1818 ou en 1819.

S'il ne paraît pas douteux que le sieur Comelli ne soit en effet l'envoyé désigné par l'auteur de la note du 24 décembre, il l'est encore moins qu'il ne soit le membre du Gouvernement Provisoire, désigné dans le projet d'ordonnance par le titre de général comte de...



Un autre de ces membres est désigné sous le titre de marquis de... ; on a tout lieu de croire que c'est le marquis Asconati-Visconti, autre envoyé des *unitaires* qui se trouvait près de Bruxelles en avril 1815 et à qui Comelli adressa, de Basle, une lettre à la date du 10 avril.

Quant au prince de..., désigné dans le projet d'ordonnance comme devant être Ministre de la Guerre, on est fondé à présumer que c'est le prince napolitain Pignatelli Moliterno, signataire d'une proclamation en langue italienne.

Le grand but des *unitaires* y est clairement établi. Elle ne porte pas de date ; mais elle paraît avoir été publiée quelque temps après le mariage de Bonaparte avec l'archiduchesse Marie-Louise

Ce prince Moliterno, transfuge de l'armée napolitaine, lors des premières invasions du Royaume des Deux-Siciles, avait pris du service dans les troupes françaises. Comme un assez grand nombre de ses pareils, il ne tarda pas à manifester un esprit d'intrigue, qui d'abord le fit mettre en non-activité, et qui ensuite motiva, à diverses époques, des mesures plus ou moins rigoureuses [1].

Evadé d'une petite ville de Bourgogne, où il était en surveillance, il se rendit successivement en Autriche et en Prusse ; et n'espérant plus rien du côté de la France, il chercha à rentrer en grâce auprès de la Cour de Naples, qui était alors retirée en Sicile.

Son caractère remuant et les connaissances qu'il avait des affaires d'Italie, le firent remarquer comme un instrument que l'on pouvait opposer avec quelques succès à la domination des Français dans ce pays.

Une correspondance s'établit entre lui et la reine Caroline, par l'intermédiaire d'une dame Farconi, sa maîtresse, fixée à Rome. Enfin, vers le milieu de 1815, étant alors à Berlin, il se mit en relation avec le gouvernement anglais, auquel il proposa de lever, moyennant un subside, dans les états italiens, où il prétendait avoir un puissant parti, un corps de 10.000 hommes, qui agirait dans le pays, pour son commandement immédiat ; mais d'après les plans et les directions du cabinet de Londres.

On a encore sa correspondance avec la dame Farconi, quelques-unes de ses lettres à la reine Caroline, et les instructions données, par lui, à l'agent envoyé de Berlin à Londres pour négocier le traité de la levée des 10.000 hommes.

Cet agent était M. Fauche-Borel,[2] qui dans cette négociation, prit le nom de Bossi ; le prince Moliterno avait adopté celui de Marsiconovo.

1. Ce prince, venu en France à la fin de l'an X, fut arrêté avec deux autres Italiens et écroué au Temple. Le grand juge, Ministre de la Justice, lui fit subir un méticuleux interrogatoire qu'il transmit au Premier Consul, et le 5 brumaire an XI (27 septembre 1802), Bonaparte donnait l'ordre suivant :

« Je prie le citoyen Cambacérès d'engager le citoyen Thibaudeau de voir cet « homme ainsi que les deux autres Napolitains arrêtés, de les interroger et de me « faire un rapport. BONAPARTE. » *Archives Nationales* A Fiv 204 n° 4276.

Nous aurons occasion de parler de Pignatelli. (L. G.)

2. Personnage bien connu, libraire suisse mêlé à toutes les conspirations anglo-bourbonniennes contre la France de 1801 à 1815. (L. G.)



Comme le comte de Comelli Stuckenfeld, le prince Moliterno était généralement connu pour une espèce d'aventurier qui exploitait un beau nom et quelques connaissances acquises, plutôt à son profit que dans les intérêts de la légitimité.

Ses propositions ne furent pas accueillies du gouvernement anglais ; mais il en obtint quelques sommes, avec lesquelles il retourna en Italie ; et ce fut quelques années après qu'il publia la proclamation déjà citée. (On ignore ce qu'il est devenu. Il a dû se jeter dans l'association des *Carbonari* ; mais il était trop décrié sous tous les rapports pour inspirer beaucoup de confiance et jouer un rôle important).

Il résulte de ces explications que les projets des *unitaires* sont depuis longtemps connus de tous les cabinets de l'Europe, surtout de celui qui avait le plus d'intérêt à les connaître, le cabinet autrichien. Leurs plans divers, leurs proclamations ont été colportés dans tous les pays pendant plus de vingt ans.

L'auteur de la note du 24 décembre l'ignore peut-être ; mais il pouvait n'être pas sans inconvénient de prendre ses indications pour des découvertes nouvelles.

Ce qu'il dit des sociétés secrètes d'Italie et de France offre-t-il plus d'intérêt ?

Il suppose les *Carbonari* confondus depuis longtemps avec les *unitaires.* Sans doute, il a pu s'établir dans ces derniers tems, des rapports entre les deux associations ; mais les *unitaires* ont existé plus de vingt ans avant les *Carbonari*, société toute récente, formée seulement après la retraite de la Cour de Naples en Sicile, circonscrite dans les provinces napolitaines, formée dès le principe, dans l'intérêt de la légitimité et pour cela persécutée par Murat, tant qu'il gouverna ces provinces.

Les *Carbonari* étaient à peine connus de nom en France et même dans une grande partie de l'Italie à l'époque (1813) où les *unitaires* envoyaient des agens à Londres et auprès des souverains alliés. Aussi n'est-il rien dit de cette société dans les documens produits par la note du 24 décembre, ni dans la proclamation du prince Moliterno.

L'auteur de cette note dit avoir puisé les renseignemens qu'il donne sur les *Carbonari*, dans les révélations faites à Gênes, au mois d'octobre 1813.

« Le nommé Marini, l'un des agens les plus actifs de l'association des « *Carbonari*, fut arrêté pour avoir entretenu une correspondance avec lord « Bentinck (Ce lord commandait pour l'Angleterre en Sicile). Sa correspon- « dance fut portée au Commissariat de Police de Gênes[1]. Un nommé Buscaglia, « son ami, voulant le sauver, révéla l'existence des *Carbonari* : Marini lui- « même finit par tout avouer, et nomma les principaux Carbonari de Gênes « et de Turin, dont on donne aujourd'hui la nomenclature ». Telle est la substance de ce qui est rapporté dans la note du 24 décembre.

L'affaire de Marini était connue : on a fait rechercher aux Archives le

1. Que c'était précisément ce de Beaumont-Brivazac dont il est parlé dans une note précédente. (L. G.)



dossier et la correspondance du Commissaire de Police à Gênes en fait partie.

Or, il n'est mention dans aucune pièce, ni des *Carbonari*, ni de correspondances avec lord Bentinck.

Le Commissaire Général ne cite aucune révélation de Buscaglia, ni de Marini sur des associations secrètes. Il ne nomme aucun des individus signalés aujourd'hui dans la note du 24 décembre.

Le Commissaire Général présente l'affaire de Marini, comme la plus misérable intrigue. C'est un maire de campagne, très mal famé d'ailleurs, qui, pour se faire valoir, dénonce comme se livrant à des intrigues politiques, Marini et quelques autres mauvais sujets, à l'égard desquels toute accusation pouvait paraître vraisemblable ; mais qui, dans cette circonstance, se trouvaient calomniés. Enfin, le Commissaire Général de Police crut pouvoir prendre sur lui de mettre en liberté Marini et les autres individus arrêtés pour la même affaire.

Il est donc probable que les renseignemens donnés sur les *Carbonari* dans la note du 24 décembre, ne méritent aucune confiance.

Les *Delphes*, autre société italienne signalée dans cette même note sont absolument inconnus. On présume cependant qu'on a pu avoir l'intention de désigner les *Guelfes*, dénomination donnée dans quelques déclarations officieuses à une autre société italienne, dont il sera parlé dans les notices historiques.

Quant aux *Philadelphes* français, auxquels on rattache la Conspiration du général Mallet, ce qu'en dit l'auteur de la note du 24 décembre est évidemment copié d'un roman publié à Paris, en 1815 ou 1816 sous ce titre : *Histoire des Sociétés secrètes de l'armée*[1]. Ce livre n'a jamais été regardé que comme un ouvrage d'imagination.

Enfin, la société désignée sous la dénomination de *Société fraternelle européenne*, est aussi connue depuis longtems sous le titre : de *Société des Patriotes Européens*. Il en a été fait mention dans plusieurs révélations bien antérieures, et en dernier lieu, dans une communication faite le 25 avril 1820, par le Consul de France à Corfou. Ces derniers renseignemens contiennent les statuts secrets de l'association, les signes de reconnaissances, les formules d'initiation, le serment exigé des adeptes ; mais ils diffèrent des données très superficielles contenues dans la note du 24 décembre, en ce qu'ils la présentent comme une société séparée, et non pas comme la réunion des diverses sociétés existant dans les états de l'Europe.

N. B. — Nous publierons ultérieurement les rapports et les notes de Simon Duplay qui font suite à ces documents.

Léonce GRASILIER.

1. Le livre de Charles Nodier. Voir notre étude sur Simon Duplay, n° du 5 mars (L. G.)

Archives Nation. — F⁷. 6656. — Réfugiés Italiens.



INDEX DOCUMENTAIRE

COMPTE RENDU DES SCIENCES OCCULTES

Alchimie

Un journal de Rome, *Il Popolo Romano*, a publié l'article suivant, dans son numéro du 30 mars 1913 :

Traité de la pierre philosophale, par Saint-Thomas d'Aquin. — La maison d'édition *Atanor* de Todi, vient de publier une traduction, la première qui ait été faite en langue italienne, du *Tratié de la Pierre philosophale* et de *l'Art de l'Alchimie*. Cette publication est faite avec un grand luxe. Les deux ouvrages qui viennent de voir le jour sous un costume italien (*De Lapide philosophico*, et *Thesaurus Alchemiæ*, ce dernier dédié au Frère Reginald), font partie d'une œuvre considérable qui a pour titre général *Secreta Alchemiæ*, et on les trouve dans le t. III du *Theatrum Chemicum*. Le débat sur leur authencité a commencé de bonne heure, et n'est point encore clos. Tout ce qu'on peut dire de plus sérieux pour attribuer ces deux ouvrages à saint Thomas, c'est qu'il était un génie universel, qu'il voulut savoir tout ce qu'on savait de son temps, qu'il fut disciple d'Albert le Grand. Mais il ne résulte de cela que des possibilités, non pas même des probabilités.

Nous trouvons, en effet, dans le *Theatrum Chemicum*, t. III, p. 267 : *Tractatus D.* Thomæ de Aquino *Ordinis Prædicatorum de lapide philosophico, et primo de Corporibus supercælestibus*, cap. I ; *De corporibus inferioribus, et de esse et essentia Mineralium, et primo de Lapidibus*, cap. II ; *De esse et essentia metallorum, et primo de eorum esse et essentia seu compositione naturali et esse suppositi,*



cap. III ; *De esse et transmutatione metallorum, et primo de ea quæ fit per artificium*, cap. IV ; *De esse et procuratione novi Solis et Lunæ per virtutem sulphuris extracti a lapide minerali*, cap. V ; *De lapide naturali, animali, et plantali hujus sexta divisionis vel tratatus*, cap. VI ; *De modo operandi per spiritus*, cap. VII ; *De assignatione fermentorum Saturni et aliorum*, cap. VIII ; *De assignatione reductionis ad Jovem, sive de modo operandi ad Solem*, cap. IX ; p. 278 : *Tractatus D.* Thomæ de Aquino *Datus fratri Reinaldo, in arte Alchemiæ*, cap. I ; *De operatione*, cap. II ; *De Mercurii compositione et ejus separatione*, cap. III ; *De modo Amalgamandi*, cap. IV ; *De compositione Solis et Mercurii*, cap. V ; *De amalgatione ad album*, cap. VI ; *De secunda et tertia operatione*, cap. VII ; *De modo operandi in materia seu Mercurio, cap.* VIII ;

Explicit tractatus D. Thomæ de Aquino, de multiplicatione artis, editus et datus fratri et socio suo fratri Reinaldo pro thesauro secretissimo.

Malheureusement, il n'y a rien de ces traités dans les œuvres de saint Thomas d'Aquin. L'édition de Parme ne relève dans ses *Tables générales* (t. XXV, 33) que trois passages, où le saint docteur traite incidemment de l'or vrai que prétend produire l'alchimie, auquel d'ailleurs il ne donne aucun sens symbolique et occultiste.

— Nous empruntons le renseignement suivant à M. Jollivet-Castelot :

Stanislas de Guaita, commentant le Philalèthe, crut que cet hermétiste employait l'électricité à un certain moment critique. Dans un entretien que j'eus avec lui, en son curieux appartement de la rue Trudaine, encombré de livres rares et de manuscrits précieux, l'éminent occultiste développa cette opinion avec son grand talent de dialecticien et de causeur, mais sans arriver à me convaincre.

Je ne vois pas ce qui a pu conduire à une semblable hypothèse le perspicace auteur de la « Clef de la Magie Noire » qui voulait me faire reconnaître l'énergie électrique dans l'Aimant de Philalèthe, où je ne pouvais voir que le Mercure Philosophique.

Philalèthe se sert d'un vocabulaire barbare, hybride, confus, à l'instar de tous les spagyristes d'ailleurs. Il est facile d'être induit en erreur, il est impossible en tout cas de le comprendre totalement. Il faut beaucoup deviner dans l'analyse de la littérature alchimique. C'est un rébus, un vrai casse-tête chinois. Personne n'a su encore démêler à fond les textes, ni ne le saura jamais probablement..

Le Symbolisme alchimique... fait le fond de tous les enseignements initiatiques et même de la Franc-Maçonnerie sérieuse, dont les grades ont une origine hermétique aujourd'hui oubliée ou négligée.

(*Le Fraterniste*, 16 mai 1913).



— Conclusion d'un article de M. JOLLIVET-CASTELOT :

Au point de vue chimique, qu'est-ce donc que la Pierre Philosophale ? Que peut-il y avoir d'exact à son sujet ? Quels sont les corps qui la constituent ?

Il ne nous est point possible encore de répondre nettement à ces questions. Les travaux de laboratoire que nous poursuivons à la Société Alchimique de France nous permettront, espérons-le, de mener à bonne fin, l'étude complète et définitive de la Poudre Rouge et de ses diverses propriétés.

Sans doute, forme-t-on artificiellement un composé allotropique ou isomérique inconnu de métalloïde connu. Tel est aussi l'avis de Stanislas de Guaita qui pensait que la pierre philosophale est un métalloïde inconnu, potentiel de la maturation minérale.

C'est un ferment métallique, obtenu en vase clos au moyen d'un temps de chauffe progressif et très considérable. Le temps, la chaleur à l'abri de tout air extérieur, voilà les deux facteurs principaux de l'opération alchimique qui doit donner la Pierre, ce ferment métallique, cette teinture d'or.

N'est-ce en vérité qu'une teinture aurique, c'est-à-dire jaune d'or, ne transformant point moléculairement le métal imparfait sur lequel on projeta la poudre, teinture analogue au pourpre de Cassius ? Ou bien, au contraire, est-ce un état allotropique de l'Or, actif ferment qui change l'orientation des atomes en présence desquels il se trouve en contact et les amène à former l'édifice de l'Or ?

Nous ne le savons pas jusqu'ici et ne saurions le prévoir, car les deux solutions sont également possibles, et il ne faut jamais oublier le symbolisme de l'Hermétisme.

Cependant, les alchimistes prétendaient obtenir, au moyen de la pierre, de l'or très pur. Ils savaient certes reconnaître les propriétés fondamentales de ce corps chimique, employaient la coupellation — et n'étaient pas tous des imposteurs.

Les transmutations historiques d'Arnauld de Villeneuve, de Raymond Lulle, de Van Helmont, de Sendivogius, sont célèbres. Les écrivains de l'époque affirment que des témoins ont vu faire la transmutation du mercure vulgaire et des métaux imparfaits en argent et en or par l'intermédiaire d'un peu de poudre de projection, et que cet argent et cet or ayant été examinés, se sont trouvés être meilleurs et plus fins que l'argent et l'or qui viennent des meilleures mines.

(*Le Fraterniste*, 25 avril 1913).

Astrologie

Le Docteur ALLANDY explique ainsi les causes des influences astrologiques :

« La théorie en est facile à saisir ; la position des astres, à la naissance, *magnétise* d'une certaine façon l'individu — et, quand au cours du temps et de leurs révolutions, ces astres arrivent à des positions qui sont en bon



équilibre avec leur situation primitive, ils renforcent favorablement ce magnétisme originel. »

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, avril 1913, p. 326).

D'après cette théorie, les planètes et les luminaires agiraient par eux-mêmes et ne seraient plus seulement des signes. Comment expliquer alors l'action demeurée la même des douze divisions du zodiaque qui ne correspondent cependant plus aux constellations dont elles tirent leur nom? De même, pour les maisons, qui sont des choses conventionnelles, les nœuds de la lune, la partie de fortune, points immatériels.

Pourquoi le signe zodiacal qui occupe la maison huit peut-il renseigner sur le genre de la mort? Pourquoi une même planète a-t-elle des influences tantôt bénéfiques tantôt maléfiques ? Jupiter, par exemple, peut très bien être anœrète, c'est-à-dire, donner l'époque de la mort par direction, D'où provient, d'après cette théorie matérialiste du Dr Allandy, l'influence exercée par les seigneurs des maisons, des triplicités, des décans, des termes etc.? Toutes choses qui n'ont aucune correspondance physique.

Le ciel astronomique est, je crois, un livre dans lequel ont lit astrologiquement des influences ayant une origine extra naturelle, en dehors de l'action physique et matérielle des astres.

Chiromancie

Nous avons parlé, dans le numéro du 5 mai, p. 1398, de la communication faite sur ce sujet par un Anglais, M. W. de Kerlor, directeur de la *Occult Library*, *Piccadilly Place*, *London W.*, au congrès de psychologie.

Il avait cité à l'appui de la chimorancie un verset du Livre de Job ; prié de préciser, M. de Kerlor écrit :

« Cher confrère,

Voici le titre exact des chapitres :

« Et Dieu mit dans la main des hommes, des signes, afin que chacun d'eux connaisse son travail ».

(*Job*, 37, 7).

« Il y a de longs jours dans sa droite, des richesses et des honneurs dans sa gauche ». (*Proverbes*, 3, 16).

Voyez aussi l'*Apocalypse*. (Chapitre 13, v. 16).

(*Le Fraterniste*, 16 mai 1913).



Il faut passablement torturer les textes pour voir là une allusion à la chiromancie. Voici, du reste, afin que nos lecteurs puissent s'en rendre compte, ce que disent exactement les livres saints :

« C'est ainsi qu'il (Dieu) met un sceau sur la main de tous les hommes, afin que tous reconnaissent leur Créateur ». *Job* XXXVII, 7.

« Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse et l'homme qui a acquis la prudence !...

« Dans sa droite est une longue vie, dans sa gauche la richesse et la gloire ». (*Proverbes* III, 13 et 16.)

« Elle (la Bête) fit qu'à tous, petits et grands, riches et pauvres, libres et esclaves, on mît une marque sur la main droite ou sur le front et que nul ne pût acheter ou vendre, s'il n'avait pas la marque du nom de la bête ou le nombre de son nom ». *Apocalypse*, XIII, 16 et 17.

Esperanto

Le Commandant Darget, propagateur des rayons vitaux écrit :

Paris, le 12 avril 1913.

Cher Monsieur Chaigneau,

Je lis dans *Le Fraterniste* que l'Esperanto est une des trois langues dont il sera fait usage au Congrès Spirite universel de Genève.

Les deux autres sont le français et l'anglais.

Je suis grand ami de l'Esperanto, quoique ne le pratiquant pas, et je vous félicite de l'ardeur que vous mettez à le propager. Vous avez la foi qui transporte les montagnes, et votre apostolat portera des fruits.

Le Spiritisme doit toujours rester à la tête du Progrès, et le Congrès de Genève s'honore pour avoir pris une telle décision.

D'autres congrès internationaux surgiront qui se sentiront le besoin de l'imiter.

Ce ne sera pas seulement par amour pour la nouvelle langue, mais par nécessité.

Le commerce et l'industrie internationaux ne peuvent qu'y gagner.

Ce sera un très grand élément de rapprochement et de paix entre les nations.

Un jour viendra où les écoles publiques enseigneront l'Esperanto comme on apprend les langues vivantes. Pour cela, il faudrait le secours de la science officielle ; mais les savants officiels sont durs à la détente. Ils sont institués et payés pour encourager les innovations et les productions utilitaires et scientifiques nouvelles ; et, trop souvent, ils font fonction d'éteignoirs. Il semble que toute nouveauté se présente à cette compagnie de vétérans comme un obscur tunnel à passer, et ils décorent leur nonchalance du nom de prudence scientifique.

Mais l'Esperanto représente un grand progrès dans l'enseignement des langues ; et le progrès est comme un lourd rouleau qui enfonce les cailloux du chemin, aplanissant la route, écrasant, en passant, la pierre friable des



institutions séniles qui, par leur malveillance ou par leur inertie, deviennent des obstacles.

Commandant Darget.
(*Le Fraterniste*, 25 avril 1913).

Hermétisme

Les lignes suivantes, qui contiennent de bonnes vérités à l'adresse de nos modernes occultistes, sont extraites d'un article de M. Jollivet-Castelot :

Il est réconfortant de trouver parmi ces vieux hermétistes européens du XII[e] au XVII[e] siècle, un bon sens général, une religion pure et élevée, vaste et unitaire, et souvent moins de sotte crédulité, moins de fantaisistes hypothèses sur l'Astral, ses habitants et ses clichés, que parmi la plupart de leurs successeurs d'aujourd'hui !...

Ils édifient une synthèse qui fut vraiment remarquable et qui, toutes proportions gardées, est plus rationnelle, eu égard aux connaissances du Moyen Age et de la Renaissance, que celle essayée par les modernes sectateurs de l'Hermétisme contemporain, si l'on en excepte de trop rares personnalités... On peut excuser un Agrippa, un Paracelse, un Rose-Croix du XV[e] siècle par exemple, d'avoir confectionné des talismans ou d'avoir cru découvrir des élémentaux se promenant autour d'eux.

Mais ne devons-nous pas être inquiets sur le degré de sérieux ou d'équilibre mental d'un individu actuel qui se livre aux mêmes pratiques ?

Ah ! les siècles passés n'étaient point peut-être aussi uniformément puérils que l'on se plaît à le supposer. Nous y voyons en effet un Geber, un Roger Bacon, un Raymond Lulle, un Albert le Grand, un Basile Valentin, un Denys Zachaire, dont les œuvres profondes, sagaces, hardies ont eu une grande influence scientifique et morale.

C'est en vain que nous y chercherions de folles rêveries touchant une absurde magie évocatrice, capricieuse, affolante et vénéneuse, ou une alchimie, opérée par d'autres moyens que ceux de l'ordre purement naturel. Ni fabuleux clichés astraux soumis au pouvoir d'un adepte, comme l'ont imaginé de téméraires magiciens dont la génération n'est point passée encore, ni intervention de fantastiques entités d'un milieu fluidique inconnaissable, décelé sans doute par de maladives hallucinations.

Je ne viens pas dire qu'un milieu analogue au milieu astral n'existe point, ni que des êtres subtils ne puissent y vivre. Je ne nie rien, mais me garde, par contre, d'affirmer ce qui demeure improuvé. Ces imaginations ne sont, en somme, que des hypothèses encore vagues, invérifiées, situées en dehors du domaine de la science expérimentale et positive.

L'occultisme, la théosophie, sont de simples hypothèses à vérifier. Beaucoup de leurs sectateurs s'acharnent à expliquer minutieusement le champ de l'indémontré, et peut-être même de l'indémontrable. Ils dogmatisent sur ce qui ne peut se vérifier par la science exacte toujours démontrable. Cette tournure d'esprit provient de ce que la plupart des occultistes contem-



porains manquent d'une solide culture scientifique et rationnelle. Leur intelligence, très souple, n'est point disciplinée. Ils rêvent et croient en leurs songes. L'Occultisme, le Spiritisme, la Théosophie érigent souvent les désirs irréfléchis, spontanés de l'homme, en lois nécessaires du monde extérieur. C'est là leur indéniable erreur anthropomorphique En science positive, en philosophie naturelle, il faut subordonner toutes les conceptions à la réalité des phénomènes, sous peine de s'égarer à la poursuite de chimériques hypothèses. Evidemment, nous ne pouvons dire d'aucune des doctrines dogmatiques qu'elles sont ou qu'elles ne sont pas vraies. La discussion sur ce point est oiseuse, indéfinie, vaine, contradictoire, suivant tel ou tel système aussi incapable de prouver ses affirmations que libre de les soutenir.

Tant que l'expérience n'a pas sévèrement contrôlé les hypothèses, celles-ci ne doivent être tenues que pour possibles, mais non avenues positivement. Seule, en effet, la science démontre toujours ses axiomes et ses principes. Il n'y a qu'une seule science dont les lois sont reconnues exactes par tous les savants du monde, quelle que soit leur foi confessionnelle particulière. Tandis qu'il existe d'innombrables systèmes métaphysiques et religieux, dont les dogmes sont considérés comme vrais ou faux par les fidèles respectifs de ces écoles opposées.

L'accord de l'Humanité ne peut se faire que sur les démonstrations scientifiques placées en dehors de l'Invérifié. L'Hermétisme doit être scientifique, Synthèse grandiose, ou ne pas être.

(*Le Fraterniste*, 25 avril 1913).

Franc-Maçonnerie

Nous croyons que nos lecteurs liront avec profit l'article publié par l'*Agence Roma* sur *le Pouvoir occulte*, que nous reproduisons ci-après. Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour remercier notre confrère de Rome de sa bienveillante appréciation sur notre Revue.

Un remarquable article de la « *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* », en rendant un hommage bien mérité au regretté abbé de Bessonies (Gabriel Soulacroix), insiste très justement sur ce point capital pour l'anti-sectarisme : les fables taxiliennes sur le Palladisme (Pouvoir occulte central des Sectes) ne compromettent aucunement la thèse du Pouvoir en question.

En effet, le démasquement de Léo Taxil n'a prouvé qu'une chose : l'inexistence de l'organisation palladiste, dont Taxil avait fait la prétendue révélation.

Les fables ont été acceptées en bonne foi, non seulement par de bonnes gens ignorant les affaires maçonniques, mais par des spécialistes dans ces affaires-là (en commençant par l'abbé de Bessonies), précisément parce que ceux-ci avaient déjà l'indice de l'existence du Pouvoir Occulte. Cette circonstance aida Taxil à les tromper ; mais elle montre, en même temps, la distinction nette entre la question en elle-même et sa solution fantaisiste donnée par l'émissaire de la Secte.



D'ailleurs, il est évident que tout l'échafaudage des fables taxiliennes avait le but principal de décourager les recherches catholiques dans les mystères de la Secte, en ridiculisant ceux d'entre nous qui s'étaient adonnés à cette entreprise aussi nécessaire que difficile. Donc, rien de plus naturel qu'on les ait amenés sur une fausse piste afin de leur dire à la fin : voyez donc, il n'y a rien de rien.

La tentative malsaine de Léo Taxil n'a pas réussi. Au lieu d'être abandonnées par des chercheurs, que l'échec aurait découragés, les recherches dans les mystères maçonniques ont été reprises avec non moins d'ardeur et avec plus de méthode. La « *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* » est la plus haute expression de cette reprise et de cette amélioration.

Comme il avait fallu se garder de la... mythologie de Léo Taxil, il faut se garder maintenant de toute solution précipitée ou risquée du « problème central » de la Secte.

Les indices d'un « Pouvoir Occulte », d'une direction centrale de la Secte, ignorée par les profanes et par la plupart des Sectaires, sont désormais si nombreux et si reliés entre eux, qu'on ne pourrait pas sérieusement et honnêtement les méconnaître en bloc. Mais il reste toujours la question de la nature et du fonctionnement de ce Pouvoir Occulte. Toute explication, même toute hypothèse sérieuse, doit être prise en considération, car, même si elle ne donne pas l'explication complète et certaine du mystère, elle peut tout au moins faire avancer encore d'un pas les recherches, ou en augmentant les probabilités de la solution présentée, ou, tout au contraire, en faisant mieux comprendre qu'elle est à écarter, ce qui est toujours un avantage, car le point acquis déblaye le terrain des recherches. Ce qui est de toute première importance, c'est de bien déterminer la question. Ainsi, on a avancé la remarque que des hommes audacieux et ayant de la chance ont pu tenter et obtenir, jusqu'à un certain point et pour un certain moment, une grande influence personnelle sur le mouvement général des sectes, disons de la Secte. Sans doute ; mais il serait illogique de déduire de ce phénomène l'existence d'un Pouvoir Occulte organique et permanent, autant qu'il le serait de le nier parce que ledit phénomène peut expliquer quelques-uns des faits qu'on présente comme indices aux preuves de l'existence du Pouvoir Occulte.

Pour le moment, la forme pratique de la « question centrale » est, si nous ne nous trompons pas, la suivante, dans une série d'hypothèses :

— Existence d'un vrai organisme central, permanent, composé par des individus qui s'élisent entre eux, et dont chacun peut ne pas être un chef, ni un délégué d'une des sectes soumises au Pouvoir Occulte, leur dominateur et unificateur de leur action.

— Existence d'un vrai organisme central, permanent, composé des chefs ou des délégués occultes de chaque secte soumise au Pouvoir Occulte, ou tout au moins de la plupart d'entre elles.

— Existence d'une direction juive centrale (composée de Juifs et de quelques enjuivés) accaparant le mouvement des sectes et l'unifiant, comme l'ancienne Synagogue des temps de la Diaspora dans le monde gréco-ro-



main unifiait et dirigeait les synagogues locales composées d'israélites et de prosélytes étrangers.

— Entente organique et permanente entre les corps dirigeants de chaque secte (ou tout au moins de la plupart d'entre elles), en vue d'une action commune et continue. — AIR, CAHIERS ROMAINS, 13 avril 1913.

— M. OSWALD WIRTH, avec lequel il est toujours agréable de discuter : 1° parce qu'il le fait d'une manière très courtoise ; 2° parce qu'il a de l'esprit, relève un passage de mon article sur l'initiation maçonnique, paru dans le numéro du 20 mars p. 596 et 597, où j'ai signalé l'action que pourraient avoir les objets bénits dans la réception au grade d'apprenti, Il écrit :

« Il y a une quinzaine d'années, une dame fort pieuse, qui s'intéressait au salut de ma pauvre âme de Franc-Maçon, me remit une petite médaille de saint Michel, qu'elle avait fait bénir à mon intention. Je fus touché des bons sentiments ainsi manifestés à mon égard, et, depuis, j'ai toujours porté à ma chaîne de montre l'objet liturgiquement consacré. Eh bien ! sans la moindre préméditation, je lui en ai fait voir de belles à mon chasse-diable ! Il a participé aux cérémonies maçonniques les plus variées, et j'en ai administré des sacrements diaboliques, lui, fraternisant avec mon équerre de Vénérable ! La vertu pervertissante de ces sacrements en aurait-elle souffert ? Ce que je puis affirmer, c'est que Lucifer, au nom de qui je pontifiais, ne m'a jamais donné le moindre signe de mécontentement. Tout s'est toujours très bien passé, et je me flatte d'avoir donné la lumière à d'excellents Maçons.

« Alors, l'action exorcisante des objets bénits ? Illusion ? Ou Satan est-il bon prince, au point de trouver piquant de voir saint Michel associé à son culte » ?

(*Le Symbolisme*, avril 1913, p. 176).

L'illusion n'est peut-être pas aussi grande que se le figure M. Oswald Wirth.

Et d'abord, j'avais toujours été surpris, depuis que je m'occupe d'antimaçonnerie, de trouver chez l'érudit directeur du *Symbolisme* une largeur de vues et une amabilité qui contrastent agréablement avec l'étroitesse et la morgue de la plupart de ses Frères en Maçonnerie ; celà ne me surprend plus, et je reconnais là, avec plaisir, l'influence de saint Michel, dont M. Oswald Wirth porte avec dévotion la médaille. J'espère bien que cette action ne s'arrêtera pas là, et que le savant symboliste sera, un jour ou l'autre, ramené, par ses études mêmes, au point d'où, je crois, il est parti. Ce jour-là, on tuera le veau gras à la *Revue internationale des Sociétés secrètes*.

Autre point, j'ai parlé de l'influence que pourraient avoir des



objets bénits portés par le profane qui, lors de la réception au grade d'Apprenti, reçoit ce que j'ai appelé les premiers « sacrements » de Satan. Mais il n'était pas question des médailles ou scapulaire que pouvait avoir sur lui le vénérable, et pour cause. Car il ne m'était pas venu à la pensée que le cas pût se produire. Et le F.·. O. Wirth connaît trop le symbolisme et la mystique, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la différence essentielle des deux cas. L'état d'âme du ministre n'intervient pas dans la validité du sacrement, mais seulement la « matière » et la « forme ». Et, pour certains, leur action est même indépendante de la volonté de celui qui les reçoit.

Enfin, le F.·. Oswald Wirth est-il absolument sûr d'avoir toujours « donné la lumière » à ce qu'il appelle « d'excellents Maçons » ? Et s'il n'y avait eu qu'une seule âme tirée des griffes du Maître ésotérique de la Franc-Maçonnerie, alors que, soit comme vénérable, soit comme Très-Sage, le F.·. Oswald Wirth contribuait à la placer sous la domination de Lucifer, il faut avouer que la médaille de saint Michel n'aurait pas été aussi inutile que semble le croire son heureux porteur. Et il est probable qu'il y en a plus d'une dans ce cas, ce dont nous ne saurions trop remercier le saint archange.

— M. OSWALD WIRTH relève aussi une note publiée dans la *Revue* du 20 mars p. 721 : *Obsèques à la fois civiles et maçonniques*, en disant :

« Je ne suis pas le seul à combiner le diabolique avec le sacré... C'est à n'y rien comprendre... »

Notre réponse sera très courte. Nous avons donné la nouvelle à titre de renseignement. Elle est tirée d'un organe maçonnique américain : *Square and Compass*, décembre 1912. Vol. XXI, n° 10, p. 278. Lawrence N. Greenleaf, Editor and publisher. Denver Colorado. Case 22, temple maçonnique. C'est dire que nous déclinons toute responsabilité à son sujet. Tout en déplorant, si le fait est exact, la conduite, absolument opposée à la discipline de l'Eglise, du religieux mis en cause.

— La *Lumière maçonnique* publie la note suivante dans son numéro de Janvier-Février 1913, p. 530.

Le regretté F.·. Ragon, fondateur des trois Atel.·. des *Trinosophes*, à l'Or.·. de Paris, a publié, vers 1850, une série de dix-huit rituels maçonniques des principaux grades, jusqu'au 33e, en seize cahiers. Ces rituels n'ont pas été surpassés ; ils contiennent l'enseignement maç.·. le plus solide et le plus élevé auquel un véritable Maç.·. puisse aspirer. Tous les rituels et



manuels maç.·. publiés depuis, n'ont été qu'une imitation de ceux de Ragon.

Tout Maç.·. soucieux de son instruction maç.·. devra posséder dans sa bibliothèque, au moins les rituels des trois premiers grades.

L'édition originale, publiée jadis chez Collignon, libraire-éditeur à Paris, étant épuisée et devenue rare, une nouvelle édition des Rituels a été faite par le F.·. Teissier.

On voit que les rituels de Ragon sont toujours considérés par les Francs-Maçons instruits comme les véritables manuels de l'initiation exotérique, destinée à conduire l'adepte à l'initiation ésotérique.

Dans une conférence faite à la matinée d'inauguration du « Dimanche familial » 8, rue de Puteaux, 28 Janvier 1913, le F.·. Harrent, G.·. Orat.·. de la G.·. L.·. de France, a dit :

« Pour ne pas remonter à l'origine du monde, où nous trouverions dans la révolte de l'ange rebelle, du Satan qui n'accepte pas l'intangible autorité, le premier souffle libérateur et le premier bruit de chaînes brisées, il nous suffit de regarder l'histoire des deux derniers siècles pour comprendre quel idéal élevé oriente la vie de la Maçonnerie ».

(*Le Symbolisme*, février 1913, p. 119).

Il est toujours bon d'enregistrer ces aveux ; peut-être finiront-ils par ouvrir les yeux à ceux qui ne veulent pas croire à l'influence du surnaturel diabolique dans les Loges et les Sociétés secrètes.

— ELIPHAS LÉVI ET ALBERT PIKE. — Article intitulé : *More heaves from a Freemason's note book* (Nouveaux feuillets du carnet de notes d'un Franc-Maçon), par R. I. Clegg, dans *The American Freemason*, Storm Lake, Iowa, Mai 1913, p. 312.

D'autres collaborateurs ont signalé ce qu'Albert Pike devait au mystique Alphonse-Louis Constant, parfois connu sous le nom d'Eliphas Lévi Zahed ; je puis dire, d'après l'autorité de A.-E. Waite, que ces derniers mots sont la traduction hébraïque du nom de A. Constant. Ma première impression, en lisant les articles en question, fut que ces auteurs insistaient trop sur cette dette, et que les lecteurs pouvaient être amenés à croire que le Fr.·. Pike, en omettant de citer les écrivains précédents, avait fait un usage illégitime, par des voies détournées du travail d'autrui. Une lecture plus attentive des articles m'a convaincu que leurs auteurs n'allaient pas jusqu'à l'accusation de plagiat. Toutefois il est peut-être utile d'attirer l'attention sur certains faits relativement aux travaux ritualistes et monitoriaux (conseils et avis aux imprudents et aux profanes !) du Fr.·. Pike. C'était un Franc-Maçon pour lequel j'avais une grande considération. Il n'est jamais apparu parmi les Maçons une figure plus impressionnante.



J'ai déjà publié, dans ce même périodique, des notes détachées sur les sources où a été puisé l'élément monitorial. Mais je ne me rappelle pas un seul exemple où le compilateur d'un Moniteur ait jugé nécessaire de marquer, par des citations, l'endroit exact où il avait pris les matériaux de sa compilation. A ce point de vue, le Fr.·. Pike était en bonne compagnie, et a pu trouver un précédent universellement établi.

En outre, je suis porté à croire qu'en tant qu'il s'agit de l'usage qu'il a fait de l'œuvre d'Eliphas Lévi, il n'en existait pas de traductions à l'époque où le Fr.·. Pike se servit d'elle. Il était à la hauteur de cette tâche, et capable de rendre les phrases françaises en excellent anglais. Cette source ne fut utilisée que dans l'ouvrage « *Morals and Dogma* », car les rituels révisés de la juridiction maçonnique du Sud avaient paru dans la décade antérieure, époque où les études d'Eliphas Lévi n'étaient pas accessibles sous forme de livre.

Les ouvrages d'Eliphas Lévi parurent d'abord en français, principalement dans la décade 1860. Il en fut fait des traductions à une date bien postérieure, et après qu'eut paru le livre « *Morals and Dogma* ». Evidemment, le Fr.·. Pike consulta les éditions originales, puisqu'il lisait le français, et tout ce qu'il a pu désirer de prendre dans les écrits d'Eliphas Lévi, il l'a sans aucun doute pris parce que cela coïncidait avec ses propres manières de voir. Et, de fait, le Fr.·. Pike déclare franchement dans la préface de « *Morals and Dogma* » :

« En préparant cet ouvrage, le Grand Commandeur a été, dans des pro-
« portions à peu près égales, auteur et compilateur, puisqu'il a extrait presque
« la moitié de ce qu'il contient, des œuvres des meilleurs écrivains et des
« penseurs les plus philosophes ou les plus éloquents. Peut-être (son ouvrage)
« eût-il été meilleur et plus utile s'il avait plus extrait, et moins écrit. Néan-
« moins, il y a environ la moitié de l'ouvrage qui est de lui, et, en incorpo-
« rant ici les pensées et les mots d'autrui, il a constamment changé et ajouté
« au texte, en mêlant souvent, au cours des phrases, des mots qui sont les
« siens avec les leurs. Comme l'ouvrage n'était point destiné au grand
« public, il s'est senti libre de composer, en puisant à toutes les sources ac-
« cessibles, un compendium de la Morale et du Dogme du Rite, de refondre
« des phrases, de changer et d'ajouter des mots, des propositions, de les com-
« biner avec les siennes, d'en user comme si elles étaient siennes, et qu'il
« pût en disposer à son gré, de les faire servir de manière à rendre l'ensemble
« plus applicable au but qu'il avait en vue. Il prétend donc à une faible
« partie de la gloire d'auteur, et n'a point pris la peine de distinguer ce qui
« est à lui de ce qu'il a pris à d'autres sources, et il consent de très bon gré
« à ce que tout le livre, à son tour, puisse être tenu pour un emprunt fait à
« quelque écrivain plus ancien et meilleur ».

Certes, la franchise ne saurait aller plus loin. Selon moi, le F.·. Pike ne pouvait reconnaître sa dette en termes plus formels, ni mieux définir ses procédés. Il n'y avait rien de subreptice dans sa manière d'agir. Et d'ailleurs, ce n'était pas chose nouvelle pour lui. Il fit toujours preuve d'une probité virile, littéraire et maçonnique. Qu'on lise les extraits suivants de sa correspondance. Le premier est tiré d'une lettre écrite à A.-G. Mackey, en



date du 31 mars 1857, et se trouve dans l' « *Official Bulletin* », t. VII, p. 350. Le Fr.·. Pike dit :

« Je vous enverrai, par l'express de ce soir, un exemplaire du rituel révisé...
« J'espère que vous profiterez de votre premier moment de loisir pour exa-
« miner attentivement, à fond le livre. Tout y a été soigneusement, minutieu-
« sement pesé, et je me suis efforcé d'adopter (*lire* : adapter) les matériaux
« bruts des anciens rituels aussi adroitement que je l'ai pu, au but général,
« au plan d'ensemble de l'ouvrage. Cela forme maintenant un système uni-
« que, cohérent ; et je suis certain que, si on l'adopte, il donnera une impul-
« sion étonnante aux mouvements du Rite Ecossais. »

Voilà qui est bien dit : ce fut une prophétie surprenante. Ecrivant encore au Fr.·. Mackey, le 8 juillet de la même année (*Official Bulletin*, t. VII, p. 358), il dit :

« ...J'avais espéré apprendre que vous aviez lu sans interruption, et com-
« pris le plan et l'arrangement de ce que vous voulez bien appeler mon
« *Magnum Opus*, et que j'allais recevoir votre appréciation franche et sin-
« cère sur ce qu'il vaut. Je savais que vous ne donneriez pas une opinion
« autre que franche et sincère, et je ne le souhaitais pas. En un sens, c'était
« un « grand œuvre », car ce fut un grand travail, qui a coûté bien des mois
« de fatigue. Je voudrais bien espérer qu'il sera de quelque utilité, je sais
« que c'est un progrès sur ce que nous avions jusqu'à ce jour, bien que, natu-
« rellement, j'aie la conscience que cette œuvre est très loin de la perfec-
« tion, qu'elle a besoin d'être émondée et corrigée. Une seule tête, ce n'était
« pas assez pour faire de cela l'œuvre qu'il fallait. Et ce fut une grosse
« affaire à un autre point de vue. Il m'en a coûté 1.500 dollars pour l'impres-
« sion et j'ai dépensé 500 dollars en achat de livres pour le compiler ».

Qu'on remarque le retour fréquent des mots *compiler, extraire, emprunter*, et l'insistance à dire qu'une seule personne ne pouvait faire convenablement la besogne. Tout cela est bien loin de la vulgaire vanité du plagiaire. D'autres lettres envoyées par le Fr.·. Pike au Fr.·. Mackey pendant cette période ont trait à l'achèvement du rituel, y compris le 33e, et les dates montrent qu'elles furent écrites avant la première apparition des livres d'Eliphas Lévi. De ce fait, je conclus que le Fr.·. Pike ne fut point redevable à Eliphas Lévi pour la partie rituelle, quelque usage qu'il ait pu en faire, dans l'ouvrage monitorial qu'il a préparé par la suite.

Reportons notre attention sur Eliphas Lévi lui-même. Si l'on veut lire quelque chose de très intéressant sur lui, je recommanderai vivement le livre intitulé *The Old and the New Magic*, (la Magie ancienne et la nouvelle), il a pour auteur *Henry R. Evans* et se trouve à la maison Open Court Publishing Co, Chicago. Ecrit par un Franc-Maçon enthousiaste, et précédé d'une introduction par un autre Franc-Maçon, le docteur Paul Carus, on peut espérer d'y trouver des renseignements maçonniques les plus instructifs, donnés en abondance. Le Fr.·. Evans a un style charmant, très vigoureux, allant droit au fait, et la lecture de son livre m'a fait passer un moment des plus agréables. Le Fr.·. Evans a écrit un essai plus approfondi sur Eliphas Lévi dans le *Open Court*, et ceux qui désirent être mieux informés peuvent y



recourir. Il y a aussi les traductions faites par Waite des œuvres d'Eliphas Lévi; et, à ce propos, nous pouvons rappeler l'ouvrage annoncé et analysé dans l'*American Freemason*, qui traite de la *Tradition cachée* (Hidden tradition) par le Fr.·. A.-E. Waite.

Le Fr.·. Evans nous apprend qu'Eliphas Lévi naquit à Paris vers 1809. Son père était un modeste cordonnier, qui paraissait ne pas faire beaucoup d'affaires, et habitait une rue obscure de la capitale. Alphonse fut élevé gratuitement au Séminaire de Saint-Sulpice et fit de grands progrès en latin, en grec et en hébreu. Ses parents le destinaient à la prêtrise, mais ses idées libérales l'y firent renoncer. Dès qu'il eut renoncé à la carrière ecclésiastique, il s'enfuit en enlevant une belle jeune fille qui n'avait que seize ans. Mais cette union fut malheureuse. Après la mort de leurs deux enfants, sa femme l'abandonna pour toujours. Constant mourut à Paris, en 1875. Sa vie avait été une existence comme il n'y en a point d'autre. En France et en Angleterre, où il a aussi vécu, son influence a été et est encore puissante. Il y a longtemps de cela, son « *Evangile de la liberté* » lui valut six mois de prison. Ses ouvrages extraordinaires sur la magie cérémonielle et l'occultisme sont intéressants aussi bien pour le mystique que pour le savant. Mme Gebhard dit :

« Il était petit et gros, avec une figure bonne et bienveillante, rayon-« nante de bonhomie ; il portait une longue barbe grise qui lui couvrait « presque toute la poitrine. Son appartement ressemblait à une boutique « de bric à brac, avec des spécimens de porcelaine chinoise ancienne et des « plus rares. Dans une des chambres, il y avait une alcôve contenant un lit « recouvert d'une somptueuse couverture de velours rouge, bordée d'une « lourde frange d'or massif ; un marchepied de velours rouge était placé « devant cette couche magnifique, et supportait un coussin rouge et or... « Il menait une vie tranquille et retirée, ayant peu d'amis...Ses habitudes... « étaient simples, mais il n'était point végétarien. Il avait une mémoire « merveilleuse, une facilité extraordinaire de parole ; ses expressions et ses « comparaisons étaient toujours des plus choisies, des plus rares ».

Oswald Wirth nous a appris, dans le *Symbolisme*, que Lévi reçut le grade d'apprenti, et que, le soir de son initiation, il fut invité à faire un discours à la Loge. L'accueil fait à ses remarques ne lui plut pas beaucoup et, selon toute probabilité, cet incident influa sur les rapports qu'il eut par la suite avec la Maçonnerie organisée. Il semble qu'il en ait été ainsi, car il mourut réconcilié avec la croyance catholique romaine, bien qu'il paraisse en avoir interprété les dogmes avec une certaine liberté pour les adapter à ses idées particulières. Le docteur Paul Carus a dit de lui dans *Open Court* :

« Parmi les mystiques, Eliphas Lévi Zahed mérite une attention particu-« lière, parce qu'il est le plus moderne, et que nous pouvons, mieux qu'en « aucun autre cas, étudier l'histoire de sa vie et comprendre l'attitude phi-« losophique qui domine ses théories. Les mystiques de l'antiquité, des « hommes comme Porphyre, ou, pour remonter plus haut, les mystiques de « l'Egypte, de la Babylonie, de l'Inde ou de la Chine, sont trop lointains « pour l'analyse psychique ; quant à Jacob Boehme et à Swedenborg, qui



« ont une situation spéciale, ils sont influencés par les traditions gnostiques de leur foi religieuse, (traditions) qui avaient été contenues, mais non « déracinées par les autorités de l'Eglise.

« Le cœur humain a un penchant au mystérieux, et cette aspiration trouve « à s'exprimer dans le mysticisme. Les esprits mystiques ont un certain « dédain des méthodes scientifiques. Ils s'efforcent de saisir des vérités « philosophiques et religieuses, non point en conceptions claires, mais en « symboles ; non point par des raisonnements inductifs, mais par le vol hardi « de la fantaisie qui trouve son expression dans de vastes déductions. Ils « manquent de perspicacité critique, mais ils sont doués d'une vive imagi- « nation poétique, et ainsi ils peuvent arriver, par anticipation, à des véri- « tés d'une grande profondeur. Eliphas Lévi n'était point un prestidigita- « teur, n'était point un faiseur de tours : il était un occultiste. Sans doute, « il tenta d'accomplir des exploits magiques, mais il le fit sérieusement ; ses « expériences magiques furent le résultat d'une auto-suggestion sincère. Il « y croyait lui-même, et nous n'avons aucun motif de douter de sa bonne foi. « Il ne fut point un imposteur, mais un rêveur, un prophète visionnaire ».

Je ne dois pas omettre de dire que le livre du Fr.·. Evans contient des détails du plus grand intérêt sur un personnage vraiment remarquable, Cagliostro. Il se prétendait Franc-Maçon, fondateur d'un Rite ; exilé, accusé d'avoir porté ses fraudes jusqu'au pied du trône, et même condamné à mort par la Papauté, son histoire, contée par le Fr.·. Evans, est une véritable révélation.

— Nous trouvons dans les *Cahiers romains* de l'*Agence Roma*, sous le titre : *Les Pièges de la Secte. Le nom de Dieu, ce qu'il signifie*, l'instructif article suivant :

Le premier des pièges de la Secte pour accomplir dans tous les milieux, surtout chrétiens, son œuvre de séduction doctrinale et recruter ses rangs en vue de la guerre qu'elle fait à Dieu, c'est l'emploi même du nom de Dieu.

Beaucoup de naïfs se sont fait inscrire dans les Loges inférieures, parce qu'on leur montrait, dans les Statuts, le nom de Dieu, conservé par pure hypocrisie. Depuis le Convent du 26 octobre 1854, le Grand-Orient de France avait mis, dans ses Statuts, cet article : « L'Ordre des Francs-Maçons... a pour base *l'existence de Dieu*, l'immortalité de l'âme et l'amour de l'humanité ». Or, le 14 septembre 1877, les délégués de la Franc-Maçonnerie française, assemblés au grand Convent de Paris, abolissaient l'article ci-dessus et lui substituaient celui-ci : « La Franc-Maçonnerie a pour principe la *Liberté absolue de conscience* et la *Solidarité humaine*. Elle n'exclut personne pour ses croyances ». Le vote fut émis à une majorité considérable : toutes les Loges de l'obédience du Grand-Orient avaient été consultées. Ce fut un changement de *tactique*, nullement de *doctrine*. « La Maçonnerie française, dit Deschamps, était parfaitement logique. Parvenue à la souveraineté, elle pouvait se défaire de ce masque, elle en avait tant d'autres ».



En Italie, modification analogue... pour la galerie. Le *Monde maçonnique* informait ses lecteurs l'année suivante, en 1878, que désormais le Grand Maître des Loges italiennes ne demanderait plus aux candidats : « Que devez-vous à *Dieu* ? » ; mais seulement « Que devez-vous à *l'humanité*, à la patrie, à *vous-même* ? »

Quoi qu'il en soit des apparences, voici la réalité. « Le temple de la Maçonnerie, écrit Deschamps, est le temple de la nature ou l'âge d'or maçonnique. Le Dieu qu'on y adore est *la nature elle-même*, le *Dieu-tout*, ou *Dieu-Pan*, le *feu* qui en est l'essence et qui a pour représentant le *Soleil* et le *lingam indien*, tout ce qu'il y a de plus arriéré, de plus matérialiste et de plus fangeux dans les bas-fonds du vieux paganisme ».

Le Grand-Maître Bluntehli expose, dans sa *Politique*, ce qu'il entend par *Dieu* : c'est l'esprit divin dans le corps visible de la nature universelle. Le *Monde Maçonnique* disait en 1862 : « Nos devanciers ont adopté deux formules avec lesquelles tous les hommes de bonne volonté peuvent s'entendre : Dieu, le Grand Architecte de l'Univers, dénomination générique que, depuis Platon (?), *tout le monde peut accepter pour le Dieu* qu'il révère, même ceux qui *ne croient pas en Dieu* ». Il faut dédier cette phrase maçonnique aux catholiques libéraux qui ne cessent de reprocher aux catholiques romains purs leur refus de s'unir, même pour la défense du dogme et de la morale, à *tous les hommes de bonne volonté* ! C'est un cliché...

Mais la *nature* évoluée, devenue consciente d'elle-même, c'est *l'humanité* : elle est par excellence la divinité moderne. « La Franc-Maçonnerie, disait un véritable initié, dans le « *Monde Maçonnique* », c'est le progrès sous toutes les formes... dans toutes les branches enfin de l'activité humaine. Elle nous apprend qu'il n'y a qu'une seule religion, une vraie, et par conséquent une seule naturelle, le *culte de l'humanité*. Car, mes frères, ce mystère, cette abstraction, qui, érigée en système, a servi à former toutes les religions, *Dieu, n'est autre chose que l'ensemble de tous nos instincts* les plus élevés, auquel, détachant de nous-mêmes ce que nous avions de plus noble, nous avons donné un corps, une existence distincte ; ce Dieu n'est enfin que *le produit* d'une *conception généreuse*, mais erronée, de *l'humanité*, qui s'est dépouillée au profit d'une chimère. Rendons à l'homme ce qui lui appartient, et le culte que nous avons attribué à l'œuvre, reportons-le à son auteur ».

C'est le résumé de la doctrine des sectes, c'est le fond du *modernisme*. Les textes surabondent. Bornons-nous à citer encore Mazzini dans ses « *Devoirs de l'homme* » : « Dieu existe parce que nous existons. Il est dans *notre conscience*, dans la *conscience de l'humanité*, dans *l'univers* qui nous entoure... Vous l'adorez même sans le nommer, et toutes les fois que vous *sentez votre vie* ou la vie des personnes qui sont autour de vous, *l'humanité* est le *Verbe vivant de Dieu*... Dieu *s'incarne* successivement dans *l'humanité* ».

Le Dieu de la secte, c'est Dieu-Nature, le Dieu-Humanité. La Maçonnerie, dans ses lois de laïcisation, n'entend point en désigner un autre. Elle use d'équivoque, au début de ses manœuvres, soit, elle a fait ainsi trop de dupes.



C'est le Dieu-Nature, le Dieu-Humanité que la Secte au pouvoir a voulu, par les lois Ferry, substituer au vrai Dieu, imposer à la France.

C'est une erreur commune, même chez les catholiques, de croire que *l'Etre Suprême* de la période révolutionnaire était le vrai Dieu. Ce terme équivoque, habilement choisi pour tromper le peuple et les nouveaux initiés, était déjà en usage dans les écoles des *gnostiques* : toutes cependant professaient le *panthéisme*.

L'Etre Suprême, pas plus que le *Grand Architecte de l'Univers*, n'est le Dieu personnel : c'est *Dieu-Nature*, le *Dieu-Humanité* ; c'est la *raison* divinisée, c'est le *peuple souverain*.

Le texte officiel de la *Déclaration des Droits de l'homme* parut dès 1789, encadré d'emblèmes maçonniques. Il était publié « sous les auspices de *l'Etre Suprême* ». Que voyait-on du sommet du tableau, dominant cette nouvelle loi ? *L'œil de la Raison au milieu d'un triangle*... L'explication authentique faisait savoir que c'était l'œil *suprême* de *la Raison*, et que cet œil Suprême de la Raison venait à dissiper les *nuages de l'erreur*. L'erreur de nos pères était de croire au vrai Dieu, au Dieu Créateur, Maître, Législateur, Souverain ! La *Raison* désormais souveraine, la *déesse Raison* l'excluait absolument et prenait sa place dès 1789, en attendant qu'elle se fît rendre un culte public dans l'Eglise Notre-Dame.

Dans son « *Cours d'initiations* », revêtu de toutes les autorisations du Grand-Orient de France, Ragon a décrit la cérémonie de réception du chevalier Kadosh, selon le rituel alors en usage. Une voix mystérieuse dit au récipiendaire : « Rends à *l'Etre Suprême* un culte dégagé de toute superstition ; c'est-à-dire de toute croyance et soumission au Dieu qu'adorent les chrétiens »... Puis le nouveau Kadosh adore et encense le feu. On entend une invocation : « O sagesse toute-puissante, objet de nos adorations, c'est toi qu'en ce moment nous invoquons, cause et souveraine de l'univers, *raison éternelle*... inspire-nous... etc. »

Deschamps explique ainsi : « On voit par toutes les citations précédentes du docte interprète que cette cause souveraine, *Grand Architecte de l'univers*, c'est *la nature*, c'est le feu, qui a pour emblème, dans les Loges, le soleil ou l'étoile flamboyante avec la lettre G ou l'initiale de Jehovah au milieu. C'est donc lui que le grand sacrificateur fait ici adorer à l'adepte, lui, devant qui il se prosterne, et à qui il offre l'encens »...

Lorsque Robespierre, le 1er mai 1794, substitua la fête de l'Etre Suprême à celle de la *déesse Raison*, ce n'était nullement le vrai Dieu qu'il voulait honorer. Robespierre, membre des sociétés secrètes, professait le *panthéisme* des *martinistes* ; mais il venait de triompher de ses adversaires ouvertement matérialistes, il voulait se rendre populaire, il reprenait un terme équivoque, celui de la *Déclaration des droits de l'homme* pour mieux séduire le peuple.

Nous avons cité la déclaration panthéiste de Mazzini : « Dieu existe parce que nous existons... etc. ». Quand il parlait au public, Mazzini prenait pour devise *Dio o popolo* : Dieu et le peuple.

« Le Déisme de Mazzini, observe Deschamps, vaut celui de Robespierre ».



Les diverses sociétés secrètes, dont se compose la contre-Eglise, diffèrent sans doute dans leurs doctrines, mais seulement dans les points secondaires ; elles ont toutes pour fonds commun le panthéisme. Le nom de Dieu est un piège ; les noms d'Etre Suprême, de Grand Architecte de l'Univers, sont trompeurs. Mais le véritable sens n'est révélé d'ordinaire aux initiés que peu à peu, à mesure qu'ils montent en grade et croissent en perversité. — AIR. CAHIERS ROMAINS, 13 et 20 avril 1913.

Hypnotisme

Au dernier Congrès de psychologie expérimentale M. *Coué*, de Nancy, a fait une communication sur l'hypnotisme doux :

La suggestion, pour être tout à fait efficace,doit être douce ; elle doit être raisonnée plutôt qu'imposée. La suggestion n'agit point par elle-même, elle n'a d'action que si le sujet l'enregistre, se l'assimile en la transformant en auto-suggestion.

M. Henri DURVILLE au compte rendu duquel nous empruntons cette citation écrit :

« C'est évidemment l'avis de presque tous les hypnotiseurs modernes qui ont reconnu dangereux certains procédés, tels : le tournoiement, la fascination, les coups de gongs, la lumière oxhydrique, la suggestion brutale et tant d'autres ».

M. A. JOUNET a recommandé la pratique de l'hypnotisme « sain ».

Selon son expérience, il consiste à produire un état mixte entre le sommeil et la veille, entre l'abandon et la liberté. Le sujet s'accoutume ainsi à diminuer l'activité des sensations et pensées tournées vers l'extérieur, mais conserve la possession de lui-même et le plein usage de sa raison.

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, avril 1913, p. 299.)

— Le Gouvernement italien vient d'interdire les spectacles publics d'hypnotisme, de magnétisme, de suggestion, etc., mettant en vigueur une loi qui existait depuis 1888.

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, avril 1913, p. 314).

Martinisme

Nous lisons dans *Mysteria*, avril 1913, p. 86 :

Le Comité directeur de la Loge *Vesta* 315, désireux de participer aux essais déjà tentés par la Loge *Hermanubis* de Paris, soumet aux Frères Martinistes le projet suivant :



Le dimanche, de 2 à 3 heures, et le jeudi de 10 à 11 heures du soir, les Frères Martinistes, après avoir aimanté le plan supérieur par une ardente prière, sont invités à concentrer leur pensée illuminée par la force suprême, *l'Amour*, en demandant à notre Maître *le Christ*, le soulagement ou la guérison des malades.

— Nous extrayons les lignes suivantes d'une savante étude, sur *Joseph de Maistre*, par M. C. Lecigne :

J. de Maistre a donc donné dans le libéralisme ; il va maintenant flirter avec l'illuminisme. Vers 1780, il y a dans la ville de Lyon une secte de Martinistes qui l'attire étrangement : ce sont des chrétiens qui oscillent entre l'Eglise et la mystagogie des Alexandrins. Leur chef, Saint-Martin, a longtemps gardé ses croyances et ses pratiques religieuses ; puis, il s'est senti à l'étroit dans la discipline catholique. Il se considère comme le prophète et le précurseur d'un évangile nouveau : « A force de dire Notre Père, espérons que nous entendrons un jour dire : « Mon fils » ; il attendait une révélation inédite, rajeunie au mieux, et qui restaurerait tout de bon sur la terre le règne de Dieu. Il a de nombreux disciples à Lyon : des braves gens qui rêvent d'un christianisme épuré et d'un retour aux origines évangéliques. Ils sont doux et humbles de cœur, pieux, pacifiques, prompts à l'extase et convaincus que tous les mystères vont se dévoiler à leurs yeux. Dieu leur est familier, ils communiquent avec les esprits, la nature est toute prête à leur livrer ses secrets. Lyon est le centre d'une active propagande ; c'est là que Saint-Martin publie ses ouvrages : *Des Erreurs et de la vérité* et *l'Homme de désir*. De Maistre se rend à Lyon de temps à autre. Il y va par curiosité d'abord : « Voir ce qui se passe là » ; il résiste difficilement à cette tentation. Et puis, il est en sympathies secrètes avec cette école, qui accentue la réaction contre les sarcasmes froids de Voltaire. Celui-ci ne décolérait point quand il parlait de Saint-Martin ; après avoir lu *Les Erreurs et la Vérité*, il écrivait à d'Alembert : « Je ne crois pas qu'on ait jamais rien imprimé de plus absurde, de plus obscur, de plus fou, de plus sot ». Des idées qui font écumer Voltaire ont quelque chance de séduire J. de Maistre. Il est donc séduit. Il fait le voyage de Lyon, il le fait plusieurs fois. Il assiste aux réunions des Martinistes, et, trente ans plus tard, il ne rougira point d'avouer qu'il y a pris plaisir. Quand paraît *L'Homme de désir*, sa sœur, Thérèse, se permet quelques objections contre le livre au nom du bon sens et de l'orthodoxie religieuse ; elle raille particulièrement cette théorie des nombres que Saint-Martin développe avec complaisance. J. de Maistre réplique aussitôt : « Tu dis que ce prophète te paraît tantôt sublime, tantôt hérétique, tantôt absurde. Le premier point ne souffre point de difficulté. Je nie formellement le second et je m'engage à soutenir son orthodoxie sur tous les chefs... Sur le troisième point, je n'ai rien à te dire, ou, si tu veux, je te dirai qu'il est très certain qu'avec une règle de trois, on ne peut pas faire un ange, ni même une huître, ou un savant du café Blanc. Ainsi ce prophète est fou, s'il a voulu dire ce que tu as cru ; mais s'il a voulu dire autre chose ?... » Il ne se rend donc point encore. C'est en 1790 : bien des chimères sont déjà expulsées du cerveau de de Maistre ; celle-là est plus obstinée. Il ne faut



rien exagérer d'ailleurs. De Maistre ne fut jamais un Martiniste proprement dit. Il n'a rien laissé de ses croyances catholiques dans les assemblées de Lyon. En 1816, il écrira de Saint-Pétersbourg : « Je consacrai jadis beaucoup de temps à connaître ces Messieurs (les Illuminés). Je fréquentai leurs assemblées ; j'allai à Lyon pour les voir de plus près ; je conservai une certaine correspondance avec quelques-uns de leurs principaux personnages. Mais j'en suis demeuré à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, non cependant sans avoir acquis une foule d'idées dont j'ai fait mon profit ». Mais enfin, il faudra bien qu'il massacre un jour ce qu'il a commencé par vénérer. Il lui faudra combattre cet illuminisme qui le séduisit d'abord. Tous ses voyages à Lyon ne lui furent utiles qu'en lui faisant connaître un adversaire de l'avenir. Il avoue, le 20 janvier 1816, dans sa *Correspondance diplomatique* : « Je suis si fort pénétré des livres et des discours de ces hommes-là, qu'il ne leur est pas permis de placer dans un écrit quelconque une syllabe que je ne la reconnaisse ». Il affiche donc sa science de la secte : qu'il soit félicité, puisqu'il y tient, mais félicité deux fois ! Une fois pour la connaître si bien, une fois pour s'en être évadé de bonne heure.

Tous ces tâtonnements révèlent une jeunesse sollicitée en des sens divers. L'esprit de J. de Maistre n'a pas encore trouvé ses assises immuables, son orientation juste. Il oscille et vacille. Il est en harmonie avec ce temps où les têtes les plus saines ont au moins des commencements de vertige et ne se fixent dans le vrai décisif qu'après des expériences et des déceptions.

Ce n'est pas tout encore. Le jeune de Maistre ira très loin sur cette voie d'erreur, si loin qu'on finit par le perdre de vue et qu'on ne le reconnaît plus. Est-il possible d'imaginer cette chose extravagante : J. de Maistre Franc-Maçon ?... J. de Maistre, grand orateur de la Loge des *Trois Mortiers* de Chambéry ?... Ce seul fait permet de juger une époque : la société d'alors fait songer à quelque femme nerveuse, en crise permanente ; elle n'est plus maîtresse de sa raison, de son bon sens ; elle est à la merci d'une sensibilité maladive et de ses imaginations folles. Elle a le mysticisme de la liberté, de l'égalité, de la philanthropie, et, chaque fois que l'on prononce devant elle ces mots nouveaux, elle entre aussitôt en des convulsions mélodramatiques. Extérieurement, la Loge maçonnique n'est qu'un sanctuaire de fraternité ; alors, par amour pour le genre humain, on joue à la truelle, comme à Trianon on jouait à la houlette pastorale et au petit pot de beurre. A Paris, la Mère Loge écossaise d'adoption compte parmi ses membres Mme de Montalembert, Mme de Bouillé, Mme d'Hinnisdal, et Mme de Las-Cases. Marie-Antoinette écrit à la princesse de Lamballe qui se distrait à ce jeu dangereux : « J'ai lu avec intérêt ce qui s'est fait dans les Loges maçonniques... Je vois qu'on n'y fait pas que de jolies chansons et qu'on y fait aussi du bien. Vos Loges ont été sur nos brisées en délivrant des prisonniers et en mariant des filles... ». On dote des filles et on délivre des prisonniers ; tout le reste s'efface devant cette enseigne de philanthropie, et les nobles, les catholiques, les prêtres même encombrent ces banquets et ces réunions d'où sort bientôt le mot d'ordre des spoliations et des massacres... Il y a donc une Loge à Chambéry, et, J. de Maistre se fait affilier en 1773. Ma foi ! il n'y voit pas plus de mal que Marie-Antoinette et que la princesse de Lamballe. Il écrit au baron



Vignet des Etoles qui s'étonne de le voir en cette galère : « L'unique chose qui me fâche, c'est de vous voir parler sérieusement de cette niaiserie de Franc-Maçonnerie, enfantillage universel en déçà des Alpes, dont vous auriez été si vous aviez vécu parmi nous, et dont je me mêlais si peu... que j'ai reçu un jour une députation pour savoir si je voulais être rayé de la liste... » Il n'attachait donc pas grande importance à cette « niaiserie » ; au fond même, je crois qu'il y est allé surtout pour voir ce qui se passe là-dedans. Mais c'est déjà trop qu'il y aille, et trop surtout que, le 13 octobre 1774, il signe un placet adressé au Grand-Orient de Londres par la Loge de Chambéry et de solennelles calembredaines comme celle-ci : « Vous qui n'avez jamais entendu retentir à vos oreilles la voix tonnante d'un souverain absolu ! Vous qui pouvez, dit-on, tout ce qui n'est pas injuste ! Songez que l'univers est plein d'hommes qui n'ont que la volonté de libre, parce qu'on ne connaît pas de moyens pour l'enchaîner. A Londres, quand le souverain lève le bras, vous mettez la Grande Charte entre vous et lui ; son sceptre se brise sur ce bouclier, ou, s'il ne se brise pas, c'est votre faute. Mais ailleurs, dès que le Maître a parlé, tout ce qui ne plie pas est écrasé, et il n'y a plus de remontrances à faire, ni de distraction à proposer : la gloire est dans l'obéissance, et la moindre contravention devient dangereuse ».

Comprenne qui pourra ; le nom de J. de Maistre est au bas de ce placard où les trois points gémissent, tonnent, implorent, en un amphigouri qu'ils ont à peine perfectionné depuis. En fin de compte, il était temps que quelqu'un l'arrêtât sur cette route où il s'emballait avec la belle insouciance de ses vingt ans. Déjà, il était suspect à la cour de Turin ; on l'accusait, non sans motifs d'ailleurs, d'être enclin aux idées nouvelles. Le mot de jacobinisme fut même prononcé un jour. On exagérait, cette fois, mais il prêtait le flanc à ces malveillances outrancières. Le Roi intervint ; il demanda la liste des Maçons de Chambéry. De Maistre revendiqua l'honneur de porter lui-même à Turin le catalogue suspect. Le Roi lut : « Voilà, dit-il, des noms qui suffisent pour me rassurer ; mais, en ce moment où toute réunion est suspecte simplement comme réunion, on ne doit point s'assembler ». De Maistre donna sa parole et termina brusquement sa carrière maçonnique.

(*La Critique du Libéralisme*, 15 avril 1913, p. 28 et suiv.).

Nécrologie

Marius Cazeneuve vient de mourir à Toulouse. Il était né en 1839 et fut un prestidigitateur extraordinaire. Il fut même le rival le plus sérieux du célèbre Bosco.

Cazeneuve avait beaucoup étudié. Les questions les plus ardues de mathématiques, de physique et d'astronomie, ne lui échappaient pas, mais il était une sorte de savant doublé de charlatan, et c'est là le reproche sérieux qu'on peut lui adresser.

En tous cas, nous ne devons pas oublier qu'il fut le premier en 1878, à faire des conférences sur le spiritisme à la Sorbonne.

(*Le Fraterniste*, 2 mai 1913).



Occultisme

M. *Albert* Jounet, croit qu'on peut prédire l'avenir ; il répond à l'enquête ouverte sur ce sujet :

« L'écriture inspirée et l'intuition m'ont donné des prémonitions singulièrement précises. Et cela m'empêche d'admettre, comme certains sceptiques trop peu sceptiques à eux-mêmes, qu'il n'y a jamais eu de prophéties dans l'histoire, pour la raison très simple qu'ils croient la prophétie impossible.

M. Jounet a pratiqué la chiromancie et l'astrologie, mais il constate que le déterminisme n'est pas le fatalisme. Les lignes de la main peuvent se modifier,et les astres inclinent mais ne nécessitent pas.

Le déterminisme peut devenir l'automobile ou l'aéroplane de la liberté.

M. Albert Jounet, après avoir cité des exemples, qui lui sont personnels,d'intuition et d'écriture inspirée (?), qu'il distingue de l'écriture automatique, conclut :

« Oui, on peut prédire l'avenir. Comment ? Ce serait le sujet d'une enquête infiniment plus ardue ».

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, avril 1913, p. 323).

— Extraits d'un article publié par M. Jollivet-Castelot dans le *Réveil du Nord* et reproduit par *le Fraterniste*, sur *les Forces naturelles inconnues* :

Les phénomènes dits psychiques, produits par certaines personnes appelées « médiums », n'offrent donc aucun caractère extra-naturel malgré leur étrangeté apparente et sont dus à des forces mises en jeu sous certaines conditions qu'il s'agit d'examiner et de fixer.

Ces forces inconnues sont capables de mouvoir la matière et de contrebalancer l'action de la pesanteur. Elles ont des propriétés à la fois physiques et psychiques. Elles peuvent arriver à former un être éphémère, mais puissant, assez intelligent, créé par la concentration des pensées. De là les personnifications des séances spirites, vrais reflets produits par une énergie, une force encore inconnue qui se dégage du médium et des assistants. Des personnes sensitives seront influencées par ces sortes de « fantômes », concentrations momentanées d'un désir, d'un espoir ou d'une crainte, ainsi que nous le disions au début de cette chronique.

C'est cette énergie psychique, étudiée par des investigateurs sagaces tels que Crookes, de Rochas, Flammarion, Myers, Sage, Maxwell, docteur Joire, Morselli, etc., qui produit toute la série des phénomènes médianimiques,



depuis le simple mouvement de table jusqu'à peut-être, la matérialisation d'un fantôme, y compris la gamme des faits d'ordre psychique comme télépathie, magnétisme, clairvoyance, prémonition, extériorisations de la sensibilité, etc.

L'hypothèse spirite n'est nullement confirmée par ces diverses manifestations, mais ces phénomènes nous prouvent également ce fait capital l'extériorisation de la force physique et psychique de l'homme.

Or, de là à constater une fois, la permanence de cette force extériorisée après la mort, il n'y a plus qu'un pas à franchir, considérable il est vrai mais non pas impossible à effectuer dans l'avenir. Car la découverte de l'énergie psychique nous fait plonger dans le milieu psychique universel, donc dans le réservoir même de la Vie sans fin du Cosmos.

La survivance naturelle de l'homme est, conséquemment, une découverte possible. Il convient désormais de rester sur ce terrain scientifique pour faire avancer les côtés obscurs de l'Occultisme. Il s'agit de les désocculter tout à fait, de les dépouiller de leur enveloppe mystérieuse. Trop de personnes ont encore tendance à les envisager du point de vue religieux ou mystique. De là le retard apporté à ces études captivantes, de là les innombrables erreurs et les supercheries.

On doit considérer les médiums comme des producteurs ou des accumulateurs et des transformateurs de forces purement naturelles. Le psychisme les assimile déjà, comme il l'a fait pour les sourciers, à des agents d'une exquise sensibilité — presque morbide — et qui réagissent à des énergies presque insoupçonnées. Il est infiniment probable qu'ils réalisent un certain nombre des phénomènes qu'on leur a prêtés. Le tout est de le constater à l'aide d'expériences irrécusables. Un grand pas sera alors accompli dans le domaine du savoir.

Le magnétisme, l'hypnotisme, la télépathie, le médiumnisme, la clairvoyance et la vision à distance, s'enchaîneront alors étroitement, agrandissant, sans doute, le champ du pouvoir humain...

Il n'est plus de sorciers, de mages, les entités astrales, les désincarnés des spirites et les démons font place aux forces naturelles qui sillonnent l'Univers et qu'il appartient de connaître ou d'asservir.

Le vieil occultisme disparaît irrémissiblement en face de la Science positive ou méthodique, mais il ne faut pas oublier cependant que c'est grâce aux travaux hardis de ses adeptes, si décriés il y a vingt ans seulement, que l'on entrevoit aujourd'hui de nouveaux et vastes horizons.

(*Le Fraterniste*, 2 mai 1913).

Psychose

La *Ligue des Droits de l'Homme* est en train de se brouiller avec ses meilleurs amis, les membres des sectes :

Nous lisons dans l'*Humanité* du 10 avril 1913, un article de M. de Pressensé, réclamant, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, la punition



des devins, cartomanciennes, chiromanciennes et pythonisses, par l'application de la prison et de l'amende.

Autant nous admirons M. de Pressensé lorsqu'il lutte pour les opprimés et pour l'amélioration de l'humanité, autant nous le trouvons insensé lorsqu'il veut lutter contre l'occulte...

Allons, soyons sensés, M. de Pressensé. Raisonnons de grâce avant de lutter contre les influences occultes et les empêcher de se manifester. Rendez-vous compte que la Psychose existe, se révèle de jour en jour, et que, bientôt, avec la science, ces études soient mises à la portée de toutes les intelligences pour les tirer de l'erreur où elles sont enlisées.

Nous nous réclamons de votre grand cœur. Soyez des nôtres pour le but à poursuivre, et la lumière jaillira des ténèbres.

Sachez en toute confiance que la Psychose vous aidera, et vous serez émerveillé de sa puissance, vous qui paraissez encore tant l'ignorer. Etudiez-la et vous serez édifié.

(*Le Fraterniste*, 18 avril 1913).

— Qu'est-ce donc que cette *Ligue des Droits de l'Homme* qui veut restreindre la liberté ?

Aurait-elle perdu la tramontane, sa boussole serait-elle détraquée ?

C'est elle qui, aujourd'hui, demande des sanctions, qui voudrait des condamnations. Aurait-elle oublié son rôle ?...

Et c'est M. de Pressensé, l'homme qui, jusqu'à ce jour, s'était fait une certaine popularité en défendant la liberté de chacun, qui vient d'adresser cette dénonciation au ministre de la Justice — excusez du peu — en lui disant :

« Il vous appartient de donner aux parquets les instructions nécessaires « pour que les voyantes, les chiromanciennes, les devins et les pythonisses « soient poursuivies conformément à la loi.

« Personne n'a d'intérêt à voir nos contemporains retomber dans les plus « grossières superstitions. Rien ne crée un scandale plus grand dans les es- « prits droits que de voir, à côté des lois appliquées à outrance, d'autres lois « qui sommeillent sans autres raisons que le caprice ou l'arbitraire des « pouvoirs publics ».

A cela, nous répondrons à M. de Pressensé :

Rien ne crée d'arbitraire plus grand que de constater qu'un homme comme le président de la *Ligue des Droits de l'Homme*, qui, sans aucun doute, ne connaît absolument rien à ces questions, s'arroge l'outrecuidante désinvolture d'adresser à un ministre, une dénonciation, qu'il rend publique et dont les effets pourraient occasionner la condamnation de personnes quelconques à l'amende et à la prison...

On a beau être un M. de Pressensé ou tout autre ligueur de toute autre ligue, être juché sur un piédestal et décoré sur toutes les coutures, cela ne l'empêchera pas d'être un ignare sur certaines questions s'il ne veut pas se donner la peine de les travailler, et de paraître, aux yeux des infortunés, un sot, un infatué ou un orgueilleux s'il réclame, sans plus de façon en



écrivant à un ministre, des punitions exemplaires pour des gens qui, jusqu'à présent, n'ont point fait plus de mal que d'autres à la Société.

Voyez-vous ce justicier sans responsabilité, ce lion de la fable criant : haro sur le baudet ! ?...

Ah ! que nous plaignons les hommes qui font étalage d'un titre pour se faire des accusateurs, des pourvoyeurs. Ont-ils bien leur tête à eux, sont-ils encore à peu près sensés ? Qu'ils prennent garde à eux, car si pour d'autres ils peuvent réclamer la prison, ceux-ci, pour lui, pourraient bien réclamer le cabanon. O Insensé !

(*Le Fraterniste*, 25 avril 1913).

Après cette mercuriale bien sentie, nous lisons dans le numéro suivant du même journal :

Les sentiments du *Fraterniste* sont connus de ses chers lecteurs, ils sont faits de bonté et de pardon.

Pardonne à l'offense ! Eduque ! Telle est la loi qu'il s'impose à lui-même. Telle est la loi qu'il voudrait voir pratiquer par l'humanité tout entière.

(*Le Fraterniste*, 2 mai 1913).

Après tout, c'est peut-être pour éduquer M. de Pressensé qu'on le traite d' « ignare » et d' « insensé », pour lequel on réclame charitablement un « cabanon ». Les fraternistes ont une façon spéciale de comprendre les choses.

7 — La Société de Libre-Pensée de Saint-Raphael nous communique la lettre suivante qu'elle vient d'adresser au président de la *Ligue des Droits de l'Homme*. On sait que la Ligue avait appelé l'attention de M. Barthou sur les chiromanciennes.

« Monsieur le président de la *Ligue des Droits de l'Homme*, Paris.

« La *Ligue des Droits de l'Homme* ne nous paraît pas être dans son rôle en appelant les foudres de la justice sur les chiromanciennes et autres devineresses.

« Nous estimons que la Ligue a pour mission de défendre les victimes de la justice plutôt que d'appeler son attention sur le Code pénal et de demander des poursuites contre les délinquants.

« Si la *Ligue des Droits de l'Homme* se fait ainsi pourvoyeuse des geôles républicaines, elle aurait pu, par la même occasion, signaler à l'attention de la justice les escroqueries commises par les prêtres pour soutirer aux gogos leur bonne galette, en leur faisant croire à l'existence d'un paradis et d'un enfer, délit tombant sous l'application de l'article 405 du Code pénal ainsi conçu :

« Sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de 5 ans au plus, « quiconque emploiera des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou tout autre événement chimérique, ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui ».



« C'est le métier des prêtres de toutes les religions.

« Si la *Ligue des Droits de l'Homme* prend la défense des victimes des diseuses de bonne aventure, elle aurait bien dû appeler aussi l'attention de la justice sur celles bien plus nombreuses de toutes les religions y compris ».

(*Le Rappel*, 1er mai 1913).

— Certains gouvernements étrangers n'ont pas attendu les invitations de M. de Pressensé pour sévir contre les exploiteurs de la crédulité publique.

La division des Investigations de la Police de Buenos-Ayres, poursuivant activement sa campagne contre les marchands et marchandes de prédictions, a arrêté, dans la seule journée du 1er mars 1913, pour les mettre à la disposition des juges compétents, une quinzaine de somnambules.

(*Diario Espanol*, Buenos-Ayres, 2 mars 1913.)

Le même journal, dans un autre article en date du 7 mars, nous apprend qu'un arrêté de Mars 1887 frappe cette sorte de délit d'une amende de 124 pesos.

Spiritisme

M. Dubois de Montreynaud raconte une séance de spiritisme :

« Nous devisions à trois de choses et autres, quand notre médium témoigne subitement, par quelques mouvements particuliers, qu'un esprit familier veut s'emparer de lui... Au même instant, nous voyons brusquement s'opérer une transformation dans la physionomie du médium...

« Je suis X... Depuis ma mort, c'est la première fois que je me communique, et si j'ai désiré venir, c'est que je suis accablé par la douleur de voir mon cher fils aux prises avec le mal... Si vous saviez combien je souffre de le voir ainsi en danger et de me trouver impuissant à lui porter secours ! »

« Et en disant ces mots, le médium accoudé sur la table s'effondrait sous le poids de la douleur, de l'émotion et de la souffrance, alors que des larmes brûlantes coulaient abondamment de ses yeux.

« C'était vraiment un spectacle dramatique empoignant ; et mon ami et moi ne pouvions nous soustraire à un sentiment indicible de tristesse et de pitié. Nous prodiguions à ce malheureux père les consolations et les paroles d'encouragement que nous dictait notre cœur brisé...

« Après quelques instants... le père nous entretint de son cher enfant...

« Enfin... il se retira, laissant le médium sous le coup d'un écrasement et d'une fatigue excessive... Particularité remarquable à retenir, la partie supérieure du buste était imprégnée d'une violente odeur sulfureuse qui persistait encore le lendemain matin.

« Ce phénomène est fréquent chez les médiums dans lesquels les esprits nouvellement désincarnés viennent s'incarner pour la première fois.

« Le jour suivant, vers la même heure et dans les mêmes conditions, cet



esprit malheureux venait nous visiter pour la seconde fois. Il nous apportait de nouvelles confidences et s'abandonnait encore aux larmes et à la douleur...

« Il serait difficile d'exprimer les sentiments de reconnaissance et de gratitude que cet esprit nous a témoignés... »

Voici maintenant la leçon qu'il faut, paraît-il, tirer de ces manifestations :

« La mort n'est, comme on l'a dit bien souvent, et comme l'enseigne le Spiritisme, qu'un rideau tiré sur une tranche, sur une parcelle de notre vie éternelle, et les impressions que nous ressentons, les sentiments auxquels nous obéissons sur le plan physique, nous viennent bien de nos existences antérieures pour se présenter et se reproduire, encore plus affinés dans la succession de nos existences futures ».

Et, comme il faut émouvoir les âmes sensibles et nerveuses pour les attirer dans les filets de la secte, l'auteur ajoute :

« Les scènes que je viens d'esquisser ont eu leur épilogue. L'esprit incarné nous avait demandé s'il lui serait possible, grâce à notre médium, de voir son fils bien-aimé, de le serrer sur son cœur, de lui parler.

« L'entrevue a eu lieu comme il le désirait. Il est impossible de traduire la scène d'émotion et de sanglots dans laquelle le fils terrifié n'osait se jeter dans les bras que son père lui tendait éperdu...

« Mais la résistance ne fut pas longue. L'attraction irrésistible qui sollicitait le fils, le jeta dans les bras du médium, que dis-je, dans les bras de son père !... »

(*La Revue Spirite*, avril 1913, p. 258 et suiv.).

Et voilà avec quelles histoires on séduit les âmes simples ! Décidément M. Dubois de Montreynaud a raison, cela sent le soufre !

— Le Dr W.C. de Sermyn, écrit, à propos de la photographie obtenue avec le médium Linda Gazzera, dont nous avons parlé dans le numéro du 5 mai 1913, p. 1424 :

« On se trouve indubitablement en présence d'un fait d'idéoplastie. Je dis indubitablement, car toute hypothèse de fraude doit être écartée dans ce cas... »

Ceci n'est pas démontré, et M. Henri Durville annonce que des expériences vont être essayées pour élucider ce point [1]. Réserve faite sur ce côté de la question, continuons l'analyse de l'article du Docteur Sermyn :

1. *Journal du Magnétisme*, avril 1913, p. 200.



« Le médium a donc reproduit cette image, physiquement et passivement, au moyen de sa conscience subliminale...

On parviendra, je pense, à reconnaître que certains médiums ont la faculté supra-normale de reproduire, en les matérialisant, leurs rêves, leurs idéalités.

« Ce ne sera plus une hypothèse, mais désormais une certitude.

« Or, devant un fait incontestable d'idéoplastie, il est permis de généraliser. On a le droit de soutenir que toujours, durant les transes médiumniques, le sujet subit les impulsions de sa subconscience, et reproduit physiquement son rêve, son idéal. Il matérialise uniquement les images emmagasinées, enregistrées dans les circonvolutions de son cerveau, et non pas autre chose...

« Ces faits, s'ils se produisent fréquemment, et lorsque leur réalité ne sera plus mise en doute, deviendront le point de départ d'une psychologie nouvelle, basée sur l'existence d'une psychée, d'une énergie, d'une force spéciale, indépendante, capable de s'extérioriser, douée de facultés qui la caractérisent, qui lui sont propres.

« On pourra retracer, dans presque tous les cas, l'origine terrestre des rêveries matérialisées des médiums. On sera fixé dorénavant sur la provenance des phénomènes médiumniques ; on reconnaîtra qu'ils prennent leur source dans nos facultés cérébrales, qui sont susceptibles d'acquérir parfois, durant certaines formes du sommeil ordinaire, et chez quelques personnes sensitives, des caractères supra-normaux. »

(*Journal du Magnétisme et du Psychisme expérimental*, avril 1913, p. 315).

— Un médium canadien écrit de Montréal, à la date du 20 mars 1913 :

L'Anglais protestant étudie peu le spiritisme, s'attachant plus facilement à sa froide Bible, série de communications des âges primitifs ; cependant, on compte parmi eux quelques spirites convaincus et de vrais théosophes.

Parmi les Canadiens Français, le spiritisme est pour la majorité presque inconnu, et si on en parle, c'est à demi-voix, et d'une manière farouche, lorsqu'on leur apprend que c'est un enseignement pur et moral, la continuation de la Sainte Doctrine du Christ. Ils sont stupéfaits et peuvent difficilement croire qu'on puisse profaner ce qu'ils considéraient comme étant sacré.

Cependant, j'ai étudié à l'école sainte de la Vérité, parmi un groupe instruit, sous le flambeau d'une lumière vive et éclatante, qui éclaire dans l'ombre déjà depuis un demi-siècle, déjà notre plus grand initiateur est dans l'infini, et ses élèves suivent sa voix et marchent « En Avant » avec courage.

Une âme, mon initiateur, Esprit sincère et éclairé, fait tous les jours de nouveaux adeptes, dans le seul but de faire la lumière, et s'il est inconnu, le ciel l'éclaire.

(*Le Fraterniste*, 18 avril 1913).



— Le dimanche, 30 mars 1913, les spirites parisiens ont fait leur pèlerinage annuel au cimetière du Père-Lachaise, devant le tombeau du Maître Allan Kardec.

« Plusieurs discours furent prononcés. Ce fut d'abord M. H. Constant (général Fix) vice-président d'honneur de la Société Française d'Etude des Phénomènes psychiques, qui prit la parole.

« Ami d'Allan Kardec, qu'il a jadis beaucoup connu, le général Fix vient chaque année prononcer une allocution devant le dolmen du Maître, et l'on peut dire qu'il est resté l'ardent et fidèle disciple du grand philosophe ».

Puis, M. Paul Bodier fit « appel à l'union si nécessaire pour tous les spirites... de laquelle on a malheureusement tendance à s'écarter trop souvent. »

De ce discours, nous extrayons le passage suivant qui montre clairement où veulent en venir toutes ces sectes qui ont tant travaillé à détruire la foi religieuse.

« Nous devrions prendre l'engagement de recommander, tout particulièrement, la lecture des ouvrages d'Allan Kardec à ceux qui n'ont plus ni foi, ni croyance, et surtout à la jeunesse de notre époque.

« Elle a besoin, cette jeunesse, de ne pas être livrée à elle-même ; elle a besoin de trouver sa voie, de connaître un principe régénérateur qui lui facilitera la compréhension possible de la vie, et elle doit se trouver forcément attirée par la beauté de la philosophie spirite.

« Ce n'est pas, il est vrai, la jeunesse turbulente et frondeuse qui viendra au spiritisme, mais bien la jeunesse studieuse, intelligente, qui comprendra facilement toute la force puissante qui se dégage de l'œuvre magnifique d'Allan Kardec... »

(*La Revue Spirite*, avril 1913, p. 249 et suiv.).

La Rédaction de la *Revue Spirite* ajoute :

« En dehors de ces témoignages si sincères d'admiration, qu'il nous soit permis de déplorer que quelques autres spirites, peut-être plus inconscients que mal intentionnés, choisissent la tombe d'Allan Kardec pour faire une réclame un peu outrancière à leurs productions. Nous formons le vœu bien sincère qu'ils se guérissent des dangereuses illusions qui les font sombrer dans le ridicule, et les font aller à l'encontre des efforts, peut-être sincères, qu'ils pourraient très certainement rendre plus efficaces s'ils étaient plus modestes ».

De quoi s'agit il ? Et quelle est cette brouille entre amis des désincarnés ?

— Sous la signature, M. J., nous trouvons dans la *Revue Spirite* des renseignements sur l'évolution de l'âme, d'après le spiritisme :



« L'âme, sortie du Créateur, est obligée de remonter toute la chaîne des réincarnations dans les quatre règnes de la nature : minéral, végétal, animal et humain.

« Née sans conscience d'elle-même, vague parcelle de l'Intelligence divine, qui se multiplie sans cesse, désirant créer des êtres qui participent ensuite à son bonheur, l'âme sans contours définis (expression bien matérielle, mais qui montre le mieux l'idée) se diffuse dans le minéral le plus grossier, le plus lourd. Puis, ensuite, s'affinant quelque peu, elle passe dans un métal, déjà beaucoup plus avancé dans l'échelle minérale. Par le travail de l'homme, ce métal, façonné et utilisé avec but, fait participer l'âme encore totalement inconsciente à l'œuvre commune.

« Sortie du règne minéral, elle s'élève de plante en plante, acquérant la sensibilité, rudimentaire bien entendu, mais qui sera plus tard la bonté et l'amour divin, quand elle aura atteint l'avancement nécessaire dans l'humanité.

« Son intelligence est presque nulle, aussi un élément nouveau lui est donné : la tendance à exécuter tel ou tel accroissement dans telle ou telle direction, commencement de l'instinct qui s'épanouira dans le règne animal...

« Nous sommes obligés de parcourir cette longue route, parsemée d'écueils, il est vrai, mais dont les difficultés, au lieu de nous retenir, peuvent, si nous savons nous en servir, nous aider à progresser... »

(*La Revue Spirite*, avril 1913, p. 291).

— Les *Fraternelles*, groupes formés par les fraternistes, pratiquent beaucoup le spiritisme. Il n'est pas de réunion où l'on n'invoque les esprits des morts.

A la « Fraternelle n° 2 », de Billy-Montigny-Rouvroy, on a reçu la communication suivante :

Pardon, je ne voulais pas vous donner mon nom. Oui, je suis Boulanger, le suicidé, Boulanger, si puissant sur la terre, mais je n'ai jamais été mauvais. Si je vous ai parlé de la parole du Christ : Bienheureux ceux qui souffrent, c'est que dans l'espace j'ai pu tout étudier malgré mes souffrances. J'avais honte de vous donner mon nom, mais je ne suis pas venu ici dans une mauvaise intention. Vous n'avez qu'à en juger d'après ma première communication.

Et l' « Esprit guide du groupe » a ajouté :

Mes frères et mes sœurs, je repasse sur les traces de l'Esprit du général Boulanger. Oui, mes frères et sœurs, c'est lui ; mais combien sa vie, si je peux m'exprimer de la sorte, est changée ! De puissant qu'il était, il est devenu le faible ; seul son génie lui est resté et il doit s'en servir dans le but de développer ici le Fraternisme. Déjà il a été, sur la terre, un des premiers propagateurs, au siège de la Franc-Maçonnerie, dont il était un adepte. Ceci vous prouvera qu'il ne faut pas envier la vie de celui qui est grand ici-bas, car il ne peut trouver que désillusions.

(*Le Fraterniste*, 16 mai 1913).



Il est à remarquer que toutes ces soi-disant communications médiumniques ont toujours pour but final de conseiller le développement du « Fraternisme » et du *Fraterniste*.

Voici une autre communication obtenue à la « Fraternelle n° 20 », de Bordeaux, elle émane d'un esprit qui déclare se nommer Diogène Delaerte :

D. — Si votre cerveau, lui dit-on, a été éclairé par la lanterne de celui qui portait votre prénom, vous devrez être intéressant.

R. — Oui. J'étais philosophe.

D. — Avez-vous gagné beaucoup d'argent avec votre profession ?

R. — Pas précisément.

D. — Alors, dites-nous une pensée en rapport avec votre caractère de philosophe.

R. — *Ignis natura renovatur integra inri iginis.* (La nature est renouvelée intégralement par les fluides, feux sacrés du Christ).

La première lettre des premiers mots forme *inri*, nous dit-il.

D. — Expliquez-moi le mot *iginis* que je ne puis traduire ; son souvenir me fait défaut.

R. — *Feux sacrés.*

(*Le Fraterniste*, 16 mai 1913).

Ce philosophe désincarné était pour le moins Rose-Croix, théosophe, ou martiniste.

— Le désincarné, ex-président Carnot, est venu rendre visite à la même « Fraternelle n° 20 », de Bordeaux. Voici la fin de la communication faite par l'intermédiaire d'un médium, Mlle Galatoire :

Quant à moi, pendant mon existence terrestre, j'ai été appelé à gouverner la France ; Dieu m'avait donné cette épreuve, car c'en est une, chers amis, que d'être placé à la tête d'une nation qu'on aime et d'assumer la responsabilité de la diriger, car, malgré le désir qu'on a de faire toujours le bien, il n'est pas possible d'être compris par tous.

Le poignard de Caserio est venu mettre un terme à mes angoisses, et je remercie Dieu de m'avoir rappelé à lui. Ici, il m'est plus facile de faire le bien ; je m'y livre de tout mon cœur, et accours porter partout l'amour qui est en moi, afin de le faire partager à ceux qui s'entr'aident et qui, sans relâche, se dévouent pour le bonheur de l'humanité et pour le progrès des âmes attardées...

(*Le Fraterniste*, 2 mai 1913).

— Au congrès spirite qui s'est tenu à Genève, du 11 au 14 mai, et dont nous avons donné le programme dans le n° du 15 mai, les principaux orateurs ont été : MM. Léon Denis, disciple d'Allan



Kardec ; le pasteur Benezech, de Montauban ; le juif Albin Valabrègue, qui a proclamé la nécessité d'affirmer la croyance au Christ, tel qu'il le conçoit ; MM. Philippe, avocat de Paris ; Hanson Hey, d'Halifax ; Wallis, directeur du *Light* ; Delaune ; Wildin ; Pillault et Béziat, du *Fraterniste* ; Zellweger, d'Uster ; Mme Kordon, déléguée autrichienne, M. le commandant Darget, etc.

(Cf.: *Le Matin*, 12 et 14 mai 1913).

— Le 29 avril, le chanoine Agostino Crocetti, le célèbre prédicateur du Carême à San-Fedele, a fait à Milan, dans la salle du Conservatoire royal, une conférence sur le spiritisme. Il y a exposé sommairement la doctrine catholique à ce sujet, sans entrer dans un examen trop approfondi des faits mêmes.

(*Journaux de Milan*, 30 avril 1913).

Symbolisme

Le F.·. Ern. Britt écrit dans *La Lumière Maçonnique*, janvier-février 1913, p. 532 :

Dans le symbolisme religieux, tout est coordonné suivant le Ternaire et le Septenaire ; tout y fait allusion directement ou indirectement. C'est pourquoi nous devons considérer ces symboles comme autant de problèmes posés à notre Raison ; c'est pourquoi, au lieu de les rejeter dédaigneusement comme des reliques usées et sans valeur pour nos facultés spéculatives, nous devons, au contraire, tâcher d'en pénétrer le sens caché, pour nous en approprier le fruit.

Mais la Religion, qui procède du Sentiment[1], est l'antagoniste de la Philosophie qui procède de la Raison. Celle-ci spécule sur l'universalité du Savoir, tandis que la Religion se base sur la subjectivité de l'Etre.

Cependant, ces deux voies distinctes et opposées se complètent par leur concours final parce qu'elles représentent nos deux grandes facultés primordiales : l'intuition et la conception.

Pourquoi donc chercherions-nous à prolonger la scission qui s'est produite — et qui devait se produire fatalement entre les deux souverains représentants de nos facultés ? Pour quiconque voit clairement dans l'avenir, il n'est pas douteux que ces deux grandes forces dominatrices du monde ne sauraient se combattre et s'exclure indéfiniment. L'anéantissement de l'une ou de l'autre entraînerait immanquablement une nouvelle chute morale dont les conséquences désastreuses seraient incalculables.

L'humanité a besoin de ses deux flambeaux, de ses deux lumières pour éclairer sa Raison vacillante. Par l'intuition, elle saisit comme au vol les

1. Par religion, nous entendons non pas tel ou tel dogme religieux, mais ce *Sentiment* religieux qui relie l'être humain à l'Univers et l'incite à résoudre son éternel « Pourquoi ? », comme manifestation de sa conscience intime c'est-à-dire de sa *Raison*.



vérités qui se révèlent au fond de sa conscience, tandis qu'elle en cherche l'explication dans sa Raison, par un savoir de plus en plus étendu. Un meilleur devenir n'est donc possible qu'en opérant la transition réciproque qui neutralisera les deux forces combattantes. La Religion et la Philosophie, en s'unissant dans un même esprit de concorde, ouvriraient à l'humanité une ère nouvelle de paix et de fraternité.

Il est remarquable de voir les descendants intellectuels de ceux qui ont créé cette division entre la raison et la foi, entre la religion et la philosophie, protester aujourd'hui contre cette rupture d'une union qui avait existé pendant de longs siècles.

Théosophie

M. Théophile Monier écrit en parlant d'un de mes derniers articles sur la Théosophie.

« Que la sanction (du Karma) soit « brutale, fatale » nous en convenons : mais nous n'admettons pas qu'elle soit « sans miséricorde ». Quand nous avons payé notre dette, nous sommes toujours pardonnés... Notre confrère se trompe sur cette question du Karma ».

(*Le Théosophe*, 16 mai 1913).

J'ai remplacé par des points la phrase suivante :

« Il est vrai qu'aucune miséricorde ne s'obtient à prix d'argent, et qu'une simple formalité, un regret déterminé par la peur, ne suffisent pas pour nous affranchir des conséquences de nos actes ».

Si M. Th. Monier a écrit cette phrase sérieusement, elle dénote une ignorance de la doctrine de l'Eglise autrement plus grande que celle qu'il me reproche sur le Karma. Et il est d'autant plus inexcusable que la doctrine catholique est une, invariable, et ne dépend pas de chaque individualité.

Il n'en est pas de même pour la Théosophie, c'est pourquoi un théosophe peut toujours dire qu'on n'entend rien à la théosophie, du moment qu'on ignore son opinion personnelle. C'est mon cas vis-à-vis de M. Th. Monier. Cependant, il y a un enseignement théosophique et celui-là, je crois le moins mal connaître ; et puis, je pense aussi savoir comprendre ce que je lis.

Or, comment peut-on parler de remettre une dette après qu'elle a été entièrement payée ? Et que viendrait faire, dans ce cas, la miséricorde à laquelle mon confrère paraît tant tenir ?

Voici, du reste, ce que dit Mme Blavatsky :

« Karma est un réparateur qui ne peut errer dans ses effets... loi de rétribution qui récompense et qui punit avec une égale impartialité, qui n'a



strictement, « aucun respect pour les personnes », et ne se laisse ni ATTENDRIR, ni DÉTOURNER par la prière... Nous ne croyons nous, ni à un sacrifice propitiatoire, ni à la possibilité de *rémission du plus petit péché*, par quelque dieu que ce soit ; pas même par un « Absolu personnel » ou « Infini », s'il pouvait exister. Nous croyons à une justice stricte et impartiale. L'idée que nous nous formons de la Déité Universelle inconnue, représentée par *Karma*, est celle d'un Pouvoir infaillible, qui, par conséquent, ne peut éprouver ni courroux, ni COMPASSION, mais qui agit avec une équité absolue, laissant chaque cause, petite ou grande, produire ses conséquences inévitables... Il ne connaît ni PARDON, ni courroux [1] ».

Et, pour mieux accentuer sa pensée, Mme Blavatsky, dénaturant la doctrine de N. S. Jésus-Christ, ajoute :

« Les paroles de Jésus : « De la mesure dont vous mesurerez, vous serez mesurés » (Mathieu VII, 2), n'impliquent et ne laissent aucun espoir de MISÉRICORDE ou de salut futur « par procuration ».

M. Monier me reprochera sans doute encore de citer des textes sans les « analyser logiquement ». Si, cependant, j'avais à faire l'analyse logique du mot « miséricorde », je dirais avec Littré : « La grâce, le pardon accordé à ceux qu'on pourrait punir ».

Et je demanderai alors à M. Th. Monier comment son opinion peut s'accorder avec ce que Mme Blavatsky enseigne sur la loi du Karma ?

Dans le même article, M. THÉOPHILE MONIER essaye de démontrer que la Théosophie n'est pas une société secrète.

« Ni la Théosophie, ni la Société Théosophique ne peuvent être raisonnablement considérées comme des Sociétés secrètes... Notre confrère nous excusera si nous insistons... Nous ne rentrons pas dans le cadre de sa Revue et nous ne voyons pas bien pourquoi nous avons l'honneur d'y figurer ».

(*Le Théosophe*, 16 mai 1913).

Notre réponse sera très courte : La Théosophie est une doctrine secrète qui se rattache à la Gnose, à la Kabbale, à l'Hermétisme et est bien antérieure à la création de la Société Théosophique par Mme Blavatsky et le Colonel Olcott.

Les Théosophes forment une branche de la Franc-Maçonnerie ; exemple : Swedenborg, Saint-Martin, Mme Blavatsky, et actuellement Mme Annie Besant, M. Arundale, etc.

En ce qui concerne plus particulièrement la Société Théosophique, nous poserons à notre honorable confrère les questions suivantes :

1. H. P. BLAVATSKY, *La Clef de la Théosophie*, p. 278, 279 et 303. C'est moi qui souligne.



La Société Théosophique s'occupe-t-elle d'occultisme ?

Y a-t-il à Adyar notamment une branche ésotérique ?

La Société Théosophique est-elle, oui ou non, sous la direction des Mahâtmas, hommes évolués, mais cependant existants, nous dit-on, en chair et en os, qui forment la *Grande Loge Blanche* du Thibet ? Et celle-ci est-elle secrète ?

Cet ensemble de faits suffit, je crois, pour amplement justifier le soin que nous apportons à mettre en lumière le travail de la Société Théosophique, en compagnie des sectes qui se réclament plus ou moins des mêmes doctrines occultes.

— Sous le titre : « La théosophie dans les salons à Paris » M. D.A. Courmes, directeur du *Lotus bleu*, écrit :

« Enfin, cette philosophie de la vie, pour le moins si remarquable, qu'est la théosophie, commence à prendre place parmi les sujets de conversation du Monde qui pense, en étant acceptée notamment pour servir à l'étude verbale des questions diverses soumises aux petits aréopages mondains, non dénués de lumière, qu'on trouve aisément à Paris... C'est ce qui a été inauguré dernièrement dans les salons de Mme de X. Cette personne d'intelligence et d'initiative s'intéresse à la théosophie, tout en demeurant catholique sincère, ce qui n'est nullement contradictoire ; elle est l'épouse d'un médecin distingué qui ne partage pas ses sympathies théosophiques, tout en la laissant libre à ce sujet. La question de la première réunion était celle du *Rêve*...

« Trois orateurs principaux étaient inscrits pour parler : un médecin chef d'une petite école psychothérapique... un jeune théosophe... et enfin un prêtre catholique, professeur, croyons-nous, dans un établissement privé ou une Institution catholique... »

Et le plus raisonnable des trois, si nous en croyons la courte note du *Lotus bleu*, ce fut le médecin. Il dit, en effet :

« qu'à son avis, la donnée théosophique paraissait de nature à faire envoyer ses partisans dans une maison de santé... »

Dans une autre réunion, le sujet était : *Quelques phénomènes physiques de la médiumnité*.

« Trois orateurs encore étaient inscrits pour en traiter : Un membre de la *Société universelle d'études psychiques*, à Paris, un membre de la *Société Théosophique*... plus, un membre du clergé catholique ».

(*Revue théosophique française*, le *Lotus bleu*, mars 1913, p. 23).

Quand comprendra-t-on combien ce snobisme éclectique, qui consiste à réunir des catholiques pour leur faire entendre l'exposé de doctrines pernicieuses et malsaines, est dangereux ? Et comment



peut-il se trouver des prêtres catholiques pour couvrir de leur autorité de semblables errements... modernistes ?

— Le troisième dimanche de mars, a eu lieu l'assemblée générale de la Société Théosophique de France pour l'exercice 1912.

« En ce qui concerne les difficultés présentes de la Société tout entière, personnifiée par sa présidente, sans se laisser entraîner par une motion étrangère à prendre parti dans un différend concernant une autre section, on se borna à affirmer hautement une constante adhésion aux principes de haute tolérance et de liberté de penser qui sont au fronton même du mouvement théosophique moderne, et à approuver sans réserve tous les actes de notre présidente, manifestement suscités qu'ils ont été par le devoir de ne pas faillir à la réalisation de cet idéal ».

(*Revue théosophique française*, le *Lotus bleu*, avril 1913, p. 54).

Il s'agit probablement des difficultés nées de l'Alcyone-Bluff, 1° avec la section allemande de la Société Théosophique, 2° avec le pére du jeune Krishnamurti et J. Milyananda.

La première est, paraît-il, momentanément résolue.

L'éditorial du *Theosophist* organe présidentiel, Adyar, Madras (Indes), de Mars 1913, dit, en effet :

« Mme Besant annonce que le docteur Steiner et ses partisans se retirent de la Société Théosophique et fondent une autre Société dite *Anthroposophique* ; elle leur souhaite succès dans leur œuvre par ailleurs et va conférer la charte théosophique qu'ils possédaient aux branches qui sont en accord avec Adyar et que l'intransigeance des premiers maintenait en dehors de leurs rangs à eux ».

(*Revue théosophique française*, le *Lotus bleu*, avril 1913, p. 58).

La seconde difficulté au sujet de laquelle la section francaise a déclaré « approuver sans réserve tous les actes » de Mme Annie Besant est exposée dans les documents suivants, sur lesquels nous appelons toute l'attention de nos lecteurs :

Le *Times*, de Londres, a publié, dans son numéro du 8 mai, les deux articles suivants :

La Théosophie dans l'Inde.

Un jugement rendu par la Haute-Cour de Madras, et que nous reproduisons dans une autre colonne attire l'attention sur l'œuvre que Mrs. Besant accomplit dans l'Inde. Si elle n'est point, comme le disaient quelques-uns de ses nombreux admirateurs, la femme la plus géniale de l'univers, authoress, éditrice, oratrice, philosophe, occultiste, et douée du don d'enseigner et de mener les hommes, elle a l'habileté, l'éloquence, une énergie qui sait se varier, et cela elle le prouve non seulement au Collège Central de Bénarès,



mais partout ailleurs,et, dans plus d'un sens, elle exerce une influence sur la jeunesse de l'Inde. Les faits qui ont surgi à la lumière, au cours des débats, suggèrent des doutes sur le caractère de cette influence. Bien entendu, elle n'est point responsable des défauts de ses disciples, défauts que le juge semble avoir relevés par des commentaires des plus défavorables. Mais les débats font connaître des dangers qu'il ne faut point perdre de vue, pour nous qui avons à cœur le développement de la culture et de l'éducation sur un plan rationnel.

Nous ne voulons point discuter sur l'occultisme, on ne doit point rendre Mrs.Besant responsable, directement ou indirectement, de l'enseignement que donnent ses disciples. La question est de savoir quel effet l'enseignement des théosophes produit sur le jeune Indien d'aujourd'hui, à un tournant de l'histoire intérieur du pays. C'est une tout autre question que la question de personnes. Nous pouvons admettre et nous admettons que les motifs sont bons. Toutefois, la sincérité parfaite n'est point une garantie de sagesse et de prudence, et l'on peut faire un mal irréparable. Un Fénelon, une Mme Guyon ne peuvent empêcher leurs disciples de dégénérer.

Mais,passons à d'autres considérations. Nous n'avons pas à admettre que les fondateurs d'une Société comme l'*Ordre des Fils de l'Inde* » (Order of the Sons of India) se proposent de faire régner le désordre ; chacun d'eux s'engage d'être « un bon citoyen de ma municipalité ou de mon district, de ma province, de ma patrie, et de l'Empire » ; mais la propagande ne produit pas un résultat favorable : au lieu de pousser en avant, elle constitue un mouvement de recul, elle encourage les Hindous à se persuader, ainsi qu'on l'a dit avec justesse, que « leurs dieux, leur philosophie, leur moralité sont à un niveau d'élévation de pensée que l'Occident n'a jamais atteint ». Naturellement, il faut laisser la théosophie suivre son cours, mais il ne faut pas que le gouvernement l'approuve ou semble l'approuver ».

Voici l'article sur l'arrêt de la Cour de Madras, dont il est parlé plus haut.

La Société Théosophique dans l'Inde *Ordre contre Mrs. Besant.*

Le 15 avril, à la Haute-Cour de Madras, M. le juge Bakewell a rendu un jugement en faveur de M. G. Narayan Iyer, dans un procès que celui-ci intentait à Mrs. Besant, présidente de la Société théosophique,pour la garde de ses deux fils, qui,actuellement,font leurs études dans ce pays. Le procès fut engagé en octobre de l'année dernière. Il a eu un grand retentissement dans l'Inde. Mrs.Besant, fondatrice du Collège Central Hindou à Bénarès, travaillait depuis plusieurs années à faire élever celui-ci au rang d'Université Hindoue pour tout le pays.

Le plaignant, retraité du Gouvernement, résidant à Triplicane, déclara dans la requête qu'en 1909, faisant partie de la Société Théosophique d'Adyar, il fut invité par Mrs.Besant à remplir les fonctions de secrétaire assistant pour la correspondance de la section ésotérique, office qu'il accepta sans rémunération. Il emmena ses deux fils, J. Krishnamurthi, âgé de 17 ans, et J. Milyananda, 14 ans, et habita la résidence théosophique de South



Adyar. Mr. Wood L. Leadbeater, de la Société Théosophique, entreprit l'éducation des jeunes garçons. Bientôt après, le plaignant fut mécontent de l'éducation morale et intellectuelle qu'ils recevaient et de l'influence que Mr. Leadbeater prenait sur eux. Dans sa réponse écrite, Mrs. Besant opposait un démenti aux allégations faites contre Mr. Leadbeater, et donnait à entendre que le procès avait été entrepris pour des motifs politiques, par mauvais vouloir personnel, parce qu'elle avait voulu inspirer à la population des étudiants des sentiments de loyauté envers l'Empire.

Dans sa déposition, le plaignant allégua que Mr. Leadbeater s'était mal conduit envers ses fils, et, comme les accusations étaient trop indécentes pour pouvoir être reproduites de vive voix, il écrivit une partie de sa déposition, et la fit passer à la Cour. Le témoin se plaignit sans succès à plusieurs reprises à Mrs. Besant; en mars 1911, elle emmena les deux jeunes garçons à Bénarès, et de là, à Londres, mais elle revint en automne. Entre octobre et décembre 1911, Mrs. Besant dit au témoin que les jeunes gens faisaient de rapides progrès spirituels, et que, pour leur avancement dans cette direction, elle proposait de les emmener avec Mr. Leadbeater dans une région fraîche, comme Ootacamund. Le témoin, faisant des objections à ce que les jeunes garçons demeurassent avec Mr. Leadbeater, Mrs. Besant lui répondit de ne pas dire de sottises. Mr. Leadbeater et les jeunes gens partirent à Bénarès, où le témoin les suivit, et où il entendit tenir de nouveaux propos sur la conduite de Mr. Leadbeater à l'égard de ses fils. Le 31 décembre 1911, il demanda que les jeunes gens fussent complètement séparés de Mr. Leadbeater. Mrs. Besant refusa, disant que dans leurs existences passées ils avaient été réunis, qu'il s'intéressait à eux, qu'il était un « Arrhat », et qu'il ne fallait pas parler de lui à la légère.

Mr. Leadbeater traita de fausseté abominable les allégations faites contre lui par le plaignant. Il dit qu'il traitait avec un grand respect, avec vénération, Krishnamurthi qui devait être traité en *Sanyasi*. Dans la confrontation, le témoin dit qu'il avait conduit certaines expériences de clairvoyance avec Mrs. Besant; il avait entendu Mrs. Besant l'appeler « un homme sur le seuil de la divinité ». Il avait vu certaines choses dans Mars et Mercure. Il était vrai qu'il s'était trouvé face à face avec « Le Suprême Directeur de l'Evolution ». Dans le but d'échapper à l'effet des formes-pensées et de certains aspects astrals, il avait donné l'avis que les témoins pour le plaignant l'avaient accusé d'avoir donné, dans l'affaire des jeunes gens. Lorsqu'il donna le conseil, il traita le problème comme d'ordre physiologique plutôt que moral. Il persistait dans sa manière de voir, mais par déférence pour les désirs de Mrs. Besant, il avait promis de ne pas donner son avis plus longtemps. Il continuait à croire qu'il avait raison, en ne se préoccupant pas des pruderies conventionnelles, et en ne tenant compte que des réalités de la vie. Il avait reçu la mission de former des aspirants théosophes, et il avait reçu cette mission des êtres superhumains qui étaient les véritables guides des théosophes.

Les arguments de Mrs. Besant

Mrs. Besant a plaidé sa propre affaire, et dans sa déposition, elle a dit



qu'elle avait emmené Krishnamurthi en Angleterre pour le dresser en vue de la direction spirituelle du monde. Il devait être consacré à la vie religieuse, et la raison pour laquelle il devait être séparé des autres (hommes), c'était pour qu'on ne le réveillât point brusquement de sa transe, ce qui mettrait sa vie en danger. Elle avait l'intention de conduire les deux jeunes gens à Oxford, et ils avaient été acceptés depuis octobre 1914 (*sic*). Tous deux devaient vivre en célibataires. Par la suite, s'adressant à la Cour, elle soutint que le bien-être des jeunes gens serait mieux assuré par elle que par le plaignant. Elle n'admettait pas que le contrôle exercé par un père sur ses enfants dût se prolonger au delà de leur quatorzième année. Elle faisait remarquer que, dans une lettre écrite par le plaignant, en mars 1910, il lui faisait un abandon total de ses droits sur les jeunes gens. L'aîné serait majeur dans quelques semaines, et serait libre de retourner auprès de son père, s'il le voulait. Le second serait un brillant jeune homme avec de hautes ambitions, et ce serait commettre une cruauté que de l'empêcher de continuer ses études en Angleterre. Si la Cour ordonnait que les jeunes gens fussent restitués, cela signifierait que les choquantes allégations du père étaient vraies, et alors Krishnamurthi serait perdu de réputation, serait mis hors la loi sociale et morale. Quant à sa destinée de *Sanyasi*, il n'en serait point un dans le sens ordinairement donné à ce mot, cela signifiait simplement qu'il mènerait une vie d'austérité, d'abnégation, et que, conformément à son entraînement, il participerait à l'œuvre de la régénération de l'Inde. Comme les jeunes gens étaient en Angleterre, elle mettait en doute la possibilité de la mise à exécution de l'ordre réclamé de la Cour par le plaignant.

L'avocat du plaignant déclara que Mrs. Besant n'avait point fait un exposé sincère et honnête.

Le Jugement

M. le juge Bakewell, dans sa sentence, déclara que la déposition contre Mr. Leadbeater à l'égard du jeune Krishnamurthi n'était point convaincante. Par sa tenue à la barre, le témoin avait donné l'impression qu'il était un homme facile à s'émouvoir, et d'une tournure d'esprit toute particulière, qu'il fût un père jaloux et défiant, cela se concevait parfaitement, et il n'avait pas été d'accord avec lui-même dans les dates et autres détails de ses accusations contre Leadbeater. Mais tout en concluant que les griefs sérieux contre Leadbeater n'étaient point établis, Sa Seigneurie estimait que, d'après sa déposition, Mr. Leadbeater était certainement une personne immorale, et tout à fait impropre à être chargé des jeunes gens. Le plaignant avait raison de demander que ses fils ne fussent point associés avec lui. Sa Seigneurie en vint aussi à la conclusion que le plaignant avait le droit le plus complet à reprendre ses fils, nonobstant l'acte de cession rédigé par lui pour transmettre leur tutelle à Mrs. Besant. C'était affaire auplaignant de décider quelle sorte d'éducation ses fils devraient recevoir, et dans quels milieux cette éducation serait donnée. Sa Seigneurie exprima aussi l'avis que le plaignant, avant de se séparer de ses enfants, avait stipulé avec Mrs. Besant qu'ils n'auraient point affaire à Mr. Leadbeater, et elle avait enfreint cette défense. Sur le motif que les jeunes gens étaient actuellement



en dehors du ressort de la Haute Cour de Madras, cela n'avait aucune importance. Les jeunes gens étaient sujets du Roi et Empereur, domiciliés dans l'Inde anglaise, et ils étaient actuellement et temporairement résidents en Angleterre, où ils avaient été emmenés par la défenderesse pour leur éducation. Mais,comme elle avait enfreint le contrat, d'après lequel il lui était permis de conduire les jeunes gens en Angleterre, la Cour avait tout droit de donner des ordres pour leur sauvegarde et ne doutait pas que la Cour anglaise ne se rangeât du côté de la Haute-Cour de Madras afin d'assurer l'exécution de toutes les mesures qui pourraient être jugées nécessaires pour l'accomplissement de ses ordres. Le bien-être des jeunes gens exigeait qu'ils fussent placés sous la protection de leur père, et qu'ils fussent déclarés pupilles de la Cour.En conséquence,le juge enjoignit à Mrs.Besant de remettre les jeunes gens au plaignant le 26 mai.Le procès ayant été prolongé indûment par les accusations que le plaignant porta contre Mr.Leadbeater, le juge enjoignait au plaignant de payer les frais du défendant et ceux des enquêtes prescrites au sujet du procès.

Les organes des sections théosophiques européennes s'étaient bien gardés de parler de ce procès. Mais,devant la publicité donnée au jugement de la Haute Cour de Madras, le secrétaire général de la Société Théosophique en Angleterre a écrit au *Times* la lettre suivante, insérée dans le numéro du 9 mai 1913 :

Monsieur, — A l'occasion de votre leading-article paru aujourd'hui dans le *Times*, voulez-vous me permettre de dire que même à Madras, ainsi qu'on le voit par les remarques du *Madras Standard* du 15 avril (sans parler d'autres journaux), « la Société Théosophique » sort de l'affaire à laquelle votre article faisait allusion « avec sa réputation intacte ». En fait, l'affaire se compose de certains éléments judiciaires dans lesquels la présidente et un ou deux membres sont personnellement intéressés, mais la société, comme telle, n'a rien à y voir, et la présidente ne souhaite pas qu'on croie qu'il en est autrement, étant donnée la liberté d'opinion qui constitue son principe fondamental. Je puis mentionner aussi que les renseignements qui me sont parvenus sur les débats, d'après les journaux de l'Inde que j'ai reçus, m'ont donné une impression quelque peu différente de celle que vous donnez ; et qu'ils font admettre que Mrs.Besant a remporté la victoire sur des points de faits, et a été battue sur un point de droit. Vous omettez aussi de dire qu'il a été interjeté appel.

Il a été reconnu par des fonctionnaires hauts placés de l'Inde, que l'influence exercée par la société et par l'œuvre personnelle de Mrs.Besant dans l'Inde a contribué grandement à inspirer à la jeunesse de l'Inde des sentiments de fidélité à l'égard du gouvernement britannique. La théosophie a accompli une grande tâche en soudant ensemble diverses religions qui étaient aux prises dans l'Inde. Des membres de différentes religions siègent en conclave dans des réunions théosophiques en un esprit de parfaite amitié et de bonne volonté réciproque.

Finalement, à l'occasion de quelques passages de votre article, permettez-



moi de déclarer que la Société Théosophique a toujours pris une attitude rationnelle et sensée dans toutes les recherches ayant pour objet les études psychiques, et qu'on y est bien loin d'encourager les extravagances du mysticisme et de la doctrine exotique. Elle est un corps international qui compte plus de 20.000 membres. En Angleterre et dans le Pays de Galles, il n'existe pas moins de 71 « branches », et 49 « centres », avec un total de plus de 2.000 membres. Dans ce nombre, se trouvent des professeurs officiels de l'Université, et un très grand nombre de personnes qui, bien loin d'être les crédules adhérents de je ne sais quel mysticisme exagéré, sont des chercheurs graves, à l'esprit sérieux, ainsi que le démontre le niveau élevé de notre littérature.

Je suis, Monsieur, votre « obedient servant ».

J.-J. Wedgwood, secrétaire général pour l'Angleterre et le Pays de Galles, Société Théosophique en Angleterre et Pays de Galles.

19, Tavistock-Square, Londres, W.-C., 7 mai 1913.

Cette lettre semble indiquer que la Section anglaise de la Société Théosophique se prépare à recommencer, vis-à-vis de Mme Annie Besant, ce qui a été fait contre Mme Blavatsky, après la découverte de ses fraudes.

La « clairvoyance » de Mme Annie Besant et de M. Leadbeater ne paraît pas aux yeux des théosophes anglais de meilleur aloi que les phénomènes occultes de Mme H. P. Blavatsky.

Madame A. Besant appartient à la Franc-Maçonnerie, elle est 33e, aussi les journaux n'ont-ils pas parlé de sa mésavanture.

Seul, à notre connaissance, le *Matin* a publié la note suivante :

Le *Matin* a parlé autrefois du jeune Hindou Krishnamurti, autrement dit Alcyone, qui préside aux destinées de l'ordre de *l'Etoile d'Orient*. Cet ordre, qui a progressé rapidement, est composé de personnes qui attendent le retour du Christ, et qui l'attendent précisément dans le corps du jeune Krishnamurti. C'est M. Leadbeater, ce théosophe dont nous racontions récemment les raids d'investigation sur la planète Mars, où il se rendait dans son corps astral, qui s'est porté garant du prochain retour du Christ et des hautes destinées du jeune Krishnamurti.

Pour préparer le jeune Hindou à sa mission sublime, on l'a confié à des précepteurs, en compagnie desquels il voyage, tantôt en Angleterre, tantôt en Italie, récemment encore à Paris, où il présidait une séance de ses sectateurs, environné de la dévotion béate des membres de l'ordre, le tout sous la haute inspiration de M. Leadbeater et de Mme Annie Besant.

Malheureusement, le père du jeune homme, qui habite Madras, aux Indes, s'est déclaré fort peu satisfait des enseignements prodigués par M. Leadbeater au futur Sauveur du monde. Il a demandé à la Haute-Cour de Madras que son fils lui fût rendu. Il s'en est suivi un long procès dont le *Times* a reproduit tous les détails. D'après le grand journal anglais, les juges de Madras n'ont cru ni à la quasi-divinité de M. Leadbeater, ni à l'auguste



mission de Krishnamurti. Le juge a déclaré que le jeune Hindou devait être restitué à ses parents avant le 26 mai, avec ce considérant « que M. Leadbeater est certainement un homme immoral, tout à fait indigne d'élever des jeunes gens ».

Mme Besant, qui désire conserver la tutelle du futur Sauveur, a interjeté appel de ce jugement. On comprend qu'une grande amitié les unisse, elle et M. Leadbeater, au jeune Alcyone, car, d'après les derniers ouvrages théosophiques, ces trois personnages, qui se sont réunis dans de nombreuses existences successives, se connaissaient même avant d'être arrivés au niveau humain. Ils ont été singes ensemble, il y a quelques millions d'années... Ces circonstances exceptionnelles auraient vraiment dû persuader les juges de Madras !

(*Le Matin*, 19 mai 1913).

Immédiatement, le secrétaire général de la section théosophique française est sorti du mutisme qu'il avait conservé jusque-là et a adressé au *Matin* la lettre suivante :

Paris, 19 mai 1913.

Je lis dans le *Matin* d'aujourd'hui un article intitulé : « *Les tribulations du Christ futur* » et crois devoir vous signaler ce que cet article comporte d'incomplet et d'inexact.

Ce que l'article ne dit pas, c'est que les accusations portées par le père de Krishnamurti et sur lesquelles reposait sa demande ont été reconnues par le juge comme *mensongères* (en anglais « lies ») et l'ont fait condamner à tous les dépens.

En outre, la citation extraite du *Times* est inexacte, le juge ayant déclaré, non pas que M. Leadbeater était « un homme immoral », mais qu'il considérait certaines de *ses opinions* comme immorales, ce qui est tout différent.

Je crois pouvoir compter sur votre parfaite loyauté pour vouloir bien insérer les rectifications ci-dessus strictement conformes au jugement dont je tiens le texte authentique à votre disposition.

CHARLES BLECH,
Secrétaire général
de la Société théosophique de France.

Il est dommage que M. Charles Blech, n'ait pas cru devoir publier ce jugement plus tôt dans le *Théosophe* qui, certainement, n'aurait pas demandé mieux que de lui ouvrir ses colonnes.

De tout ceci, nous ne retiendrons, pour le moment, que les faits suivants qui sont, je crois, incontestables :

Les organes théosophiques français ont fait la muette sur un procès engagé depuis octobre 1912 par le père du jeune Krishnamurti-Alcyone contre Mme Annie Besant et M. Leadbeater.

Celui-ci a déclaré devant la Haute Cour de Madras, pour répondre



aux accusations d'immoralité portées contre lui, qu'il ne se préoccupait pas des pruderies conventionnelles, lesquelles ne sont pas faites pour les théosophes évolués. Nous retrouvons là cette théorie gnostique de l'impeccabilité chère aux affiliés modernes et actuels des sectes maçonniques, dont nous avons parlé dans nos études sur l'initiation, et particulièrement dans le numéro du 20 mars dernier, pages 629 et 630, à propos des trois hauts grades mystérieux de la Franc-Maçonnerie adonhiramite.

Enfin, Mme Annie Besant a dit que, si la Haute Cour de Madras ordonnait que les jeunes gens fussent restitués, cela signifierait que les choquantes allégations du père de Krishnamurti étaient vraies, et qu'alors celui-ci serait perdu de réputation et serait mis hors la loi sociale et morale.

La Haute Cour a ordonné la remise des jeunes gens à leur père ! Le futur Bodhisattva est en bien mauvaise posture, et Alcyone ne nous avait pas raconté tout ce qu'il faisait « Aux pieds du Maître »... Leadbeater.

Est-il plus prolixe dans son ouvrage sur l'éducation, dont la traduction française paraît en ce moment en feuilleton dans *le Théosophe* ?

Nos lecteurs connaissent déjà beaucoup de choses sur la théosophie et la Société Théosophique ; je crois leur être agréable, étant donné ces circonstances, en mettant sous leurs yeux quelques renseignements complémentaires sur l'organisation de la société et les Doctrines professées par ses membres. Nous les empruntons au numéro spécial de propagande, publié, hors série, par le journal *Le Théosophe*, au mois d'avril dernier :

La Société Théosophique se compose d'un certain nombre de Sociétés nationales ou Sections établies dans les diverses contrées du monde, ayant chacune son Secrétaire général et sa propre organisation. Ces différentes Sections sont, dans la pratique, indépendantes pour leurs affaires intérieures, mais elles sont soumises aux règlements généraux de la Société. Le siège à Adyar, Madras, Inde, comprend les bureaux du président et du secrétaire, un office de publication, l'imprimerie, des bâtiments pour loger le personnel et les étudiants, enfin la bibliothèque d'Adyar.

La Société Théosophique a trois buts exotériques :

1. Former le noyau d'une fraternité universelle dans l'humanité sans distinction de race, de croyance, de sexe ou de couleur ;

2. Encourager l'étude des religions comparées, de la philosophie et des sciences ;

3. Etudier les lois inexpliquées de la nature et les pouvoirs latents de l'homme.



Le troisième but se rapporte aux travaux ésotériques de la Société : Magie, médiumnité, clairvoyance, occultisme, etc.

Nul, à son entrée dans la Société, n'est questionné sur ses opinions religieuses. Aucune ingérence n'est permise à cet égard. Mais chaque membre est invité à témoigner à la religion des autres autant de respect qu'il en attend d'eux pour sa propre croyance.

La Société n'a pas de dogme et ne connaît pas d'hérétiques. Personne n'en est exclu pour ne pas croire aux enseignements théosophiques. On peut même les repousser tous, sauf ses principes de Fraternité humaine,et cependant revendiquer dans ses rangs une place et des droits...

L'avenir de la Société est lié à l'obligation d'abriter en elle-même la plus large diversité d'opinions sur toutes les questions compatibles avec une divergence d'idées. Il n'est pas à souhaiter qu'elle soit l'asile d'une seule école de pensée...

Elle recherche dans toutes les erreurs le germe de vérité qui les fait vivre, et qui leur donne prise sur la raison de l'homme.

Toutes les religions, toutes les philosophies, toutes les sciences, tous les mouvements d'idées puisent dans la Sagesse Divine ce qu'ils ont de vrai et de beau, mais aucun d'eux ne peut la réclamer comme son bien propre, ni en exclure les autres.

La Théosophie n'appartient donc pas à la Société Théosophique ; au contraire, la Société Théosophique appartient à la Théosophie.

Les membres de la Société considèrent la vérité comme une récompense que le labeur acquiert, non comme un dogme que l'autorité impose. Pour elle, la croyance doit suivre l'étude et l'intuition individuelle, mais non les précéder ; se fonder sur la connaissance, et non sur l'assertion.

Les principaux enseignements de la théosophie se résument dans l'énoncé de ces trois grandes lois :

La loi d'évolution ;

La loi de la Réincarnation, et son corollaire :

La loi de Karma.

On ne peut connaître l'infini que par l'infini qui est nous, connaître Dieu, par notre Dieu intérieur. Nous sommes tous des dieux en voie de devenir...

Le théosophe considère donc l'homme comme une monade, une étincelle divine, provenant du Dieu d'un système, du Logos d'un univers dans le Kosmos. Autant de systèmes solaires, autant de Logoï à des degrés différents, vaste Hiérarchie, intermédiaire entre l'homme et l'Absolu, cette cause sans cause, l'inconnaissable, Cela, disent les livres sanscrits. Panthéisme! s'écriera-t-on ! Oui et non, répondrons-nous, puisque le théosophe reconnaît pour notre petit système solaire, un Logos *unique* ayant au-dessus de lui toute une hiérarchie d'êtres à tous les degrés d'évolution, vaste échelle dont les pieds reposent sur terre et dont le sommet se perd dans l'Infini. Nous ne voyons en cela aucune différence avec les enseignements du Christianisme d'après lequel l'homme est fait à l'image de Dieu, Dieu ayant au-dessous de lui toute une hiérarchie d'archanges et d'anges. Mais Dieu, ajoute le théosophe, est *immanent* dans l'univers.



La grande prétention des théosophes actuels est, en effet, d'affirmer qu'on peut être membre de la secte et demeurer chrétien, catholique pratiquant même. C'est un des moyens les plus efficaces dont ils se servent pour pénétrer dans les milieux religieux. Or, voici leur opinion sur le Christ :

Ce mot « le Christ » n'est pas simplement pour nous le nom de l'être le plus auguste et le plus saint : pour nous, le Christ est moins un Sauveur extérieur qu'une Présence vivante dans l'Esprit humain, une présence permettant à l'esprit humain d'épanouir sa divinité innée et, à tous les hommes; de devenir un jour des Christs. C'est à cet aspect divin de l'esprit humain que nous donnons, de préférence, le nom de Christ...

Dans toutes les religions de la terre, nous trouvons que la Deuxième Personne de la Trinité offre cette particularité de S'incarner et de Se révéler aux hommes sous une forme humaine. Ceci n'est pas spécial au Christianisme ; vous le remarquez dans toutes les grandes religions de ce monde ; à notre avis, il y a donc là une vérité spirituelle profonde. Comme Théosophes, nous ne dirons pas que le Christ est unique, si vous donnez exclusivement ce nom à un Homme Divin. Si, au contraire, vous donnez le nom de Christ au Deuxième Logos, à la Deuxième Personne de la Trinité, vous ne sauriez faire monter vers Lui l'expression d'une trop profonde adoration. Seulement, je dois vous dire, en toute sincérité et en toute franchise, que je m'exprimerais en termes identiques, si je m'adressais à un Hindou, dont le culte s'adresse au même Deuxième Logos, sous le nom de Vishnou. Je lui dirais, comme je vous l'ai dit, que dans toutes les religions le même Etre est adoré sous des noms différents. Si donc les Chrétiens ont raison de donner à l'Objet de ce culte suprême un nom qui leur est propre, ils devraient reconnaître à d'autres religions le droit d'adorer le même grand Logos sous un autre nom que celui de Christ.

Si, envisageant le Christ sous un autre aspect, nous voyons en Lui l'Homme plutôt que la Deuxième Personne de la Trinité, je répondrai que nous le révérons comme un Instructeur divin, comme le fondateur du Christianisme, par conséquent, comme le Seul auquel l'âme chrétienne doive s'adresser, comme à Son Maître, son Guide et son Seigneur. Je l'affirme, Il est le Maître de l'âme chrétienne. Mais, en même temps — et ici encore la Théosophie élargit l'horizon — je dis qu'il existe, dans d'autres religions, d'autres Instructeurs divins et humains, comme le grand Maître Jésus l'est, Lui-même, dans l'Eglise Chrétienne. Un Chrétien Théosophe, tout en s'adressant, avec raison, au Christ et au grand Maître Jésus, comme avant d'être Théosophe, adoptera sans doute l'attitude suivante : il reconnaîtra que des religions autres que la sienne trouvent, dans d'autres Instructeurs divins, le même secours et la même direction, et qu'il ne doit pas plus outrager leur foi en méconnaissant leurs prophètes qu'elles ne doivent outrager la sienne en méconnaissant le divin Prophète qu'il adore...

Mais, si le mot « Christ » a pour vous le sens qu'il a pour moi, s'il est pour vous le nom symbolique reçu par tous les Instructeurs divins, quand ils Se sont unis au Père et Se savent Fils de Dieu manifestés, oh ! alors, vous pou-



vez vous prosterner devant tous ces grands Etres en les appelant Christ, sans oublier qu'Ils sont, en vérité, nombreux, et que Dieu S'est montré de bien des manières.

La véritable croyance des théosophes, qui sont en réalité des panthéistes, se montre dans cette simple phrase :

Pour le théosophe, Vie et Matière sont inséparables.

— Nous avons vu, dans nos études sur l'initiation dans les Sociétés secrètes, que la Franc-Maçonnerie descendait des anciens Mystères de l'Egypte. La théosophie réclame la même origine ; cette secte est donc, elle aussi, fille du paganisme auquel elle voudrait nous ramener.

La Société Théosophique a été fondée en 1875, par Mme Blavatsky et le colonel Olcott, ce qui ne signifie nullement que la théosophie remonte à cette époque ; le mot fut employé par de nombreux mystiques du moyen âge et par d'autres antérieurs à ceux-là, puisqu'il est, en effet, admis que la théosophie, d'après Diogène de Laërce, devrait son origine à Pot-Amoun, lequel vivait aux premiers temps de la dynastie des Ptolémées. Le même auteur ajoute que le nom du créateur de la doctrine est un mot copte signifiant : « le consacré à Amoun », Amoun étant le Dieu de la Sagesse.

Le but de ce système était d'enseigner certaines grandes vérités morales à ceux qui cherchaient la vérité. C'est ce à quoi les Mystères étaient destinés

La Société Théosophique ne serait donc en ce sens qu'une sorte de rejeton vivace des Mystères de l'Antiquité qui, cette fois, loin de croître à l'ombre des temples et caché de la foule, a pris racine en pleine civilisation moderne.

(*Le Théosophe*, numéro hors série, avril 1913).

— Voici maintenant quelques pensées théosophiques. Elles sont extraites d'un article publié par M. C. Jinarajadasa dans le *Revue théosophique française le Lotus bleu*. Elles ont pour titre « *En son nom* » et sont dédiées au « Maître Koot-Hoomi, hommage de l'un de ses fils qui l'aime ».

Rappelons, pour mémoire, que le « Maître Koot-Hoomi », prétendu membre de la non moins prétendue Grande Loge Blanche du Thibet, est un des Mahâtmas, en baudruche, inventés par la féconde et roublarde imagination de Mme H. P. Blavatsky. Cela n'ôte rien à la valeur documentaire des lignes suivantes :

Les hommes commettent la plus grande des erreurs lorsqu'ils pensent que leurs espoirs de bonheur et les rêves qu'ils édifient sur la vie ne sont que des fantasmagories sans fondements. En réalité, ces espérances et ces rêves sont les premières lueurs que nous apercevons du monde réel ; car c'est pour nous un monde irréel que celui-ci où nous vaquons à nos occupations journalières. Non que ce monde irréel ne nous soit encore nécessaire, mais son utilité est maintenant subordonnée au monde réel jusqu'auquel nous nous



sommes élevés. Le monde réel nous entoure sans cesse ; mais ce n'est que de temps à autre que nous en apercevons une échappée, lorsque, par exemple, dans quelque heureuse disposition d'esprit, nous bâtissons des châteaux dans les nuages...

Les faits appartiennent au monde irréel. Les idées sont plus importantes que les faits...

Toutes les fois que votre imagination travaille, les édifices qu'elle élève correspondent à des réalités, et peu importent les matériaux particuliers qui servent à la construction...

Il n'y a dans le cosmos qu'un seul Etre, et nous ne vivons qu'afin de le découvrir. Cet être, c'est vous-même, en ce sens que vous êtes une des expressions du Logos...

Bien longtemps avant qu'il ne vous soit donné de le connaître, votre Maître vous distingue, vous observe et vous encourage... Lorsque Dieu, pour vous encourager, vous souriait à travers les formes édifiées par vos rêves, le Maître était là, lui aussi, car il ne fait qu'un avec Dieu ; c'était le Maître qui vous guidait dans l'édification de ces formes...

Bien que ne faisant qu'un avec Dieu, le Maître néanmoins est une personne vivante, un être de chair et de sang. Dans le passé, il y a de cela bien longtemps, il était au stade où vous êtes maintenant, et supportait alors les épreuves et les souffrances que vous endurez aujourd'hui. Mais il est parvenu au but ; Il est maintenant une expression plus parfaite de la Divinité... Il est pour vous le portrait qui mène à Dieu. C'est à lui qu'incombe le devoir de vous conduire vers Dieu, et c'est votre privilège inaliénable d'être guidé par lui. Un jour viendra où vous verrez le Maître face à face...

(*Revue théosophique française*, le *Lotus bleu*, mars 1913, p. 2 et suiv).

Il n'existe pas de substance qui soit réellement morte...,et le rocher est animé d'une sorte de vitalité..

Toutes les choses vivantes ont une double nature, dont l'une est la forme édifiée à l'aide de la matière, et l'autre, la conscience qui édifie la forme. La mort n'atteint que la forme. La conscience... persiste après la mort...

La rose qui se fane à la fin d'un beau jour n'en continue pas moins à vivre, bien que ses pétales gisent épars sur la terre, et elle reparaîtra vêtue de pétales plus parfaits encore. De même l'animal qui devient la proie de son ennemi reviendra de nouveau habiter une forme plus vigoureuse et plus évoluée...

Dans sa marche vers la perfection, toute âme passe par les stades qui caractérisent le sauvage, l'homme civilisé, l'idéaliste, le disciple du Maître, l'initié de la Grande Confrérie Blanche, pour devenir enfin un Maître de Sagesse. Ayant atteint le grade d'initié, l'homme devient membre de la hiérarchie qui gouverne le monde ; parvenu à la dignité de Maître de Sagesse, il dirige le travail d'un département de cette hiérarchie. Le monde et avec lui l'humanité évoluent sous la direction des plus hauts Maîtres de la Sagesse... Dans la vie des hommes, la Grande Confrérie Blanche surveille et dirige toutes choses.

Le Maître... vient sous des dehors humains se mêler aux autres hommes et



leur donner des lois, les instruire et les inspirer. C'est ce que firent aux Indes le Manou, le Bouddha et Krishna ; ce que firent Pythagore en Grèce et le Christ en Palestine. C'est ce que feront d'ici peu de nombreux Maîtres de Sagesse, et, conduits par le Christ lui-même, ils viendront parmi nous, pour nous instruire et nous guider vers le salut.

(*Revue théosophique française* le *Lotus bleu*, avril 1913, p. 45 et suiv).

— Sous le titre « *Retour d'Adyar* » et la signature M. K., nous trouvons les renseignements suivants sur le travail au siège central de la Société Théosophique :

Enfin, la vie sur d'autres plans commence : tension de tout l'être, efforts, désir ardent de savoir, de comprendre, de percer le voile ; épanouissement et retrait successifs de la chose mystérieuse qu'on appelle conscience, sensibilité de mimosa, cœur qui s'ouvre large comme une mer pour donner place aux grandes vagues d'émotion qui le gonflent, puis un frisson subit, l'effroi de de soi-même, car, ce que l'on apprend à connaître avant tout à Adyar, c'est son propre moi, tantôt meilleur, tantôt bien pire qu'on ne le croyait. Ce moi complexe, fait de lumière et d'ombre, s'élance, s'agite, monte jusqu'aux nues, cherche, croit avoir trouvé, puis se voit soudain devant un abîme infranchissable ou qui lui semble tel.

Les heures, les jours fuient dans des joies sublimes et des combats éperdus et voici l'heure qui sonne de retourner à ce coin de terre que l'on appelle la patrie au cours d'une existence.

(*Le Théosophe*, 16 mai 1913).

Nous demanderons à Mme Annie Besant des données concernant cette « vie sur d'autres plans » pratiquée à Adyar, au moyen de la « clairvoyance occulte ». Le *Lotus bleu* vient justement de publier la traduction d'un article intitulé : « *Les investigations hyperphysiques* », paru dans le *Theosophist*, août et septembre 1912, où la présidente de la Société théosophique a cru devoir renseigner les théosophes sur ces méthodes de travail.

Il me semble utile, dit-elle, d'exprimer des pensées qu'il est maintenant important pour les membres de la Société Théosophique de considérer attentivement, et j'espère que cela les conduira à envisager les formes subtiles de la clairvoyance d'une façon plus saine et plus pondérée que ne semblent le faire quelques-uns d'entre eux. Avec l'accroissement du nombre des membres qui poursuivent le troisième but de notre Société Théosophique, une compréhension claire de la technique des recherches hyperphysiques devient une nécessité.

Les doctrines de la réincarnation, du Karma, de l'immortalité de l'homme, de l'existence de mondes hyperphysiques possédant leurs habitants propres, toutes se recommandent à la raison ; toute personne d'intelligence ouverte peut les saisir ; mais les titres qui les font accepter tiennent davantage de l'autorité que de la preuve. On peut montrer, par exemple, que la doctrine



de la réincarnation est la plus raisonnable des hypothèses qui s'accorde avec la conception d'une vie persistante pour l'homme, mais on ne peut la démontrer en tant que fait — non plus que la doctrine de l'évolution elle-même...

Les clairvoyants exercés, à demi-exercés et non exercés sont nombreux. Les sensitifs impressionnés par les influences provenant des mondes hyperphysiques voient leur nombre s'accroître. Depuis soixante-dix ans, des entités désincarnées offrent des informations par le canal de médiums. L'« autre Monde » fait en un mot sentir sa pression à celui-ci...

Mais, comme ses théories et ses expériences sur la clairvoyance occulte sont loin d'être admises par tout le monde, même dans la Société Théosophique, Mme Annie Besant écrit :

Je désirerais bien établir ma propre position à l'égard de toutes les questions touchant les opinions et les croyances à l'intérieur de la Société Théosophique. Quelques-uns de nos membres se font les échos des assertions d'un clairvoyant ou d'un autre et semblent prétendre que ces assertions doivent couper court à toutes discussions ultérieures. Or, personne dans la Société Théosophique n'a autorité pour décider de ce que les autres membres doivent penser ou ne pas penser sur un sujet quelconque. Nous ne sommes pas dans la situation d'une Eglise orthodoxe qui possède certains articles de foi définis et impose à tous ses fidèles certains *credo* précis qu'ils sont tenus de croire. Le seul point que nous ayons à accepter, c'est l'idée de la fraternité universelle, et même sur ce point, nous pouvons différer quant à sa définition.

Il nous est beaucoup plus profitable d'exercer notre intelligence, même si nous arrivons à une fausse conclusion et nous formons une opinion inexacte, que d'agir comme des perroquets en répétant ce que disent les autres, et d'éteindre ainsi en nous toute possibilité de développement intellectuel...

Notons ce passage à l'adresse de MM. Steiner et Schuré :

Il est pour chacun de nous d'une importance vitale de parvenir à concevoir l'idéal d'un Homme divin, d'apercevoir en Lui un exemple de ce que peut devenir l'humanité, de puiser en Lui toute la force inspiratrice que peut donner un grand idéal, un exemple parfait ; d'avoir, en un mot, un Objet vers lequel notre amour et notre dévotion se puissent élancer ; tel est le rôle important que remplit l'idéal du Christ. Mais, quant à décider si tel nom lui convient mieux que tel autre, si nous connaissons ou non sa nature exacte et la place précise qu'il occupe dans la grande hiérarchie des Hommes surélevés, des Hommes Divins, et dans la Divinité elle-même, toutes ces questions ne sont réellement pas si importantes que certaines personnes sont portées à le penser, lorsqu'elles se jettent dans de véhémentes controverses pour défendre quelque enseignement mal compris d'un chef préféré...

Et, pour mieux établir, sans doute, que la théosophie n'est pas antichrétienne, Mme Besant ajoute :



Au cœur qui aime ou qui adore, le nom de l'objet d'adoration importe peu, car les aspirations du cœur s'élèvent et en obtiennent une réponse, alors qu'aucune réponse ne sera évoquée par des discussions concernant sa nature...

Voilà qui peut mener loin et qui n'est pas fait pour déplaire aux adorateurs de... Lucifer, lui-même, bien au contraire.

Après avoir lancé cette énormité, très maçonnique et très culte de la nature, Mme Besant explique ce qu'est la clairvoyance occulte qui conduit à d'aussi beaux résultats moraux et philosophiques :

Les investigations hyperphysiques peuvent se diviser en différentes catégories, suivant les facultés de vision qui y sont employées. Le pouvoir de perception peut être exercé par la conscience travaillant dans le véhicule émotionnel (astral), dans le véhicule mental, dans le véhicule causal, dans le véhicule de l'intuition (bouddhique), ou dans le véhicule spirituel (atmique)...

Si le clairvoyant doit étudier le passé, il travaillera par l'intermédiaire du corps causal, car, bien que quelques échappées sur les incarnations passées puissent être saisies sur les plans mentaux et astraux — images fugitives projetées ou attirées dans ces régions inférieures par quelques causes spéciales — une étude suivie et volontaire du passé ne peut être dûment exécutée que par la conscience travaillant dans le corps causal... Nous percevons,par l'intermédiaire du corps causal,le tableau complet du passé, et nous pouvons alors observer tous les détails que nous désirons : un tel tableau reproduit d'une manière parfaite l'ensemble des événements passés et peut être déroulé rapidement ou lentement devant notre vision autant de fois qu'on le désire; nous voyons dans ces conditions, non seulement le corps causal d'un homme, par exemple, mais aussi son corps mental, son corps émotionnel et son corps physique, parce que la vision causale du clairvoyant qualifié comprend tous les pouvoirs de vision appartenant aux plans inférieurs, et d'autres encore...

Les observations se rapportant aux globes de notre chaine, autres que la terre, sont exécutées en allant jusqu'à eux dans le véhicule de l'intuition et en formant avec la matière de ces globes les organes qui se trouvent être nécessaires...

Comment l'intuition, qui est une simple connaissance sans intermédiaire et sans raisonnement, peut-elle promouvoir la matière des astres? Mystère et théosophie. Mais Mme A. Besant et ses disciples feront bien de demeurer dans un ésotérisme prudent: à vouloir trop préciser ils démontreront bien vite l'absurdité de leurs conceptions et l'inanité de leur soi-disant clairvoyance. C'est sans doute pour cela que Mme Besant nous dit :

Il ne sert pas à grand'chose de raisonner d'après les possibilités du monde



physique connu de tous. Nous sommes dans une région où les choses décrites par les clairvoyants sont ou ne sont pas des faits ; elles existent ou n'existent pas. Nous n'avons pas affaire à des théories, mais à des relations d'observations et non à des envolées de l'imagination ou à un mélange des deux.

(*Revue théosophique française* le *Lotus bleu*, mars 1913, p. 8 et suiv.)

Lorsque nous traitons des recherches hyperphysiques, nous sommes dans le domaine de la science et non dans celui de la révélation... lorsque nous nous occupons de lire l'histoire du passé... nous ne sommes pas dans le domaine de la révélation, nous sommes dans le domaine des recherches et de l'observation. Ces recherches se réclament exactement des mêmes méthodes que les recherches scientifiques ordinaires...

Mais, cependant, il semble que le propre de la science expérimentale est de raisonner et de discuter sur les faits et sur les observations. Alors, que veut dire la contradiction entre les deux paragraphes ci-dessus ?

Les vraies recherches psychiques, c'est-à-dire hyperphysiques, deviennent pernicieuses et dangereuses dans leurs résultats, lorsqu'au lieu de voir dans les sens ou facultés qui y sont employés, les effets d'un ardu processus de développement précoce, on les considère comme des dons divins, et que la personne qui les possède est placée sur un piédestal ou traitée comme une sibylle des anciens jours, par la bouche de laquelle s'exprime quelque divinité.

Ces facultés ne sont, en fait, que des sens plus subtils et plus perçants que les sens physiques, mais elles appartiennent tout aussi bien que ces derniers au monde phénoménal... Il n'y a pas plus de fantasmagorie ou de mystère à observer avec la vision astrale les états qui suivent la mort qu'à regarder le Tyrol avec les yeux physiques...

Il y a entre les recherches physiques et les recherches hyperphysiques une grande différence provenant des instruments qui y sont respectivement employés... l'investigateur des régions hyperphysiques développera en lui-même les appareils nécessaires... L'occultiste... peut créer des instruments de plus en plus subtils...

La meilleure manière d'éviter les inexactitudes est d'avoir près de soi une autre personne pour coucher par écrit la relation des observations tandis qu'elles ont lieu. Le clairvoyant peut alors observer très soigneusement les objets qu'il a devant lui, tandis que le secrétaire peut écrire les paroles mêmes de la description exactement comme elles tombent des lèvres du clairvoyant...

C'est ainsi, lorsqu'ont été exécutées les observations englobées maintenant dans le livre *Man : Whence, How and Whither* [1], que les deux clair-

1. *L'homme : son origine, son évolution et sa destinée* par Mme Annie Besant et M. Leadbeater.



voyants observaient simultanément, s'arrêtant pour examiner de nouveau les points obscurs, discutant entre eux les questions difficiles. Cependant que deux secrétaires notaient, indépendamment l'un de l'autre, tout ce qui était dit et jusqu'aux plus insignifiantes exclamations.

M. Leadbeater, depuis l'éveil de sa vision astrale, a été soigneusement exercé à son usage ; un disciple plus ancien l'a pris en main, lui demandant constamment : « Que voulez-vous ? », corrigeant ses erreurs, expliquant les difficultés, jusqu'à ce que les observations de l'élève fussent devenues exactes et dignes de confiance.

Quant à moi, je fus *ex abrupto* jetée dans le monde astral, où l'on me laissa commettre des erreurs, les reconnaître, les corriger, et m'instruire par l'expérience...

Ici-bas, le système solaire consiste apparemment en globes tournant dans leurs orbites autour d'un soleil central. Vu d'un plan plus haut, le système solaire apparaît comme une fleur de lotus étendant ses pétales dans l'espace ; son centre d'or est le soleil,et,à l'extrémité de chaque pétale est un monde.

Seuls les clairvoyants bien exercés et expérimentés peuvent éviter les erreurs commises par ceux qui regardent les faits à travers le voile de leurs propres formes pensées et ceci est une source de différences. Un clairvoyant non exercé appartenant à la religion catholique romaine, trouvera dans le ciel la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus, le Christ et les Saints ; l'Hindou trouvera Shri Kriskna et Mahadéva ; le Bouddhiste, enivré dans sa contemplation, se tiendra accroupi devant le Bouddha ; des anges, des Dévas s'empressant tout autour se feront voir en foule. La mise en scène est un élément qui appartient au clairvoyant lui-même et qui change avec chacun...

Cela ressemble fort au travail de l'imagination, et de l'imagination dévoyée, qui plus est.

Il se trouve que,dans le ciel,chaque homme voit et adore l'objet particulier de sa dévotion;et,dans chacune de ces formes, le Seigneur Suprême verse quelque chose de Sa vie et de Son amour, qui rencontre et accueille l'effusion de l'amour de son adorateur ; car c'est Lui, le Seigneur Suprême, que tous adorent, bien que la multitude des mains le puisse modeler en d'innombrables formes diverses...

Le clairvoyant exercé voit les fidèles de toutes les religions, et se rend compte qu'ils se forment chacun leur image particulière de la divinité,et que ces images sont vivifiées à leur intention par la vie une et divine...

Lorsque le clairvoyant exercé lit les descriptions du ciel que font les livres chrétiens, bouddhistes ou hindous, il reconnaît les objets qui y sont décrits ; il reconnaît ainsi ce qu'a vu Swedenborg et ce que décrivent de nombreuses entités désincarnées... Il voit combien il y a de vérité sous les différences de détail...

Revue théosophique française, le *Lotus bleu*, avril 1913, p. 33 et suiv.

— D'après les « clairvovants très évolués » de la Société Théo-



sophique, tous les personnages qui ont joué un rôle quelconque dans l'histoire sont des théosophes ou des réincarnations d'iceux. Ce n'est pas plus difficile que cela ! et, comment nier après de telles découvertes, que la théosophie ne soit la lumière du monde ? Voici, aux dernières nouvelles, ce que raconte M. C. JINARAJADASA :

« Les Maîtres envoient parfois l'un d'entre eux ou l'un de leurs disciples dans le monde, pour diriger éventuellement les forces de destruction et la mort. L'un de ces envoyés, qui est maintenant un Maître de Sagesse, fut le héros hongrois Hunyadi Janos, dit le Chevalier blanc de Valachie.

« L'âme du patriote, du guerrier, de l'homme d'Etat qne fut Hunyadi, avait été, dans une incarnation antérieure, l'âme d'un mystique confiné dans la retraite et tout à la paix et à la vérité, car, dans cette incarnation-là, il avait été Christian Rosenkreutz, le fondateur de la Rose-Croix, « le très saint et illustre Père, notre Frère C. R. C. ».

Et, froidement, l'auteur nous raconte, d'après la clairvoyance de Mme Annie Besant, comment les choses se sont passées. Mais ce n'est pas tout, il y a mieux. Hunyadi, sa femme et son fils, sont réincarnés et prennent part

« à la renaissance de la plus grande des sciences du monde, au mouvement théosophique du XIXe siècle... Hunyadi Janos est aujourd'hui l'un des Maîtres de Sagesse, un Hiérophante dans les Mystères, une des fleurs les plus magnifiques qui aient poussé sur l'arbre de notre humanité ! »

(*Revue théosophique française*, le *Lotus bleu*, mars 1913, p. 19 et suiv.)

Cela ne se discute pas ; nous l'avons vu, il faut croire. Et le plus fort est qu'il y a des gens qui, de très bonne foi, croient toutes ces absurdités. Ils devraient bien boire un peu d'eau... d'Hunyadi Janos !

Mais que dire des charlatans qui inventent de pareilles histoires, et quelle louche combinaison se cache encore sous cette réincarnation d'Hunyadi, de sa femme et de son fils?

— Le septième Congrès des Sections Théosophiques d'Europe se réunira à Stockholm du 15 au 18 Juin 1913. Voici le programme :

Dimanche, 15 juin, 10 h. du matin. Ouverture du Congrès au *Kungliga Musikaliska Akademien* (Académie Royale de Musique). Cantate ; paroles de M.-P. Ervast, musique de Merikanto (Finlande). Discours de Mme Annie Besant. — 2 h. 30 à 5 h. Conférences. — 7 h. 30 du soir. Réception au Grand-Hôtel.

Lundi, 16 juin, 9 h. 30 à 12 h. 30. Conférences. — 12 h. 30. Conférences. — 7 h. 30 du soir. Visite au musée. Skansen. Thé.

Mardi, 17 juin. 9 h. 30 à 12 h. 30. Conférences. — L'après-midi : Séance



réservée au Comité de la Fédération. Meetings. Concert. 8 h. du soir : Conférence publique par Mme Annie Besant.

Mercredi 18 juin. 9 h. 30, 12 h. Conférences. — 2 h. Clôture du Congrès Concert. 4 heures: Excursion à bord, à *Saltsjœbaden* et banquet : 8 h. 30 Excursion dans l'archipel.

Après le Congrès, Mme Annie Besant, présidente de la Société Théosophique, donnera une série de conférences réservées aux M. S. T. Seuls les membres de la Société Théosophique sont autorisés à prendre part au Congrès. Une exposition d'art théosophique sera ouverte durant tout le Congrès.

(*Le Théosophe*, 1er mai 1913.)

— Madame Annie Besant doit être en Angleterre à l'heure où paraîtront ces pages :

La section théosophique d'Angleterre attend Mme Besant à Londres vers la fin d'avril.

(*Revue théosophique française*, le *Lotus bleu*, mars 1913, p. 25.)

Mme Besant a dû quitter Bombay, à destination de l'Europe, fin avril ; elle est toujours attendue à Londres au milieu du mois de mai pour y commencer une série de conférences.

(*Revue théosophique française*, le *Lotus bleu*, avril 1913, p. 57.)

— Une *Ligue de propagande théosophique* vient de se constituer à Bruxelles.

(La *Revue théosophique belge*, avril 1913, p. 24).

— Le *Théosophe*, numéro du 1er mai 1913, donne la photographie de l'immeuble acheté par la Section Théosophique suisse pour y installer son quartier général.

— Nous avons signalé dans le numéro du 5 mai, p. 1453, la conférence théosophique faite à Cherbourg, le 10 avril.

Un anonyme, qui signe *Un vieux théosophe* a cru devoir répondre aux justes critiques de *la Dépêche de Cherbourg*.

L'auteur de cette lettre reproduit, pour défendre la secte, tous les lieux communs sur la théosophie exotérique. Il n'y aurait pas lieu de s'y arrêter, si l'écrivain anonyme n'ajoutait en terminant :

Puissent les quelques explications qui précèdent dessiller vos yeux et dissiper vos injustes préventions contre une association profondément spiritualiste dont les milliers d'adhérents, répandus sur toute la surface du globe et appartenant à tous les degrés de la hiérarchie sociale, s'honorent de compter dans leurs rangs, à côté de Francs-Maçons notoires et de vrais Libres-Penseurs, un nombre respectable de prêtres catholiques et de dignitaires de la Curie romaine.



Notre confrère de Cherbourg répond :

S'il y a des prêtres qui font partie de la Société théosophique, ce sont de pauvres dévoyés. Quant à la présence dans ses rangs de dignitaires de la Curie romaine, c'est là une affirmation abracadabrante que nous aurions grand plaisir à voir préciser.

Que les gens à qui cela plaît, fassent de la théosophie chez eux, nous n'irons certes pas les y inquiéter. Mais ce qui est exorbitant, c'est qu'ils tiennent leurs réunions dans un immeuble municipal, dans une école publique.

(*La Dépêche de Cherbourg*, 19 avril 1913.)

Si le *vieux théosophe* avait le courage de ses opinions et signait ce qu'il affirme, on pourrait discuter ; mais il est impossible de répondre à un anonyme.

— Les déclarations suivantes de M. C.-W. Leadbeater aideront à comprendre l'état d'esprit de certains théosophes :

« J'ai connu, en Italie, un esprit de la nature tellement fasciné par certain morceau de musique que, lorsqu'on le jouait sur le piano, il quittait immédiatement le bois où il vivait, venait au salon pour s'en réjouir, dansait ou plutôt se baignait dans les ondes musicales et semblait se balancer en harmonie avec elles.

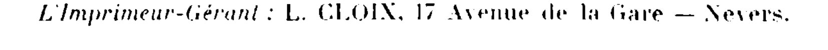
Mais ce fait ne se produisait que si nous n'étions pas plus de deux ou trois personnes dans le salon, et si ces personnes lui inspiraient confiance.

Maintes fois, j'ai vu en Sicile, un jeune berger, assis dans quelque creux solitaire, aux flancs d'une colline, jouant une flûte de Pan, fabriquée par lui, comme le faisaient les anciens grecs, et tout un peuple de fées onduler autour de lui.

Il est probable que ce berger était totalement inconscient de la présence de ces petits êtres, bien que leur enchantement, réagissant sur lui, ajoutait peut-être de l'ardeur à son jeu. Il arrive cependant que des paysans voient parfois réellement les esprits de la nature ».

(*Revue théosophique française*, le *Lotus bleu*, avril 1913, p. 51 et suiv.)

N. Fomalhaut.



L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17 Avenue de la Gare — Nevers.

